

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 29 janvier 2020 à 13 h 30
Chalet du Mont-Trinité
220, chemin du Mont-Trinité
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 29 JANVIER 2020
MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS 2

PÉRIODE DE QUESTIONS:

M. GILLES CARTIER..... 6
Mme JOSÉE GAGNON 16
M. DANIEL TOKATELOFF 22
Mme MAY DAGHER 34
M. HUGO LAPOINTE 44

SUSPENSION
REPRISE

QUESTIONS DE LA COMMISSION 59
Mme LOUISE BEAUDRY 79
M. DENIS FILLION..... 92

SUSPENSION
REPRISE

QUESTIONS DE LA COMMISSION 101
M. CHRISTIAN LAMARCHE 108
M. DIMITRI KHARITIDI..... 119

RECTIFICATION :

M. MICHEL BERTHELOT 128
Mme MAUDE ABLAIN (MELCC) 129
Mme MARTINE PARADIS (NMG) 130

MOT DE LA FIN..... 131

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 JANVIER À 13 H 30

**SÉANCE DU 29 JANVIER 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenue à cette 2e séance de l'audience publique sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*.

10 Je vais vous demander, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, merci beaucoup.

15 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Alors, si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez communiquer avec la conseillère aux communications, Julie Olivier à l'arrière.

20 Donc, on a eu une bonne soirée hier soir avec d'excellentes questions, avec un bon respect des règles de participation à nos audiences. On voulait vous exprimer que c'était bien apprécié par la commission. Donc, pour cette séance, comme hier, j'aimerais simplement rappeler que nous recherchons une diversité de perspectives et donc que le plus grand nombre de citoyens et de groupes puissent s'impliquer. Alors, comme hier, on vous demande d'éviter les préambules, à moins qu'ils soient nécessaires. Alors, de s'en tenir aux questions et n'oubliez pas que les opinions sont pour la deuxième partie.

25 Avant de débiter, je vais d'ailleurs vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- 30
- 1- Je demande aux participants donc d'aller à la question directement, sans préambule;
 - 2- Il y aura deux questions qui sont permises, mais vous pouvez vous réinscrire à l'arrière si vous avez d'autres questions;
 - 3- Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Alors, hier, il y a eu certains écarts, c'est normal, on n'est pas tous habitués à ce genre de procédure là, donc je vous invite, autant les personnes-ressources, l'initiateur, à parler à la commission, et pour les participants, de parler à la commission, merci.
 - 35 4- Et donc, aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle, pour assurer un dialogue serein et respectueux.

40 Donc, nous débiterons par les personnes – hier, on n'a pas pu passer l'ensemble de la liste, on était rendu à des deuxièmes tours de questions, mais on va respecter la règle, le rang que nous avons actuellement. On a sept intervenants déjà inscrits. Le registre est maintenant déjà ouvert, donc pour ceux qui vont vouloir, vous pourrez aller vous inscrire à la pause. Probablement que ces questions vont nous rendre à peu près jusqu'à la pause.

45 C'est bon. Je voulais sensibiliser aussi les gens qui nous ont écrit des questions, on a reçu
quand même une quarantaine de questions par écrit, donc on voulait juste vous préciser que ça
prend un certain temps de traitement pour nous. On va probablement les insérer aujourd'hui dans
certains thèmes que nous devons aborder parce qu'il y a certains experts des personnes-
ressources qui sont disponibles seulement cet après-midi, alors selon certains termes seront
50 abordés et on pourra insérer certaines questions écrites, mais sinon, évidemment, comme on
encourage votre présence dans nos audiences ici en personne, alors il est possible que les gens
qui nous ont envoyé des questions par écrit, on puisse seulement les traiter après que les
séances publiques aient eu lieu.

55 Alors, avant de laisser la parole aux participants, je vais juste vérifier pour les documents
déposés qu'on a demandés hier. Donc, hier, durant notre période d'échange, il y a différents
documents qui ont été demandés aux personnes-ressources ainsi qu'à l'initiateur.

60 Pour les enjeux de confidentialité dont il avait été question, juste, on va revenir, lorsqu'on va
demander cette information à nouveau, la commission va préciser la nature de l'information
recherchée afin que l'on puisse évaluer la nature confidentielle ou pas de l'information. Donc, pas
besoin d'en parler maintenant.

65 Alors, je vais donner la parole d'abord à l'initiateur s'il a des documents à déposer et à
informer le public à cet effet.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

70 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, Madame la Présidente, on a six documents qu'on dépose aujourd'hui, un qui a été
demandé hier, c'est les résultats du sondage Léger du 15 décembre 2019.

75 Il y a aussi des rapports qu'on dépose, *La prédiction de la qualité des eaux dans la fosse et
effets sous différentes conditions*, de Lamont Expert-Conseil, qui vient d'être produit aujourd'hui.

80 On a l'entente de propriété intellectuelle avec le PARIDM 2018 qui a été demandé hier
aussi, qui était l'entente avec l'UQAT.

On a deux rapports du Centre national de recherche scientifique qui ont été produits
aujourd'hui, c'est *Part 1 – Modelling Study of Energy Co-Disposal* et le *Part 2 – Modelling Study of
Backfill Concept*.

85 Et, aussi, un mémo technique, puis j'ai une petite rectification sur quelque chose qu'on a dit
hier, qui vient avec ce mémo technique là, c'est un mémo sur les dynamitages qu'on a faits. On

90 avait effectivement mesuré, en 2018, avec cinq stations, sonomètre, sismographe, donc on a une note technique de notre chef géologue qui indique, qui confirme un peu qu'aux distances des plus proches récepteurs, on n'avait pas de... ça n'a pas déclenché, c'était en bas de la limite de détection, tant sur le sonomètre que sur le sismographe durant les *blasts*. Ça fait que le mémo technique est assez explicite, simple à comprendre pour les citoyens qui, hier, avaient des questions à ce sujet-là.

95 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. La même question pour les personnes-ressources en débutant dans l'ordre, la première table, puis dans l'ordre, la deuxième table.

100 **Mme MARIE-LOU COULOMBE :**

Oui, bonjour! Nous, on a déposé le document qui avait été demandé pour la modélisation, il s'intitule *Guide d'instruction, préparation et réalisation d'une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques pour les projets miniers*, c'est la version de février 2017.

105 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Alors, moi, j'aimerais apporter des précisions concernant l'expertise et les documents qui ont été demandés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

110 La première chose, c'est qu'il y a trois éléments qui ne relèvent pas du Ministère, c'est-à-dire le régime fiscal et les redevances; ça, ça s'adresserait plutôt au ministère du Revenu, de même qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

115 Le nouveau pacte fiscal du gouvernement en ce qui a trait aux redevances minières, c'est également le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

120 Finalement, pour le portrait des revenus, déductions, subventions réalisés et anticipés par l'État québécois, pour l'exploration et l'exploitation du bloc Tony, c'est également Revenu Québec qui est concerné par ce point-là.

125 Deuxième élément, il y avait dans le mandat des questionnements relativement au développement de la filière du graphite et il y a certaines informations qui étaient demandées concernant l'usage, l'évolution du marché et à la Direction des mandats stratégiques de notre ministère, là, ça n'a pas été développé, ces points-là. On nous a plutôt mentionné que ce serait du côté du ministère de l'Économie et de l'Innovation qui serait plus en mesure que le Ministère pour fournir les éléments sur ce point-là.

130 Puis, finalement, en ce qui concerne la réflexion sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et la consultation publique, nous avons transmis les documents pertinents, de même que les liens, pour que les gens puissent consulter l'information qui est disponible au Ministère.

135 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci beaucoup. Donc, pour le public, les différents ministères qui ont été nommés, donc il y a cet après-midi, madame Chantal Fafard du MAMH qui est là, donc on va peut-être pouvoir aborder... bien, on va aborder la question.

140 Justement, je voulais préciser que comme on a des personnes-ressources qui sont là juste cet après-midi, la commission va apporter certains thèmes. Je voulais profiter, dans le fond, du moment entre les questions d'hier et les nouvelles personnes qui se sont enregistrées derrière, on va en profiter pour apporter les précisions que le MERN ne peut pas apporter, parce que ce n'est pas sa responsabilité.

145 Pour ce qui est du ministère de l'Économie, Innovation, on l'avait déjà invité en personnes-ressources, mais par écrit. Alors, vous avez juste à suivre nos correspondances, elles sont publiques. Alors, ceux qui sont intéressés plus à la fiscalité, même chose pour Revenu Québec.

150 Alors, la discussion va continuer avec les personnes-ressources, mais pas en séances publiques, sauf pour les responsabilités du MAMH. Puis je vais aussi en profiter pour présenter monsieur Denis Brochu, de l'Association touristique Lanaudière, qui est aussi une nouvelle personne-ressource qui est là aujourd'hui en après-midi seulement avec nous.

155 Alors, je continue la tournée des documents déposés, je ne sais pas si... je ne crois pas que madame Amélie Benoît avait une demande à cet effet, sinon... ah, excusez-moi. Mon Dieu, je suis cohérente avec hier, je suis désolée. Donc, Madame Lajoie du ministère de la Santé, mais on a enlevé votre 'T', vous avez vu, c'est le ministère de la Santé et des Services sociaux, maintenant.

160 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Bien sûr. Alors, on a un document qui s'intitule *Survol de certaines normes sur les vibrations et sur la surpression d'air lors des sautages*, qui va être déposé par l'INSPQ.

165 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Alors, je vais donner la parole maintenant à monsieur Nadeau-Rochon, est-ce que vous aviez des documents à déposer?

170 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

Oui. Donc, pour l'instant, on ne les a pas produits, là, mais on va produire les états financiers qui avaient été demandés. Par contre, on n'aura pas les années 2005, de ce que j'ai compris, peut-être plus autour de 2010, le temps que la création de la SDPRM se fasse et, etc.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, ça, c'était au sujet, pour le public, c'était au sujet du parc régional.

180 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

Exactement. Au sujet du parc régional, puis en même temps, on va déposer le PLAG, *Plan d'aménagement et de gestion du parc régional du lac Taureau*, puis on déposera le mandat de la SDPRM pour répondre à la première question qui est en lien avec les orientations du parc.

185 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

190 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

Ce sera fait demain.

195 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Et pour monsieur Benoît de la municipalité?

200 **M. CLAUDE BENOÎT :**

On a déposé deux rapports concernant les analyses d'eau faites par une biologiste pour deux ans.

205 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Puis je voulais peut-être, juste pour les précisions sur le nombre de villégiateurs versus le nombre de... bon, là, ce que je comprends, c'est qu'au niveau de la MRC, on le calcule en personnes, en individus, puis au niveau de la municipalité, c'est en logements. C'est ça? Donc, c'est les mêmes informations qu'on trouve dans les documents à ce jour, ou vous voudriez peut-être... parce que ce que vous pourriez faire c'est apporter une précision pour le public avec une note.

210

215 Je veux dire, si c'est quelque chose que vous pourriez faire, c'est de faire une note puis la déposer carrément pour que... je pense qu'hier, il y avait de la confusion parce qu'il y en a un que le pourcentage serait comme autour de 30 % et l'autre 51 %, donc ce serait bien pour tout le monde que ce soit bien clair, la différence de pourcentages, en regard du sondage puis le pourcentage qui avait été utilisé pour le sondage.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

220 Pas de problème. En fait, le chiffre que j'ai donné du côté de la MRC hier, c'est un chiffre à jour. Celui qui est disponible dans le schéma d'aménagement était erroné. Donc, on l'a constaté à la suite, on a fait une mise à jour des données et on pourra déposer une fiche. Ça représente l'ensemble du territoire, donc chaque municipalité, mais on pourra déposer la note demain.

225 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci. Alors, voilà. Comme je disais, vu qu'il y a un peu moins de monde aujourd'hui, puis probablement qu'on va avoir beaucoup de gens ce soir, on va en profiter pour apporter les thèmes, pour profiter de l'expertise qu'on a avec nous cet après-midi.

230 J'aimerais aussi préciser que lorsque – vous avez remarqué, ceux qui étaient là hier, lorsqu'un intervenant pose une question, ça arrive des fois que la commission enchaîne. Ce n'est pas parce que votre question est plus pertinente ou moins pertinente qu'une autre, c'est seulement parce que dans le temps alloué et l'expertise qu'on a, on juge que c'est un bon moment pour apporter les questions. Chacune des questions peut être traitée par après encore par écrit. Alors, c'était juste pour vous informer de ça.

240 Voilà, c'est tout pour moi.

PÉRIODE DE QUESTIONS
M. GILLES CARTIER

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais le premier participant qu'on avait dans notre liste hier, c'était monsieur Gilles Cartier. Bonjour!

250 **M. GILLES CARTIER :**

Bonjour! Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Lors d'une rencontre d'information enregistrée qui s'est déroulée le 11 juin 2016 à Saint-Michel-des-Saints devant les

255 propriétaires des résidences situées dans ou à proximité du projet de mine de Nouveau Monde Graphite, son président, monsieur Éric Desaulniers a déclaré et je cite :

260 « *Écoutez, si j'allais ouvrir ça à Mont-Tremblant ou à Laval, là, on s'entend-tu que ça ne marcherait pas? Moi, j'habite à Gatineau, il y en a du graphite. Le Conseil de ville, no way, résolution antimine.* »

265 Ma question : j'aimerais savoir ce que monsieur Desaulniers veut dire par « [...] *si j'allais ouvrir ça à Mont-Tremblant ou à Laval, on s'entend-tu que ça ne marcherait pas?* »

265 **LA PRÉSIDENTE :**

265 O.K., merci. Donc, c'est une question sur, dans le fond, les facteurs d'acceptabilité qu'on entend entre Laval, Saint-Michel-des-Saints ou... c'était quoi, l'autre ville?

270 **M. GILLES CARTIER :**

270 Mont-Tremblant.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

275 Mont-Tremblant. Monsieur Desaulniers?

280 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

280 Bien, certainement, j'essaie de m'imaginer le contexte de la discussion. Probablement, le contexte vient depuis qu'on est arrivés en 2013, on a eu beaucoup de discussions avec le plus de parties prenantes possibles, puis comme j'ai expliqué hier dans ma présentation, pour savoir si même, l'idée même d'avoir une mine et un projet industriel dans la région ici faisait du sens. Donc, j'imagine, dans le contexte de la discussion, j'ai peut-être mentionné des endroits où ça pourrait être différent, comme réception de la part des autorités locales. C'est peut-être ça que... il faudrait que je regarde exactement l'enregistrement en cause et regarde ça en détail, mais probablement que je faisais référence au fait que le concept d'un projet industriel et de revitaliser l'économie faisait beaucoup de sens pour une grande majorité des gens ici puis des autorités locales.

290 **LA PRÉSIDENTE :**

295 Mais ça peut être intéressant quand même pour le public la réflexion de qu'est-ce qui est déterminé dans votre... surtout la portion sociale de votre étude d'impact. Donc, si vous voulez proposer une réflexion de plus par rapport à sa question, libre à vous, là, mais je comprends que votre étude d'impact est déjà faite pour l'aspect social, mais c'est vrai que l'aspect comparaison entre différents lieux en soi est comme inexplicité dans la question de monsieur Cartier.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

300 Bien, effectivement, à brûle-pourpoint, de cette façon-là, c'est une façon un peu maladroite
d'exprimer quelque chose qui est très bien détaillé dans notre étude d'impact que SNC ont fait. Il y
a un chapitre au complet sur les impacts sur le milieu humain. Là, on retourne en arrière, notre
projet en 2016, il n'est pas encore défini, on parle du 11 juin 2016. On a juste une ressource, on
n'a pas encore d'étude économique préliminaire, on est très tôt dans le processus, mais nous,
305 avant d'investir des sommes considérables dans un projet, on était au début de nos
investissements, c'était important de prendre une décision à cette époque-là : est-ce qu'on
continue les études, est-ce qu'on investit dans toute cette démarche-là pour comprendre encore
davantage le milieu humain?

Maintenant, aujourd'hui, si vous voulez, on peut résumer qu'est-ce que l'étude disait, mais...

310

LA PRÉSIDENTE :

315 Ça peut être au niveau, dans le fond vous avez identifié des enjeux puis il me semble, de
mémoire, là, il y a un enjeu sur la conciliation tout ça, donc vous pouvez, c'est une opportunité de
préparer une petite note technique, un peu comme vous l'avez fait pour les aspects techniques,
une note technique sur le social pour rassurer monsieur Cartier sur cette notion de comparaison
qui est peut-être pas ce que vous souhaitiez, mais qui mérite peut-être un complément
d'information sur pourquoi ces lieux-là seraient moins propices à une mine que Saint-Michel-des-
Saints.

320

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Bien sûr, on peut produire un...

LA PRÉSIDENTE :

325 Je pense que c'est quelque chose qui peut se faire à l'intérieur de 48 heures avec vos
spécialistes en matière humaine ou sociale.

M. GILLES CARTIER :

330 Mais j'aimerais qu'on jette un coup d'oeil aussi sur l'acceptation sociale. Est-ce que ça
contenait, cette affirmation-là...

LA PRÉSIDENTE :

335 C'est un peu ce que j'ai demandé, là, dans le fond. C'est une réflexion de la part, en fait une
précision de la part de monsieur Desaulniers pour baliser le commentaire qu'il a fait à cette
rencontre-là. Alors, vous devriez l'avoir d'ici 48 heures, vous avez juste à suivre notre site Web.

340 **M. GILLES CARTIER :**

D'accord.

345 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question?

M. GILLES CARTIER :

350 L'attrait territorial de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est grandement orienté sur son plan d'eau, le lac Taureau, considéré comme étant l'un des plus beaux de la région, de la grande région de Montréal. Le lac Taureau est donc parmi l'un des vecteurs importants qui favorisent le développement résidentiel de la municipalité et donc, qui augmentent sa richesse foncière.

355 Ma question : j'aimerais obtenir la répartition de la richesse foncière uniformisée de la municipalité entre ce que certains appellent les résidents villégiateurs et les résidents permanents. J'aimerais voir la richesse foncière de 2010 et 2019 ou 2020.

360 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

M. GILLES CARTIER :

365 Ensuite...

LA PRÉSIDENTE :

370 C'est votre deuxième question, c'est une sous-question.

M. GILLES CARTIER :

Bien, c'est dans la même... c'était dans la même question.

375 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., c'est bon. Allez-y.

380 **M. GILLES CARTIER :**

J'ai quatre petits points rapides. Le plan de développement récréotouristique et de développement durable de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Et nous demandons aussi un rapport comptable référant aux revenus directs et indirects du tourisme, que j'appellerais occasionnel.

385 Alors, il y a les résidents permanents, ici, il y a des villégiateurs, ici, mais il y a des milliers de touristes qui sont ici pour une journée, deux jours, une semaine.

390 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

395 **M. GILLES CARTIER :**

Alors, ça concerne la chasse, la pêche...

400 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on veut les revenus, donc les revenus de taxes foncières pour les deux groupes?

M. GILLES CARTIER :

Oui. Oui.

405 **LA PRÉSIDENTE :**

Les retombées directes et indirectes de la villégiature?

410 **M. GILLES CARTIER :**

De la villégiature, du tourisme.

415 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis le deuxième? Le deuxième, c'était quoi?

M. GILLES CARTIER :

420 Le deuxième?

LA PRÉSIDENTE :

Le développement, le plan de développement...

425

M. GILLES CARTIER :

Le plan de développement, oui, du...

430

LA PRÉSIDENTE :

... récréotouristique.

M. GILLES CARTIER :

435

Récréotouristique de la municipalité et son plan de développement durable.

LA PRÉSIDENTE :

440

Parfait.

M. GILLES CARTIER :

445

J'avais un quatrième point, mais je crois qu'il y a là, le plan d'aménagement de la MRC et du Parc régional du Lac Taureau a été déposé?

LA PRÉSIDENTE :

450

Il a été déposé, oui.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

Non, il n'a pas été déposé, il va être déposé demain.

455

M. GILLES CARTIER :

Demain, d'accord.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

460

Oui.

M. GILLES CARTIER :

465 Alors, c'était mon point.

LA PRÉSIDENTE :

470 Parfait. Donc, je relaie la question à monsieur Benoît de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

M. CLAUDE BENOÎT :

475 J'ai pris les notes en délibération parce que ce n'est pas des choses qui sont faciles à répondre, là. 2000, 2010, 2020, là, je n'ai pas les données avec moi, ça fait que...

LA PRÉSIDENTE :

480 Est-ce que vos accompagnateurs les ont?

M. CLAUDE BENOÎT :

Non.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

Non?

M. CLAUDE BENOÎT :

490 Pas dans la salle actuellement. Et pour les états financiers, les choses économiques de Saint-Michel par rapport au tourisme, c'est des données comptables.

LA PRÉSIDENTE :

495 Ce n'est pas comptables, c'est les retombées directes ou indirectes, pas nécessairement comptables.

M. CLAUDE BENOÎT :

500 Je ne sais pas parce que les vérificateurs, ils font les analyses de la municipalité, mais je n'ai pas les données de tous les commerces de Saint-Michel-des-Saints.

LA PRÉSIDENTE :

505

Bien, c'est sûr qu'il va falloir les réponses. C'est quand même dans le même angle qu'on a eu hier puis on n'avait aussi pas de réponse hier, donc ce serait juste de se pencher avec votre équipe puis rapidement, dans les 48 heures, donner suite aux demandes, autant d'hier et d'aujourd'hui, sur les données qu'on vous a demandées.

510

Merci beaucoup, Monsieur. Oui, excusez-moi, monsieur Locat a une question.

LE COMMISSAIRE :

515

Excusez-moi, c'est un peu en réponse, en suivi de la même question. J'aimerais ça demander à l'ATR de Charlevoix... j'ai dit Charlevoix, excusez-moi, je ne suis plus à mon chalet, donc à l'ATR, à savoir s'ils ont effectué des activités de consultation incluant des ateliers de réflexion, d'analyse et de recherche quant à l'arrivée de ce nouveau secteur où l'impact, dans une région forestière, touristique et agricole, surtout l'aspect touristique dans ce cas-ci?

520

M. DENIS BROCHU :

Vous m'entendez?

525

LA PRÉSIDENTE :

Non. Il faut ouvrir le micro puis être quand même assez proche.

M. DENIS BROCHU :

530

Il n'y a pas eu d'enquête spécifique auprès de nos membres et partenaires par rapport au projet. Ceci dit, ça fait plusieurs années qu'on voit arriver ce projet-là et, informellement, il y a eu des discussions avec à peu près tous nos membres concernés, tous nos entrepreneurs concernés.

535

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que lorsqu'on va vous demander de faire un peu le portrait, vous pourriez nous faire un peu un topo de la situation?

540

M. DENIS BROCHU :

Absolument. Absolument.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

On va finir les questions d'hier en premier, mais de toute façon vous allez être là pour la séance, vous devriez avoir de l'information que vous cherchez pour compléter, bien surtout la question du commissaire.

550 **M. GILLES CARTIER :**

Sur mon troisième point?

555 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est deux questions, Monsieur.

560 **M. GILLES CARTIER :**

Non, non, non, je veux dire, des réponses sur mon troisième point?

LA PRÉSIDENTE :

565 Bien, là, les trois informations que vous avez demandées à Saint-Michel-des-Saints, ils n'ont pas les réponses en ce moment, puis ils ont dit qu'ils allaient les donner, qu'ils devaient aller en délibération puis il s'est engagé à nous les donner dans les prochaines 48 heures.

570 **M. GILLES CARTIER :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

575 Alors, vous devriez être capable de voir les documents en ligne sur le site du BAPE.

M. GILLES CARTIER :

580 Mais est-ce que la MRC a des réponses là-dessus des fois sur le tourisme...

LA PRÉSIDENTE :

585 Est-ce que vous avez des données complémentaires? Je ne crois pas, c'est parce que là, vous parlez de Saint-Michel-des-Saints, uniquement.

M. GILLES CARTIER :

Oui, mais disons que...

590 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous voulez réagir, Monsieur?

595 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

On n'a pas de données particulières à cet effet-là, à ma connaissance. Si on les a, ce serait dans le schéma d'aménagement, dans le portrait régional.

600 **M. GILLES CARTIER :**

Sur la fréquentation dans Lanaudière sur...

LA PRÉSIDENTE :

605 On s'adresse à la commission, Monsieur Cartier.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

610 Vous cherchez des données raffinées qui, à mon avis, n'existent pas.

LA PRÉSIDENTE :

Mais peut-être juste vérifier juste voir.

615 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

Non, mais à mon échelle à moi, je suis convaincu que ça n'existe pas, là, mais...

620 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

625 Même, je ne suis pas sûr que personne possède ce genre d'information là à ce jour.

M. GILLES CARTIER :

Mais au moins sur l'achalandage.

630

LA PRÉSIDENTE :

Bien, là, il y a deux choses : l'information que vous avez puis l'information que vous pouvez aller chercher dans le cadre de notre enquête. Puis ça, c'est sûr qu'une commission d'enquête, c'est aussi de la création de données. Donc, vous pouvez décider, comme institution avec certaines ressources, de sous-traiter à certains experts qui peuvent répondre à la question de vos citoyens. C'est vraiment à votre choix, mais c'est ça, l'objet d'une commission d'enquête. C'est qu'on prend la donnée existante puis on peut en créer aussi.

635

640

Alors, merci, Monsieur Cartier.

M. GILLES CARTIER :

Merci.

645

Mme JOSÉE GAGNON

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant madame Josée Gagnon.

650

Mme JOSÉE GAGNON :

Bonjour, Madame la Présidente.

655

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

660

Mme JOSÉE GAGNON :

Monsieur le Commissaire. Dans le document de questions/réponses, on apprend que Nouveau Monde Graphite sera maintenant responsable de construire la ligne électrique de 120 kV nécessaire au projet. Le tracé de la ligne électrique doit relier le poste Provost de Saint-Zénon à la sous-station du projet minier. Le tracé final devrait avoir une longueur approximative variant entre 12 et 17 kilomètres. Cette nouvelle ligne électrique traversera des zones agricoles, des zones de villégiature, des terrains privés, des terres publiques et des zones humides.

665

670 L'évaluation des impacts du milieu de cette route n'est pas complétée, mais l'évaluation de
l'impact financier non plus. Je me demande comment cette nouvelle ligne électrique impactera les
résidents sur son chemin. Y a-t-il des risques d'expropriation pour ces résidents de Saint-Zénon et
Saint-Michel?

675 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre question, je vais la relayer directement à monsieur Desaulniers puis peut-être aussi au ministère de l'Environnement, juste confirmer si c'est bien inclus dans l'étude d'impact actuelle, cette portion du projet.

680 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

685 Bon. Un petit historique sur nos discussions avec Hydro-Québec, parce qu'on a deux choix en tant que promoteur : soit qu'on devient un client d'Hydro-Québec puis on les mandate de construire ladite ligne ou qu'on devient le promoteur qui la construit nous-mêmes. Au début, on prévoyait que – je pense qu'on était à l'automne 2017 dans le début de nos discussions avec Hydro-Québec – on prévoyait qu'ils soient les promoteurs eux-mêmes. On a négocié des prix et des termes et combien que ça allait coûter.

690 On avait décidé, à l'époque, de reprendre le contrôle du projet, c'est ce qu'on avait indiqué dans nos questions/réponses, que dorénavant, Nouveau Monde allait être le promoteur de la ligne. On a débuté nos premières discussions, on a avancé l'avant-projet. Je dirais en date de lundi, j'ai signé une lettre qui confirme qu'on va retourner le mandat à Hydro-Québec après négociations avec eux sur les termes, l'échéancier, les coûts. On s'en portait satisfaits, donc
695 maintenant c'est Hydro-Québec qui va... on est en train de négocier des ententes de raccordement finales.

700 J'imagine qu'on peut déposer lesdites ententes, les lettres d'intérêt où est-ce qu'on est rendus aujourd'hui, mais c'est anticipé aujourd'hui qu'Hydro-Québec va être le promoteur de la ligne. Puis c'est maintenant un tracé de 11 kilomètres, le tracé est mieux défini. Les propriétaires ont été rencontrés par Nouveau Monde en décembre et au début janvier pour expliquer le tracé qu'on a retenu. On est en négociation avec eux pour les compensations, pour pouvoir avoir des servitudes...

705 **LA PRÉSIDENTE :**

Combien, la question c'était combien qu'il y en avait?

710 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Combien exactement? Il y a huit propriétaires privés exactement qui ont été... étant donné que...

LA PRÉSIDENTE :

715 Au-delà de l'entente, ce qui pourrait être intéressant, c'est le tracé. Si jamais, même si ce n'est pas final, final, là, une espèce d'emprise, là.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

720 Oui, exactement. À l'époque, cet été, on n'avait pas encore le tracé final, on était justement en train de minimiser l'empreinte environnementale. Avant, on parlait de 12 à 17 kilomètres, on est maintenant à 11. On parlait de jusqu'à 30 propriétaires privés, on est maintenant à 8, donc c'était vraiment de pouvoir, dans notre avant-projet, de diminuer au minimum l'impact, le nombre de propriétaires privés et de les rencontrer, de voir c'était quoi le...

725

LA PRÉSIDENTE :

 Donc, c'est vous qui allez faire l'expropriation plutôt qu'Hydro-Québec?

730 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

 Non, bien, nous on...

LA PRÉSIDENTE :

735

 Ou c'est Hydro-Québec qui va le faire?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

740 ... on avait avancé dans cette démarche-là, puis on vient de prendre la décision de retourner le projet à Hydro-Québec, ils vont reprendre où on est rendus dans nos discussions.

LA PRÉSIDENTE :

745 O.K. Donc, c'est eux qui vont finir les discussions avec les propriétaires.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

750 Oui, puis c'est eux qui vont prendre le mandat au complet, là, de continuer les discussions puis de... ça va être leur ligne puis ça va être leur... ils vont nous charger comme à un client, ils vont nous amener l'électricité à notre sous-station, ça va pas mal être ça, le projet.

LA PRÉSIDENTE :

755 Merci pour les précisions. Puis, est-ce que dans le fond, comme on change d'initiateur, ça devient un peu exclu de l'étude d'impact puis il n'y aura pas d'étude d'impact pour 11 kilomètres? Vraiment, je pose la question, je ne sais pas.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

760 Oui, je peux répondre. Pour la ligne électrique, c'est considéré comme un projet connexe dans le cadre de notre Directive, donc oui, c'est considéré dans l'acceptabilité globale du projet, on va en prendre compte. Puis juste dire qu'on a demandé l'ensemble des informations qui étaient disponibles en réponse à la question 16 et... donc, c'est ça.

765

LA PRÉSIDENTE :

 Donc, en principe, même si on change d'initiateur pour cette portion-là, il est quand même inclus dans l'évaluation d'impact.

770

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

 Dans l'évaluation de l'acceptabilité du projet, oui.

775

LA PRÉSIDENTE :

 Parfait. Merci. Votre deuxième question?

Mme JOSÉE GAGNON :

780

 Ma deuxième question était quand même reliée, c'était : quand est-ce qu'on va avoir accès à l'étude d'impact sur le milieu et l'étude d'impact financier de la construction de cette ligne-là?

LA PRÉSIDENTE :

785

 De cette ligne. Avez-vous une réponse? Ça a l'air d'être quand même pas loin d'être fait ou...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

790

 Oui, il y a beaucoup d'échantillons qui doivent être pris, là. Les études environnementales comme telles sur le tracé final, il y a beaucoup de collectes des données qui vont être prises à la fonte des neiges, au printemps. Il faut vraiment passer une saison un peu à faire les études environnementales. Nous, on avait nos échéanciers très précis quand on avait donné le contrat à CIMA. Maintenant qu'Hydro-Québec reprennent le contrat, il va falloir qu'ils fassent leur propre

795

échancier puis qu'ils se portent garants, mais on pourra communiquer davantage quand on aura ficelé le...

LA PRÉSIDENTE :

800

En fait, peut-être évaluer avec eux si on pouvait avoir une note préliminaire des enjeux, si ce n'est pas encore complété, là. Dans le fond, nous, il faudrait avoir ça probablement avant la fin mars, disons. C'est sûr que ce serait mieux le plus tôt possible pour qu'ils puissent forger leur opinion pour le mémoire, mais je comprends que là, il y a un changement de garde, mais si jamais ça peut être disponible avant même le dépôt des mémoires, tant mieux, sinon au moins avant la fin de l'enquête pour que nous, on puisse l'étudier comme il faut.

805

M. ÉRIC DESAULNIERS :

810

On va, Madame la Présidente, demander à Hydro-Québec d'agir le plus rapidement possible pour avoir une note en ce sens. Ce serait bien si...

LA PRÉSIDENTE :

815

Puis peut-être nous donner le contact, peut-être pour les analystes, on peut aussi faire le suivi. Je pense qu'on les avait convoqués. Oui, c'est vrai, on les a déjà en personnes-ressources, donc il n'y a pas de problème.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

820

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

825

On va pouvoir faire le suivi avec eux, mais comme c'est vous qui avez les données pour l'instant, peut-être de faire une portion de la démarche.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

830

Madame la Présidente, j'avais une précision à indiquer. Dans le fond, la ligne électrique ne fera pas partie des activités autorisées par le projet. On en tient compte dans l'acceptabilité, mais ça ne fait pas partie des...

LA PRÉSIDENTE :

835

De l'autorisation.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

840

De l'autorisation.

LA PRÉSIDENTE :

845

Je comprends. Monsieur le Commissaire?

LE COMMISSAIRE :

850

Oui, excusez-moi, il y avait madame Laviolette qui avait posé une question par écrit à savoir, est-ce qu'il y aura lieu d'avoir une étude d'impact sur la ligne hydroélectrique ou si c'est exclu?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

855

La ligne électrique ne rencontre pas les critères d'assujettissement de notre règlement à la procédure, donc non, elle ne sera pas visée par une étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

860

Parfait.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

865

Mais je peux peut-être préciser qu'il va y avoir des autorisations à obtenir en vertu de l'article 22 à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

870

Le certificat d'autorisation, vous voulez dire?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Oui.

875

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce n'est pas une étude complète, aussi détaillée que ce qu'on fait là, mais c'est un certificat quand même. Le Ministère doit vérifier la proposition d'Hydro-Québec, néanmoins. C'est bon?

880

Mme JOSÉE GAGNON :

Je ne suis pas sûre que j'ai eu la réponse à ma question, là.

885

LA PRÉSIDENTE :

On ne peut pas commenter la réponse qu'on a reçue si elle ne nous plaît pas, alors, mais vous pouvez l'écrire dans votre mémoire si ça ne vous plaît pas. Alors, je vous remercie. J'invite monsieur Daniel Tokatelloff.

890

M. DANIEL TOKATELOFF

895

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

900

M. DANIEL TOKATELOFF :

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Donc, je me suis présenté hier déjà. Alors, je vais revenir sur l'aspect très important de ce projet, qui est la gestion des résidus miniers. Concernant le caractère expérimental de ces deux nouveaux concepts, soit la codisposition, d'une part, et les barrières, la couche à effet de barrière capillaire d'autre part, le promoteur a récemment annoncé, incluant hier, que ce procédé n'a rien d'expérimental et qu'il y a une dizaine de mines à travers le monde qui l'utilisent.

905

La première question est la suivante : le promoteur peut-il fournir et déposer à la commission un minimum, au minimum une liste de cinq mines en exploitation qui utilisent ces procédés, situées dans un milieu nordique à la latitude de Saint-Michel-des-Saints ou plus au nord, ainsi que des rapports sur l'efficacité et le tonnage de ces procédés dans chacune des mines après 10 ans et 30 ans d'exploitation?

910

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour la question. D'ailleurs, aussi la commission, on est intéressés à voir la... on a compris hier de madame Paradis que ce n'est pas, il n'y a rien qui est exactement comparable, mais que c'est des portions, mais malgré tout, l'information et l'historique de ces points de comparaison peut être rassurant et intéressant pour ceux qui s'intéressent aux aspects très scientifiques du projet.

915

920

Alors, la commission demanderait aussi, si c'était possible de préparer un document – vous pouvez aussi le faire en mode vulgarisé, là, vous n'avez pas besoin de tout nous donner 18

925 documents, à moins que ça vienne vraiment préciser – je laisserais aussi mon collègue, monsieur
Locat, peut-être si vous avez des demandes plus précises, Monsieur Locat –, mais la question de
monsieur Tokateloff est pertinente puis on souhaite aussi que vous déposiez l'information, même
si ce n'est pas le format actuel. Mais vous pouvez vulgariser et nous expliquer, comme vous
930 pourriez faire une note, dire : cette mine-là, ces données-là sont pertinentes pour notre mine à ce
niveau-là, puis passer les 10 mines comme ça, je pense que ça permettrait à tout le monde d'être
plus éveillé et éduqué sur votre projet de codisposition.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

935 Bien, je vais laisser Martine commenter, elle a déjà préparé quelques présentations qui lui
permettent de vulgariser le tout, mais peut-être qu'il y a des compléments à y avoir, là.

LA PRÉSIDENTE :

940 Mais pour les présentations qu'on avait demandé de préparer, on pensait, étant donné que
c'est un souci assez important du public, on pensait commencer avec ça ce soir, en réalité. Là,
pour l'instant, je pense que la demande est très précise sur un dépôt de document, ce serait juste
de nous expliquer si c'est possible puis de le faire assez rapidement.

945 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui, tout à fait, c'est possible avec le contexte, puis je ne sais pas si c'est possible, suite à
la présentation, si vous voulez, Madame la Présidente, avoir... parce que j'ai plusieurs exemples,
là, mais c'est pour savoir, selon les sujets que j'apporte, lesquelles références, lesquelles
950 thématiques vous voulez des références, mais oui, je peux le faire sur les différents aspects.

LA PRÉSIDENTE :

Puis votre présentation est courte? Combien de temps à peu près?

955

Mme MARTINE PARADIS :

15 minutes.

960 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Bien, je pense que ce serait bien ce soir étant donné qu'il va y avoir plus de gens,
mais sauf que ce que je comprends, c'est que ça, c'est un résumé. Néanmoins, je pense que
autant pour mon collègue, et peut-être que monsieur Tokateloff, ici, l'aspect un peu plus détaillé va
965 être important. Donc, on vous demande de fournir l'aspect plus détaillé, mais ce que je
comprends c'est que votre présentation va pouvoir bien aider à mettre en contexte. C'est ce que
vous dites?

Mme MARTINE PARADIS :

970 La présentation présente le concept de codisposition qu'on apporte puis met une mise en
contexte de c'est quoi qu'on apporte. Pour les références, là, je n'en ai pas spécifiquement
plusieurs dans la présentation, mais je peux fournir une liste, il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

975 Parfait, merci.

Votre deuxième question? Donc, je ne sais pas si vous êtes là ce soir, si vous comptiez
venir à la séance ce soir?

980 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Absolument.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais en principe, ils vont faire cette présentation-là puis en plus, vous aurez le document
que nous aussi on souhaitait avoir sur les 10 autres mines qui ont de l'information pertinente en
données historiques. Alors, votre deuxième...

990 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

J'aimerais préciser quand même qu'on s'attend à ce que ces mines qui sont citées en
référence comportent des procédés les plus identiques à celui qui est proposé ici.

995 **LA PRÉSIDENTE :**

1000 Mais ils ont dit que c'est un cumul, donc il n'y aura pas d'identique, mais, bon, vous pourrez
dans votre mémoire exprimer ce qui ne vous convient pas avec l'argumentaire de Nouveau
Monde Graphite. Je vais vous demander votre deuxième question, maintenant.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1005 Ma deuxième question, je voudrais faire un retour sur le problème des cellules
expérimentales, justement, sur ce procédé de codisposition.

1010 Hier, on a obtenu des réponses du promoteur, maintenant j'aimerais adresser mes
questions plutôt du côté du ministère puisque ça va être ma question : suite à la demande du
ministère de l'Environnement en octobre 2019, qui s'attendait à recevoir les rapports d'essais sur
les cellules expérimentales à la fin 2019, ce qui a été confirmé d'ailleurs par lettre par la directrice

des évaluations environnementales dans sa lettre qu'elle nous a adressée le 10 janvier – et je peux déposer une copie de cette lettre – et dans cette lettre, elle annonçait que les mêmes résultats seraient disponibles au printemps 2020. Les résultats des essais des cellules expérimentales seraient disponibles au printemps 2020.

1015

Alors, je voudrais savoir sur quelle base le ministère de l'Environnement a pu déclarer la recevabilité de l'étude le jour même, le 25 novembre, où le Ministère a appris que les cellules expérimentales n'existaient pas?

1020

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour la question. Alors, je vais demander au ministère de l'Environnement d'y répondre.

1025

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Bonjour! En fait, je peux peut-être résumer c'est quoi les exigences de notre ministère, là, pour la gestion de résidus miniers acidogènes, là. Ce qui est un peu la question ici et ce qui nous a permis de juger de la recevabilité

1030

Donc, dans la *Directive 019*, le document qui regroupe l'ensemble des exigences pour les projets miniers, on a plusieurs exigences particulières et assez sévères pour la gestion de résidus miniers acidogènes.

1035

On demande entre autres de caractériser de façon détaillée, les résidus. Puis ça, c'est bien présenté dans l'étude. On demande aussi d'évaluer le délai avant le début de la génération d'acide. On demande que le promoteur présente des mesures pour empêcher l'acidification des résidus, et on demande aussi à ce que les ouvrages de rétention des eaux aient une plus grande capacité que les résidus qui ne seraient pas acidogènes.

1040

Est-ce que je parle assez fort?

LA PRÉSIDENTE :

1045

C'est bien comme ça, oui.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1050

Non, O.K., je vais essayer de me rapprocher. Et on demande aussi des mesures particulières pour la protection des eaux de surface. Les eaux doivent être captées et traitées avant d'être rejetées à l'effluent. L'effluent doit rencontrer l'ensemble des exigences de la *Directive 019*, et on demande aussi à ce qu'il y ait des mesures d'étanchéité de niveau A. C'est-à-dire que

la percolation à travers le sol du parc à résidus rencontre un certain critère et si ce n'est pas le cas, qu'on dispose d'une géomembrane.

1055

Et, aussi, on demande à ce qu'il y ait un réseau de puits d'observation qui soient disposés autour de l'aire d'accumulation pour surveiller la contamination de l'environnement. Finalement, on demande aussi un suivi post-restauration pour s'assurer du respect de la qualité des eaux.

1060

Donc, l'étude d'impact nous permettait de rencontrer l'ensemble de ces critères-là. Donc, la caractérisation des résidus, la modélisation hydrogéologique, et aussi nous présentait des mesures de surveillance et de suivi dans l'étude d'impact et, en plus, nous présentait des tests de terrain qui allaient être réalisés pour confirmer l'efficacité du système.

1065

Je pense que ça, c'est le premier point, donc c'est nos exigences. Mais on note aussi que les pratiques qui sont proposées par le promoteur, c'est parmi les meilleures pratiques en ce moment dans l'industrie minière, donc la désulfuration, la codisposition. Pour nous, ça apporte des avantages au niveau de la gestion des résidus.

1070

Donc, c'est sûr qu'on veut s'assurer de bien encadrer tout ça et puis ça, on s'en est assuré parce que le promoteur a présenté certaines mesures qui permettent de s'assurer de la protection de l'environnement. Par exemple, sous la halde de la surface, il propose de mettre une géomembrane qui va protéger la contamination des eaux souterraines. Donc ça, ça nous offre une garantie supplémentaire si la méthode de codisposition fonctionnait moins bien que ce qui était prévu.

1075

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui n'est pas le cas dans d'autres propositions que vous avez vues, donc la géomembrane, c'est un additionnel.

1080

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Dans ce cas-là, oui, parce qu'il respectait déjà notre critère de perméabilité.

1085

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends.

1090

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Et, attendez je vais juste regarder mes notes une seconde.

LA PRÉSIDENTE :

1095

Oui. L'autre portion de la question c'est vraiment l'idée de qu'est-ce que vous avez besoin dans les données des cellules expérimentales?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1100

Oui, mais j'y arrive, si vous me laissez continuer un petit peu.

LA PRÉSIDENTE :

1105

Oui.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1110

Donc, aussi, il propose la restauration progressive, ce qui nous permet de limiter aussi la quantité d'oxygène, donc la génération d'acide. Et, finalement, évidemment, il y a des tests de terrain qui vont nous permettre de confirmer ou d'ajuster le concept au besoin.

1115

Pour ce qui est de la disposition dans la fosse, donc la fosse, il y a... dans le fond, dans la fosse, on prévoit de disposer les stériles et les résidus non générateurs d'acide et possiblement les résidus acidogènes aussi, et tout en codisposition. Mais on demande au promoteur à ce que la nappe phréatique permette aussi de diminuer la quantité d'oxygène qui se rend aux résidus.

1120

Donc, dans le cadre de nos questions, oui, là, on a demandé une mise à jour de la modélisation hydrogéologique parce que les concentrations qui avaient été présentées par le promoteur étaient faibles pour nous. Donc, les concentrations initiales qui rentraient dans le modèle étaient un peu faibles par rapport à ce qu'on s'imaginait, donc on a demandé au promoteur de remodeliser, de présenter un éventail plus grand de concentrations et puis ça, c'était pour préciser cette incertitude-là qu'on avait au niveau de la disposition des résidus dans la fosse.

1125

Puis l'ensemble de ces informations-là nous permet de penser qu'à la phase de l'analyse, donc la prochaine phase qui s'en vient, parce que le projet a seulement été jugé recevable, mais à la prochaine phase, avec ces informations-là, on va être capables de bien encadrer le projet. Et c'est pour ça qu'on n'a pas demandé à recevoir les résultats des cellules expérimentales à ce moment-ci pour la recevabilité.

1130

LA PRÉSIDENTE :

1135

Mais vous devez les avoir avant de terminer votre analyse environnementale.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

On doit les avoir pour confirmer que les résidus acidogènes peuvent être disposés dans la fosse.

1140

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il y a un engagement de les transmettre avant la...

1145

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Non, mais comme je dis, ça va être quelque chose qui va être géré à l'analyse environnementale, donc elle va être capable de bien encadrer...

1150

LA PRÉSIDENTE :

O.K., vous allez prévoir un mécanisme.

1155

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Oui, puis dans le fond, il y a un plan B qui existe aussi, si les résidus acidogènes ne peuvent pas être mis dans la fosse, il est déjà dans l'étude d'impact, donc nous, ça nous permet de prévoir, si jamais les cellules expérimentales démontrent le contraire, bien, on ne pourra pas mettre les résidus acidogènes dans la fosse.

1160

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il y a un plan d'encadrement pour les différentes situations, malgré l'absence de données finales.

1165

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

Exact, oui.

1170

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Je pense que c'est une réponse assez élaborée et complète, merci.

1175

M. DANIEL TOKATELOFF :

Est-ce que je peux...

LA PRÉSIDENTE :

1180 Vous ne pouvez pas réagir, puis...

M. DANIEL TOKATELOFF :

1185 Je ne peux pas réagir?

LA PRÉSIDENTE :

1190 Non, parce que, je veux dire, en fait vous pouvez ne pas être satisfait, là, puis on n'a pas le droit à des sous-questions, mais vous pouvez toujours vous réinscrire.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1195 Est-ce que je peux déposer alors la lettre qu'on a reçue?

LA PRÉSIDENTE :

1200 Oui. Oui, oui. À moins que vous trouviez que la question n'est pas répondue, moi, je pense qu'elle était complète.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1205 J'estime que ce n'est pas tout à fait répondu parce que dans la lettre, encore, reçue de la Direction des évaluations environnementales, on nous dit que ces résultats sont attendus pour le printemps 2020. 2020, ça veut dire dans les mois qui viennent. Alors, j'ai du mal à comprendre comment on pourra accepter un projet sans avoir des données qui ont été classées comme essentielles par le promoteur lui-même.

LA PRÉSIDENTE :

1210 Mais sont attendues ne veut peut-être pas dire sont nécessaires. Moi, c'est peut-être ça que je comprends. C'est qu'en réalité, elles ne sont pas nécessaires pour compléter leur plan d'encadrement. Vous savez, les ministères sont là pour encadrer les projets ayant des incidences environnementales. Donc, ils sont capables de faire un plan d'encadrement sans les données finales, bien que sûrement que ça va l'aider, mais elles sont attendues, c'est la date qu'il avait donnée. Alors, votre lettre semble être corroborée, mais eux viennent de confirmer dans leur réponse que ce n'est pas nécessaire à faire leur plan d'encadrement parce qu'ils ont plusieurs alternatives considérées.

1220 Je vous laisse réagir à mon résumé de la situation.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1225 Oui. Bien oui, je pense que vous confirmez la réponse que je voulais donner. Peut-être préciser que ce n'est pas non plus une exigence d'avoir les résultats de cellules expérimentales de façon générale, là, mais pour nous, c'est sûr que ça nous permet de mieux préciser les conditions de l'autorisation, mais elles ne sont pas nécessaires dans ce cas-ci parce qu'on a différentes alternatives, là, pour la gestion des résidus.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Ce n'est pas nécessaire pour l'ensemble des projets miniers, c'est ce que vous dites, là? Dans une même situation, ce ne serait pas nécessaire non plus pour d'autres projets. C'est peut-être dur à dire parce qu'ils sont très uniques, chacun.

1235 C'est bon, mon collègue Jacques Locat voudrait enchaîner avec une question.

LE COMMISSAIRE :

1240 Oui, mais je pense qu'il y aurait plusieurs questions, mais une première, c'est concernant le fait qu'il y a un volet, certains volets probablement pourront être répondus peut-être à assez court terme, peut-être un an ou deux, mais ce qu'il est prévu dans l'étude d'impact, c'est qu'à la sixième année, la cellule serait comme intégrée à la halde de résidus, la halde de codisposition, et il y a des processus chimiques qui sont importants et la question c'est, est-ce qu'on va respecter dans ça les temps de latence prévus? Autrement dit, est-ce qu'on aura toutes les données disponibles après les six années avant d'enfouir la cellule pour en valider la modélisation qui est faite sans ces données-là?

1250 Donc, il y a plusieurs, il y a les modèles qui attendent des résultats, on sait qu'il y a des réactions qui prennent un certain temps à se produire et à se développer, et donc la question est à savoir, est-ce que six ans c'est assez pour valider tous les temps de réaction et la cinétique des réactions possibles dans une cellule comme celle-là?

LA PRÉSIDENTE :

1255 Moi, je ne sais pas, voulez-vous qu'on commence par la question à l'initiateur?

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1260 Oui, je vous le propose, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être commencer par répondre à la question et le Ministère pourra réagir en fonction de ses responsabilités.

1265

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Martine va répondre.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

Mme MARTINE PARADIS :

1275

Merci. Donc, la question, si on y va pour les temps de latence, il y a plusieurs choses avec la cellule expérimentale que ça va soulever dans la compréhension de la caractérisation qu'on doit faire, comme madame Coulombe vient de l'expliquer. Les temps de latence, pour les obtenir, c'est de la roche qu'on prend en caractérisation environnementale géochimique qu'on a faite, on l'amène en laboratoire et on reproduit nos résidus miniers avec la même roche qu'on va extraire du futur gisement.

1280

C'est à partir des essais en laboratoire qu'on peut estimer le temps de latence et non avec une cellule expérimentale parce qu'en laboratoire, ils vont prendre notre résidu et notre stérile et ils vont lui envoyer beaucoup d'oxygène ou lui envoyer de l'eau avec un certain pH, ils vont simuler toutes les conditions et c'est là qu'on va avoir un taux de réaction, un taux de lixiviation, etc., et c'est à partir de ça. Ça, c'est nos critères de conception pour notre ingénierie, pour la codisposition.

1285

Donc, on les a déjà obtenus, nos temps de latence, en laboratoire, c'est les pires cas... les temps de latence qui sont dans l'étude d'impact sont ceux qui ont été estimés en laboratoire. La cellule expérimentale vient valider des paramètres de l'ingénierie parce qu'on ne sait pas... admettons, par exemple, on dit l'oxygène, parce que dans notre concept on arrête la diffusion d'oxygène pour ne pas qu'il y ait de réactions d'oxydation, on peut dire 1 mètre, mais on peut tester après : est-ce que ça va être 1 mètre ou 1,5 mètre?

1290

1295

C'est des paramètres de l'ingénierie qu'on vient valider avec la cellule expérimentale du concept de codisposition. Mais les critères de conception sont faits en laboratoire avec des essais et ensuite avec toutes les réactions d'équilibre qu'on a, qu'on modélise pour chacun des métaux.

1300

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être, Monsieur Locat, définir temps de latence pour le public?

LE COMMISSAIRE :

1305

Le temps de latence, c'est le temps qu'il faut avant qu'une réaction, le développement d'eau acide débute ou qu'une réaction des minéraux – enfin, vous pourriez me confirmer –, mais ça prend combien de temps avant qu'on commence à avoir des problèmes potentiels avec le drainage minier acide? Ça dépend des matériaux qui réagissent selon différents temps, selon leurs caractéristiques, si j'ai bien compris, là.

1310

Mme MARTINE PARADIS :

Oui, c'est bien.

1315

LE COMMISSAIRE :

Moi, j'avais une question, vous parlez, vous référez beaucoup, bon, vous avez fait la modélisation de plusieurs modèles, vous référez aux travaux de laboratoire. Pour ce qui concerne les tests cinétiques, il y a deux types d'essais qui ont été faits, vous nous avez dit, alors vous en avez fait combien par type de matériau?

1320

Mme MARTINE PARADIS :

O.K. On sépare, on en a fait des centaines, plus que des centaines et ce qu'on fait c'est comme pour les stériles miniers, qui est la roche, on la sépare selon les différentes lithologies et la géologie, et selon le pourcentage qu'elle va représenter dans le gisement, on prend plus d'échantillons s'il va y avoir plus, par exemple, de paragenèse mixte qui est...

1325

LE COMMISSAIRE :

Non, mais là, je parle – je ne sais pas si je me suis fait bien comprendre –, dans les tests cinétiques donc des essais comme l'URSTM, par exemple, puis il y en a un autre, il y en a un qui siphonne, enfin, qui accélère un peu la réaction, l'autre un peu moins.

1330

1335

Mme MARTINE PARADIS :

Oui.

1340

LE COMMISSAIRE :

C'est des tests qui prennent chacun environ, je pense que c'est de 20 à 30 semaines. Alors, vous nous dites que de ceux-là vous en avez fait une certaine pour chacune des unités?

1345 **Mme MARTINE PARADIS :**

Non, des essais cinétiques, on en a une dizaine, là. On a ceux en colonne puis on a ceux, les essais en cellule humide sur chacune des...

1350 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, c'est 10 au total pour les cinq unités que vous avez identifiées?

1355 **Mme MARTINE PARADIS :**

Non. Un par lithologie de stérile, chacun pour le test en cellule humide puis le test en... et lui est représenté par des échantillons composites qui représentent toute la lithologie. C'est avec de la statistique en premier. Puis pour les résidus miniers, on en a plus qu'un par type de résidu minier. On en a trois, je pense.

1360

LE COMMISSAIRE :

On va y revenir, merci.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Tokaletoff, vous avez vu, ça a nourri une autre discussion.

1370 **M. DANIEL TOKATELOFF :**

Oui, est-ce que je peux...

LA PRÉSIDENTE :

1375

Bien, je pense qu'on va passer, on a quand même d'autres citoyens, mais comme je vous dis, vous pouvez vous réinscrire, c'est possible qu'il y ait du temps encore cet après-midi ou ce soir.

M. DANIEL TOKATELOFF :

1380

D'accord. Merci, Madame la Présidente. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1385

Merci pour vos questions. Alors, j'inviterais maintenant madame May Dagher, s'il vous plaît.

Mme MAY DAGHER

1390 **Mme MAY DAGHER :**

Bonjour!

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

Mme MAY DAGHER :

1400 Alors, je vais y aller avec ma première question, ça ne sera pas très long, je vais juste remonter. Dans la liste des 16 principes, je vise l'efficacité économique et le partenariat et coopération intergouvernementale.

1405 Dans nos recherches, nous ne retrouvons aucun comparatif probant de littérature qui confirme une cohabitation fructueuse entre une économie de villégiature/récréotourisme et une économie minière dans un milieu sensible à haute valeur écologique, sociale et économique.

1410 Ma demande, nous demandons aux instances concernées, autres que le promoteur, donc municipalité, MRC, je crois ministère de l'Habitat et des Municipalités, de déposer une étude indépendante quant à l'impact que pourrait avoir une économie minière sur l'économie de villégiature.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Merci pour la question, je vais peut-être la couper en deux, là. Est-ce qu'il y en a qui ont déjà des documents à cet effet que vous pouvez exprimer au micro, puis si vous n'en avez pas, est-ce qu'il y en a en cours ou vous avez des intentions d'évaluation à cet égard, comme on a un peu tout à l'heure abordé?

1420 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

La MRC n'a pas initié ce processus-là, on n'a pas cette information-là et on n'a pas initié de processus.

1425 **LA PRÉSIDENTE :**

1430 Est-ce qu'il y a d'autres ministères qui ont fait des études sur d'autres projets miniers antécédents qui pourraient répondre à la question de madame Dagher? Donc, on parle de la cohabitation de plusieurs secteurs quand un projet minier arrive dans une communauté.

Mme MAY DAGHER :

Villégiature et récréotourisme.

1435 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, villégiature et récréotourisme, mais souvent, quand ils font des études, ils vont... ça dépend, là, c'est quoi la tendance économique de la région, mais dans le fond, c'est l'effet économique, socioéconomique d'une mine sur les autres secteurs.

1440

Mme MAY DAGHER :

Reconnus comme, Saint-Michel-des-Saints étant reconnue comme un milieu de villégiature hautement...

1445

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on comprend la question.

1450

Mme MAY DAGHER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1455

Est-ce que, Madame Fournier, vous avez allumé votre micro?

Mme CRISTINE FOURNIER :

1460

Je vais vérifier auprès de mes collègues puis je vais vous revenir sur ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1465

Mme CRISTINE FOURNIER :

Voir si on aurait quelque chose qui a déjà été...

1470

LA PRÉSIDENTE :

Ça peut être une étude indépendante, un chercheur... effectivement, vous avez sûrement l'expertise des gens chez vous?

Mme CRISTINE FOURNIER :

1475

Oui, je vais vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

1480

Donc, ce serait intéressant.

Mme MAY DAGHER :

1485

Et advenant qu'il n'y en ait pas...

LA PRÉSIDENTE :

1490

Un instant. Je crois que, Madame Lajoie, il y avait des études de l'INSPQ qui tournent plus aux effets psychosociaux, mais quand même, il y avait des éléments, il me semble. Peut-être, juste nous aiguiller vers quelles études pour madame Dagher, particulièrement.

Mme LOUISE LAJOIE :

1495

Je vais vérifier avec l'INSPQ ce qu'on peut déposer à cet effet, merci.

LA PRÉSIDENTE :

1500

Pardon? Excusez-moi, mon collègue me parlait.

LE COMMISSAIRE :

1505

C'est de ma faute.

LA PRÉSIDENTE :

1510

Oui, c'est de votre faute.

Mme LOUISE LAJOIE :

1515

Je voulais juste dire que je vais m'informer auprès de l'INSPQ de qu'est-ce qu'on peut déposer pour compléter.

LA PRÉSIDENTE :

1515

C'est juste que je crois que j'ai vu dans une des présentations que vous avez déposées qu'il y avait certains éléments touchant à sa question.

Alors, malheureusement, vous n'avez pas la réponse *in situ*, mais je crois que vous allez avoir certaines réponses dans les prochaines 48 heures. Alors, je vous demanderais votre deuxième question.

1520

Mme MAY DAGHER :

Oui. Celle-ci touche à la protection de l'environnement et protection du patrimoine. À la lumière du plan de rechange auquel référerait le promoteur hier de devoir revenir au système de stockage régulier en utilisant donc des digues, et pour éviter donc que l'expérience de Malartic ne se répète, à savoir quelques centaines d'infractions, plusieurs dépassements des normes, sans amende à notre connaissance, ma question ne se dirige pas au promoteur, mais plutôt aux instances ministérielles concernées, qu'allez-vous mettre en place...

1525

1530

LA PRÉSIDENTE :

C'est la commission qui décide à qui ça s'adresse.

Mme MAY DAGHER :

1535

Ah, excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

1540

Vous pouvez poser la question.

Mme MAY DAGHER :

Excusez-moi.

1545

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas grave, mais c'est...

1550

Mme MAY DAGHER :

Alors, que va-t-il être mis en place? Aurez-vous des inspecteurs sur place, spécialistes de l'industrie minière et combien?

1555

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si c'est le système par digue, c'est ce que vous... donc, si c'était l'alternative à la codisposition, c'est ça votre question?

1560 **Mme MAY DAGHER :**

En fait, en fait c'est la grosse surprise qu'on a eue hier, ça s'appliquerait aux deux, que ce soit en codisposition ou en digue.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou avec digue, O.K.

1570 **Mme MAY DAGHER :**

Mais en digue, c'est encore pire que ce qu'on aurait pu penser.

LA PRÉSIDENTE :

1575 Donc, vous voulez savoir c'est quoi l'encadrement ministériel en digue ou en codisposition?

Mme MAY DAGHER :

Oui.

1580

LA PRÉSIDENTE :

Puis le dernier volet de votre question?

1585 **Mme MAY DAGHER :**

Bien, c'est combien d'inspecteurs...

LA PRÉSIDENTE :

1590

Ah, combien d'inspecteurs.

Mme MAY DAGHER :

1595 ... spécialisés de l'industrie minière, particulièrement.

LA PRÉSIDENTE :

1600 Donc, le niveau d'effort à faire de l'inspection et de l'encadrement au niveau de la surveillance et le suivi, c'est ce que moi j'entends comme question.

Mme MARIE-LOU COULOMBE :

1605 Oui, je vais adresser la question à ma collègue Maud.

LA PRÉSIDENTE :

1610 Parfait.

Mme MAUD ABLAIN :

1615 Oui, donc le ministère de l'Environnement, bien, plus particulièrement le Centre de contrôle environnemental du Québec a un programme d'inspection des sites miniers, donc les projets qui sont... bien, les mines qui sont en exploitation sont visitées au minimum une fois par année, c'est le programme régulier, on va dire. Et puis il y a une vérification mensuelle des données transmises par le promoteur.

1620 C'est sûr que le promoteur, lui, va réaliser son suivi. Il va faire le suivi notamment de la qualité de l'effluent rejeté et de la qualité des eaux souterraines et ces informations-là sont examinées par le Centre de contrôle à chaque mois, à chaque réception, là, des résultats transmis.

1625 Ensuite, il peut y avoir des contrôles spécifiques. S'il y avait des digues sur le projet, il y aurait un contrôle spécifique concernant le suivi de la stabilité des digues, également.

Ensuite, le contrôle fait aussi des vérifications des équipements de mesure utilisés par le promoteur pour s'assurer que les résultats transmis sont corrects.

1630 Et, enfin, il peut y avoir aussi, par le contrôle fait, les inspecteurs sur le terrain peuvent prélever des échantillons eux-mêmes et les envoyer au laboratoire du Ministère pour faire des concordances avec les résultats transmis par le promoteur.

1635 Donc, ça, c'est le programme de contrôle qui est mené par le Ministère.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Et combien, donc combien d'inspecteurs, combien d'inspecteurs surtout, je ne sais pas si c'est par région ou c'est au Québec, et est-ce qu'il y a un chargé de projet associé à ce projet minier là ou à un groupe de projets miniers, comment... dans le fond, je crois qu'on s'intéresse ici au niveau d'expertise et le niveau de déploiement.

Mme MAUD ABLAIN :

1645 Bien, les inspecteurs au Centre de contrôle sont par secteur, généralement, notamment le secteur industriel, mais ils sont tous polyvalents, là. Ils possèdent l'expertise pour faire la vérification des sites qu'ils ont à contrôler et au Centre de contrôle, sur l'ensemble du Québec, là, il y a 291 inspecteurs à travers le Québec.

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il n'y en a pas nécessairement assigné dans une région, ils vont séparer...

Mme MAUD ABLAIN :

1655 Ils vont être répartis, pardon, par région, par Direction régionale, là. Le Ministère est organisé avec des Directions régionales, globalement en fonction des régions administratives du Québec, et donc il y a des groupes d'inspecteurs attirés à chacune de ces régions.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Combien d'inspecteurs pour Lanaudière ou...

Mme MAUD ABLAIN :

1665 Pour Lanaudière, il y a quatre inspecteurs, là, qui sont dédiés au secteur industriel, si je ne me trompe pas. Je vais le valider.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Parfait. Madame?

Mme MAY DAGHER :

1675 Mais non pas au niveau de l'industrie minière, spécifiquement.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Non, ce qu'ils disent c'est que c'est des compétences transversales, donc en fonction des... et c'est industriel, par contre. Peut-être qu'il y a des inspecteurs dans d'autres niveaux, il y a peut-être des inspecteurs de bâtiments ou de je ne sais pas quoi, mais je crois que la réponse est assez complète. Vous pouvez...

Mme MAY DAGHER :

1685

En fait, c'est parce que je ne comprends pas tout à fait la réponse, je ne suis pas certaine que ça réponde nécessairement à la demande que je faisais.

LA PRÉSIDENTE :

1690

Qu'est-ce qu'il vous manque?

Mme MAY DAGHER :

1695

C'est dans les cas des infractions, dans les cas des infractions, qu'est-ce qui se passe?

LA PRÉSIDENTE :

1700

O.K., oui. Donc, là, vous avez répondu dans la manière préventive, le suivi et la prévention. Donc, s'il y avait une infraction – ça, je n'avais pas saisi cet élément de votre question, je suis désolée – donc s'il y avait une infraction, c'est quoi l'encadrement du Ministère?

Mme MAY DAGHER :

1705

Et des dépassements des normes aussi.

Mme MAUD ABLAIN :

1710

Donc, en cas d'infraction, il y aurait l'observation du manquement. Donc, les infractions peuvent être soit par rapport à la réglementation en vigueur, des dépassements de normes ou... bien, des dépassements de normes et puis sinon, ça peut être aussi des infractions par rapport aux autorisations environnementales délivrées. Donc les inspecteurs ont ce rôle-là de vérifier la conformité du projet à la réglementation, mais également aux autorisations puisque, par exemple, dans un décret, si le projet était autorisé, il va y avoir certains engagements qui vont être encadrés dans le décret, qui ne sont pas réglementaires, mais qui, dans le décret, deviennent légaux et le Contrôle va faire cette vérification aussi.

1715

Donc, s'il y a des manquements, eh bien, à ce moment-là, il y a des actions prises par le Contrôle. Il peut y avoir, il y a une gradation dans les constats d'infraction, on va dire, il peut y avoir des avis de non-conformité. À ce moment-là, l'entreprise doit rapidement mettre un plan en place pour un retour à la conformité. Et puis, ensuite, en fonction de l'importance des manquements, leur fréquence, on peut aller vers des amendes également, là.

1720

LA PRÉSIDENTE :

1725

Puis l'extrême serait de révoquer le permis et arrêt des opérations.

Mme MAUD ABLAIN :

Il peut y avoir révocation, c'est ça, et puis on peut aller aussi en enquête, là.

1730

Mme MAY DAGHER :

Il peut y avoir révocation, vous dites? Il peut y avoir révocation?

1735

LA PRÉSIDENTE :

Je demanderais au public de ne pas parler, on entend beaucoup de gens jaser. Merci.

Mme MAUD ABLAIN :

1740

Pour la révocation, il faudrait que je reprecise, mais c'est vraiment plus l'avis de non-conformité, l'amende, comme on appelle, la sanction administrative pécuniaire et ensuite, il peut y avoir ultimement aussi une ordonnance, le ministre peut faire, aux frais du promoteur, une remise en état, par exemple, d'un site.

1745

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a un document qui explique un peu cette mécanique qui est disponible pour le grand public?

1750

Mme MAUD ABLAIN :

Je vais vérifier.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Ça pourrait être intéressant. Donc, je crois que vos questions sont répondues. Il faut enchaîner, donc je vais, si vous avez d'autres questions, vous pouvez vous réinscrire.

1760

Mme MAY DAGHER :

Non, mais donc, si je comprends bien, il peut y avoir une révocation, de ce que je comprends.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Elle devait vérifier, je ne crois pas... mais il pourrait y avoir une injonction. Le ministre a le pouvoir d'arrêter un projet si tous les plans, à ce que j'ai compris, si les inspecteurs ne sont pas arrivés à une entente avec l'initiateur.

1770 **Mme MAUD ABLAIN :**

Bien, c'est ça. Ultiment, s'il n'y a pas de retour à la conformité, mais là, on est vraiment rendu dans une gradation d'actions du Ministère, là, où il peut y avoir...

1775 **Mme MAY DAGHER :**

On se basait sur l'exemple de Malartic, en tant que...

1780 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame, Madame, c'est bon.

Mme MAY DAGHER :

1785 Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'on a fait le tour de la question?

1790 **Mme MAY DAGHER :**

Excusez-moi. Oui. Oui, oui, parfait.

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon, merci beaucoup.

1800 **Mme MAY DAGHER :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Je vais inviter maintenant monsieur Hugo Lapointe. Il nous reste une autre personne après, et après je vais suggérer qu'on prenne une pause de dix minutes. Donc, deux autres questions.

1810

M. HUGO LAPOINTE

M. HUGO LAPOINTE :

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

1815

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1820

M. HUGO LAPOINTE :

Les gens du promoteur, personnes-ressources. D'abord, j'aimerais savoir si c'est possible de déposer trois documents à la commission, deux études de deux ingénieurs miniers, pour la période des questions, un de l'ingénieur Philippe Marion et l'autre de l'ingénieur Jim Kuipers, sur les enjeux de codisposition et des cellules.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Oui, très bien. Vous allez aviser Annie St-Gelais derrière.

1830

M. HUGO LAPOINTE :

Parfait. Le troisième document que nous souhaiterions déposer, c'est celui d'Environnement Canada de 2017, ça s'appelle *La Troisième évaluation nationale des renseignements sur le suivi des effets de l'environnement des mines de métaux visées par le Règlement sur les effluents des mines de métaux*. Si possible?

1835

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Évidemment, la commission, on les évalue un à un, là. Je vous dis oui, on les évalue, mais en principe, c'est rare qu'on n'accepte pas, à part s'il y avait des enjeux de diffamation ou de ce type-là.

1840

M. HUGO LAPOINTE :

O.K., parfait.

1845

LA PRÉSIDENTE :

C'est la même chose pour tous les citoyens, d'ailleurs il y en a qui ont déjà déposé aussi des choses.

1850

M. HUGO LAPOINTE :

1855 Parfait. Donc, en lien avec ces documents qui concernent les enjeux de qualité de l'eau et
de gestion des déchets miniers, question – on en a entendu beaucoup sur tous les sujets, je ne
veux pas les répéter, mais des questions additionnelles par rapport à ce qu'on a entendu – serait-
il possible, de la part du promoteur d'avoir le calcul des charges polluantes de l'effluent minier
selon différents scénarios? Calcul des charges, on parle en kilogrammes ou en tonnes.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Oui, plutôt que le concentré, là.

1865

M. HUGO LAPOINTE :

Exactement, donc ce qui rentre dans l'environnement, dans le milieu, qui peut aller dans les
sédiments, etc. Donc, le calcul des charges annuelles, selon trois scénarios : scénario, disons, le
pire; disons que le système ne fonctionne pas.

1870

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Donc, le pire, le réaliste puis l'optimiste.

1875

M. HUGO LAPOINTE :

Le réaliste puis l'optimiste, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

1880

O.K., parfait.

M. HUGO LAPOINTE :

1885 Puis idéalement, non seulement sur toute la durée des opérations, mais 50, 100 ans et
plus, si possible.

LA PRÉSIDENTE :

1890

Parfait, merci pour votre question. Alors, je vais relayer à monsieur Desaulniers.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Aucun problème, Madame la Présidente, on va faire les modélisations demandées.

1895

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que l'information est disponible déjà et assez rapidement pour dépôt?

1900

Mme MARTINE PARADIS :

En fait, l'information est déjà disponible, c'est dans les documents qu'on a déposés aujourd'hui. En fait, on simule plus que trois scénarios, là. On a du plus optimiste au plus pessimiste et à chacun, des simulations avec les moyens de contrôle, parce que pendant les 26 ans d'opération, l'eau reste sur le site, donc on montre comment on peut... et on a modélisé à long terme à 200 ans.

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910

200 ans.

M. HUGO LAPOINTE :

Je veux juste être plus... oh, excusez, Monsieur le Président.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur le Commissaire, un ajout?

1920

LE COMMISSAIRE :

Oui, un ajout sur la même question. Est-ce que vous avez fait une simulation sans membrane à la base?

1925

Mme MARTINE PARADIS :

Non, on n'a pas de simulation sans membrane.

LE COMMISSAIRE :

1930

Merci.

M. HUGO LAPOINTE :

1935

En fait, juste pour préciser la demande, le calcul des charges polluantes dans les eaux de surface, d'une part, et les eaux souterraines. J'ai oublié de préciser, là, c'est les deux. Et le calcul brut, c'est-à-dire avant traitement, O.K., avant l'idée même...

LA PRÉSIDENTE :

1940

Avant traitement et après traitement?

M. HUGO LAPOINTE :

1945

Avant même l'idée d'une usine de traitement, là. Et après traitement, c'est... bon. Je ne sais pas si c'est clair?

LA PRÉSIDENTE :

1950

Pourquoi, je ne sais pas si... pourquoi avant traitement? Excusez-moi un instant. Juste m'expliquer pourquoi le avant et après traitement?

M. HUGO LAPOINTE :

1955

Parce que dans les scénarios qu'il faut considérer devant nous, il faut avoir l'idée sans traitement et avec traitement. Si on y va dans un pire scénario et qu'on inclut le traitement, ça ne sera pas le même traitement ni le même coût que dans le meilleur des scénarios avec traitement ou sans traitement. Donc, les deux sont importants de savoir.

LA PRÉSIDENTE :

1960

Parfait. Donc, est-ce que c'est de l'information que vous pouvez rendre disponible?

Mme MARTINE PARADIS :

1965

Elle est déjà dans le rapport qui a été déposé parce qu'effectivement...

LA PRÉSIDENTE :

1970

Vous avez le avant et après traitement?

Mme MARTINE PARADIS :

1975

En fait, on calcule les charges dans le fort du remblai puis en plus, une fois à l'extérieur du remblai.

LA PRÉSIDENTE :

1980

O.K. Donc, c'est déjà disponible.

Mme MARTINE PARADIS :

1985 Nous, ça nous donne une idée, effectivement, du coût de traitement des eaux qu'on peut anticiper, d'où le manuel d'opération d'une mine.

LA PRÉSIDENTE :

1990 Puis vous avez eaux de surface et eaux souterraines dans le document que vous déposez? Je pense que c'était l'autre volet de la question.

Mme MARTINE PARADIS :

1995 Oui, ça inclut toutes les eaux...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, toutes les eaux.

2000 **Mme MARTINE PARADIS :**

... qui peuvent entrer en contact ou qui peuvent arriver au milieu récepteur.

LA PRÉSIDENTE :

2005 Parfait.

LE COMMISSAIRE :

2010 Juste une vérification, on parle bien des charges, on ne parle pas des concentrations, hein? Comme vous dites, vous avez modélisé les charges ou les concentrations?

Mme MARTINE PARADIS :

2015 Oui. On a des concentrations et ensuite on a les conversions pour les charges parce que là, il y a toujours à chacun un scénario.

LE COMMISSAIRE :

2020 Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2025 Vous vouliez ajouter quelque chose, Monsieur Desaulniers, ou non? Vous avez l'air d'hésiter.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2030 Je voulais seulement mentionner qu'étant donné qu'on vient de déposer les rapports, je peux proposer que les citoyens prennent connaissance du rapport puis s'ils ont des questions supplémentaires, veulent des ajouts, on pourra voir qu'est-ce qu'on peut faire comme...

LA PRÉSIDENTE :

2035 C'est correct.

M. HUGO LAPOINTE :

2040 Juste pour bien saisir. Donc, on parle d'un nouveau rapport déposé aujourd'hui, là, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est le... bien, c'est ce qu'il propose.

2045 **M. HUGO LAPOINTE :**

Qui n'était pas disponible avant aujourd'hui, là.

LA PRÉSIDENTE :

2050 Est-ce qu'il était dans votre étude d'impact d'origine?

Mme MARTINE PARADIS :

2055 Dans notre étude d'impact, il y en avait, mais il n'y avait pas spécifiquement...

LA PRÉSIDENTE :

2060 Les charges.

Mme MARTINE PARADIS :

2065 Oui, il y avait les charges, mais il n'y avait pas spécifiquement les trois scénarios qu'on vient de mentionner. Donc, là, on est allé à l'étape de plus, là. C'était la demande, l'engagement qu'on a pris pour le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Pour le Ministère, parfait. Donc, c'est un nouveau document qui va être déposé, j'imagine, aujourd'hui. Il est déjà disponible, c'est ça. Parfait. Votre deuxième question?

M. HUGO LAPOINTE :

2075 Pour ma deuxième question, j'aimerais savoir si c'est possible de déposer deux documents. Le premier c'est, peut-être que vous l'avez déjà, c'est les données de USGS, de 2019 et 2015 sur le marché du graphite mondial.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Ah, oui.

M. HUGO LAPOINTE :

2085 Ça va?

LA PRÉSIDENTE :

2090 Oui. Je pense que je les ai lus, mais c'est bon de les déposer parce que nous, on ne les a pas déposés.

M. HUGO LAPOINTE :

2095 Parfait. Puis le deuxième document, c'est l'étude de l'ingénieur minier Jim Kuipers, juin 2019 sur l'étude de faisabilité de Nouveau Monde Graphite.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2100 **M. HUGO LAPOINTE :**

Ça va?

LA PRÉSIDENTE :

2105

Celle-là, je pense qu'on l'avait aussi.

M. HUGO LAPOINTE :

2110

Donc, en lien avec ce volet plus financier, dans le fond, et là, autant la première question c'était plutôt les principes de protection de l'environnement, prévention, précaution, autant la deuxième question, on parle plutôt de principes d'efficacité économique, en lien aussi avec la protection de l'environnement.

2115

Donc, sur le volet financier du projet, viabilité financière, le document de USGS montre une stabilité du marché, la production du graphite...

LA PRÉSIDENTE :

2120

Peut-être juste poser plus la question.

M. HUGO LAPOINTE :

2125

Oui, j'y arrive, c'est essentiel – considérant que l'USGS montre une stabilité du graphite au niveau de la production mondiale, considérant que le USGS montre que l'explosion des réserves, l'identification des réserves mondiales de 200 % en cinq ans, presque 400 % en dix ans, donc il y a une surabondance du graphite présentement sur les marchés, c'est saturé, la question pour le promoteur, est-ce qu'il peut nous expliquer, 1) s'il a un contrat de vente pour le graphite; 2) comment il explique l'absence d'investisseurs privés et une chute de 50 % de son prix de l'action en deux ans.

2130

LA PRÉSIDENTE :

2135

Parfait. Je pense que la question est claire. Donc, on est dans la justification du projet, répondre à la demande du marché, c'est quoi la situation vraiment, de nous mettre à jour depuis, ça bouge beaucoup, donc depuis l'étude d'impact, peut-être faire une mise à jour.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2140

Oui, effectivement. Bien, juste une mise à jour du marché. Nous, bon, comment qu'on prévoit vendre notre 100 000 tonnes par année, on vise trois segments de marchés principaux. Le premier segment de marché, qui est actuellement le segment le plus important dans le domaine du graphite, c'est celui des briques réfractaires. Donc, on prévoit qu'à peu près 25 000 tonnes de notre production vont aller dans les briques réfractaires. On a une entente de partenariat avec la firme Traxys. Donc on fait référence ici à une entente de marketing conjoint. Eux, ils ont des clients, ils se sont commis à prendre 25 000 tonnes sur le 100 000 tonnes pour le marché

2145

spécifique des briques réfractaires, qui est un marché stable, qui est un marché où la situation géographique de notre mine, qui serait la seule en Amérique du Nord, est très favorable pour les clients nord-américains.

2150

Le deuxième segment de marché qu'on vise c'est tous les marchés de niche, à peu près 15 000 tonnes de notre production, c'est à peu près 50 applications différentes, que ce soit les feuillets pour les téléphones cellulaires, qui est un excellent marché. En particulier, on a un contrat de vente en ce moment avec une firme – c'est confidentiel, la firme en question – mais on a des prix de vente qu'on est capables d'établir...

2155

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous avez un contrat. L'autre, il est en... c'est un contrat aussi pour les deux segments de marché ou il n'est pas signé?

2160

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, l'autre c'est un... ce n'est pas l'utilisateur final, c'est quelqu'un d'intermédiaire qui a des clients, qui s'est commis sur 25 000 tonnes pour le revendre à des clients.

2165

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends. Donc, il y a comme 40 000 tonnes en ce moment sécurisées, c'est ça que vous dites?

2170

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Bien, ça, c'est le marché traditionnel. C'est un peu les marchés que la mine d'Imerys à Lac-des-Îles sert en ce moment. On sait qu'Imerys va fermer bientôt. Nous, on prévoit récupérer leur part de marché, c'est notre stratégie d'affaires.

2175

L'autre 60 000 tonnes, bien, c'est le marché des batteries lithium-ion qui est en pleine croissance. Quand on regarde en ce moment le marché des batteries lithium-ion spécifiquement, il y a plus de 100 usines sur la planète qui sont en construction. Je cite des références de *Benchmark Mineral Intelligence*, on pourrait déposer des rapports dans ce sens à la commission pour compléter.

2180

Ces rapports-là démontrent qu'il y a plus de 100 usines qui vont avoir besoin, en 2023, de 1,6 million de tonnes de graphite supplémentaire et, en 2028, au-dessus de 2,6 millions de tonnes supplémentaires de graphite. Donc, pour nous, le 60 000 tonnes qu'on prévoit pour ce marché-là, étant la seule opération dans le monde occidental de cette ampleur-là, on prévoit que c'est... on est au bon moment dans un marché puis ça va être très intéressant pour la durée de vie de notre mine.

2185

2190 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça fait que pour le marché – si vous en avez des études supplémentaires, ce serait bien, parce qu'il n'y en a pas tant que ça qui étaient publiquement profondes, je vais dire ça comme ça. Donc, je pense, si vous avez des choses supplémentaires, ce serait bien.

2195

Donc, pour la question des contrats, vous avez répondu ce que vous aviez pour l'instant. Au niveau du financement, effectivement, peut-être nous décrire c'est qui vos actionnaires et en même temps répondre à la question de, pourquoi il y a du financement public à cette hauteur-là? Est-ce qu'il y a l'intérêt du privé puis de l'investissement, là. Donc, je pense que ce serait bien de décrire vos actionnaires, je crois qu'il y avait...

2200

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui. Notre actionnaire le plus important, je pense que les gens pourraient se référer à SEDI.ca, donc tous nos actionnaires au-dessus de 10 %, les dirigeants et les administrateurs doivent déclarer leur position en actions sur ce site-là, donc c'est public. On a trois actionnaires qui détiennent plus que 10 %, on a Pallinghurst Group, un groupe privé, ils ont 19,9 % des actions, ils sont très commis à financer davantage le projet.

2205

2210

On a Investissement Québec, bien entendu, qui sont à 13 % en ce moment. Donc, vraiment, quand on parle de financement public, c'est vraiment Investissement Québec et on a un investisseur privé qui s'appelle Charles-Armand Turpin qui, avec ses titres de participation, il est juste à la limite de 11 %, je pense.

2215

Donc, ça, c'est ceux qu'on connaît, qui n'ont pas le choix de faire leur divulgation. Sinon, on a une liste d'à peu près 7 000 actionnaires différents qui sont ceux qui transigent à la Bourse. Puis on le sait que la Caisse de dépôt et placement a des actions. On ne connaît jamais exactement leur position, on ne sait pas s'ils vendent, achètent des titres sur les marchés. Même chose pour le Fonds de solidarité FTQ.

2220

Donc, on a des investisseurs privés, des investisseurs publics. Si on faisait la somme des investissements publics par rapport aux investissements privés, on verrait que ce serait – il faudrait que je fasse le calcul, mais aux environs maximum 20 % ou 25 %...

2225

LA PRÉSIDENTE :

Publics?

2230

M. ÉRIC DESAULNIERS :

... publics, le reste c'est privé, selon notre définition de qu'est-ce qu'on considère public et privé, là.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Puis comment vous expliquez la chute de l'action? C'est quoi les liens, c'est quoi les déterminants, disons, qui ont fait chuter l'action?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2240 Bien, souvent, nous, on est dans un marché qui est, tu sais, on a une gamme d'investisseurs qui recherchent des titres spéculatifs, on peut dire, avant d'avoir des revenus, puis plus particulièrement dans les métaux reliés aux batteries lithium-ion. Si on regarde les tendances de toutes les entreprises dans ce marché-là, sans nommer des projets particuliers qui ont eu la vie difficile en Amérique du Nord dans un marché relié aux batteries lithium-ion et d'autres projets dans le graphite aussi, si on regarde les titres de tous ces juniors-là, ils ont fondu.

2245 Donc, on est dans un cycle de marché. C'est un cycle qui est... c'est cyclique puis c'est certain qu'au moment, en ce moment, avant l'obtention des permis, c'est typique dans un projet d'exploration minière, il y a de la spéculation à la découverte. Par la suite, il y a les obtentions de permis à avoir, il y a des gros investissements, des grosses dépenses à avoir, donc c'est assez typique d'avoir un creux avant l'obtention des permis, la construction puis la génération des revenus.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Je vais aborder l'autre portion de votre question, Monsieur Lapointe, c'était l'abondance. Donc, l'abondance du graphite parce qu'il y a un intérêt collectif à cause de sa rareté actuelle, donc peut-être nous faire une espèce de portrait rapide, là. Est-ce qu'il y a abondance de graphite? Est-ce qu'il y a rareté? Est-ce que vous vous insérez au bon moment?

2260 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

2265 Qu'est-ce qui fait, pourquoi que ce matériel-là à la base est choisi pour servir un marché en très grande croissance? Un des choix, un des critères de choix technologique pour la batterie lithium-ion, c'est qu'il y a beaucoup de lithium et il y a beaucoup de graphite dans la croûte terrestre. Donc, si on regarde, il y a environ 100 millions de tonnes de définies, si je me souviens bien, je ne sais pas si c'est le rapport de USGS ou un autre, mais il y a environ 100 millions de tonnes de définies, tant dans le graphite que dans le lithium sur la planète terre. Bon, ce n'est pas tous les 100 millions de tonnes qui vont se rendre au niveau où on est rendu aujourd'hui, d'avoir démontré une faisabilité économique.

2270 Donc, effectivement, le fait qu'il y ait beaucoup de graphite et beaucoup de lithium dans la croûte terrestre fait en sorte qu'on peut construire 100 usines à batterie lithium-ion puis on peut espérer un jour qu'on va être capables de livrer la demande nécessaire de 2,6 millions de tonnes en 2028, parce que c'est environ 100 kilogrammes de graphite par voiture électrique. Donc, c'est

2275

énorme. Si on veut faire 20 millions de voitures électriques, c'est 2 millions de tonnes de graphite. Donc, ça en prend beaucoup dans la croûte terrestre.

LA PRÉSIDENTE :

2280

Mais en même temps, il y a des développements technologiques pour réduire, dans le fond, changer un peu la technologie des batteries parce que la demande en autos électriques serait plus élevée que ce que le marché va être capable de livrer. Donc, est-ce que, autant il y a de l'abondance, autant elle ne semble pas être prête tout de suite au bon moment. Est-ce que c'est votre lecture? Est-ce que je me...

2285

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Non, c'est effectivement une bonne lecture. Les manufacturiers de véhicules automobiles, je peux confirmer, je suis dans des rencontres à très haut niveau avec eux, c'est nouveau pour eux d'avoir à vendre des véhicules avec le réservoir plein. Ils sont habitués de vendre le véhicule avec le réservoir vide, il n'y a pas besoin de penser au pétrole qui va aller dedans. Maintenant, ils ont besoin de penser à sécuriser les approvisionnements qui vont... si on parle, par exemple, à quelque chose de public, Volkswagen Group, ils ont annoncé 20 millions de véhicules électriques en 2025, maintenant il faut qu'ils approvisionnent le 2 millions de tonnes de graphite.

2290

2295

Donc, effectivement, ils ne comprennent pas encore nécessairement le temps que ça prend avant de partir une opération. Donc, s'ils en ont besoin en 2025, il faut qu'ils commencent à le dire tout de suite puis à signer des ententes fermes tout de suite. Ils ne sont pas habitués à penser à ce cycle long là.

2300

Ça fait que peut-être qu'en 2019, il y a une capacité qui est trop élevée pour le graphite par rapport à la demande du marché, mais quand on... on a une étude en particulier qu'on peut vous soumettre, de *Benchmark*, qui est très intéressante, qui montre à chaque nouvelle production, comment ça augmente la capacité sur la planète, puis la demande, bien, elle suit une autre courbe. Puis à un moment donné, les nouvelles capacités, ça fait un bloc, comme nous, quand on va arriver avec 100 000 tonnes dans le marché, puis la demande, elle suit une courbe un peu plus droite, on peut dire.

2305

Donc, effectivement, en 2023-2024, c'est prévu qu'il va y avoir une pénurie de matériaux qui pourrait ralentir la production des véhicules électriques puis c'est une importante...

2310

LA PRÉSIDENTE :

Ou stimuler le marché de trouver une autre forme de batterie. Donc ça, c'est une autre question, un autre domaine qu'on abordera peut-être justement lorsqu'on aura un peu plus de temps. Là, j'aurais juste voulu finir la liste de questions.

2315

2320

Est-ce que vos questions étaient répondues ou on en a oublié?

M. HUGO LAPOINTE :

Juste pour clarifier sur la question des contrats de vente, là.

2325

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2330

M. HUGO LAPOINTE :

Juste pour clarifier, ce n'est pas clair pour moi. Donc oui, il y a des contrats de vente conditionnels à l'autorisation du projet, j'imagine, de signés? Oui ou non? C'est juste...

2335

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez des contrats de vente conditionnels à votre autorisation du projet?

2340

M. ÉRIC DESAULNIERS :

On l'a annoncé publiquement, l'entente avec Traxys qui...

2345

M. HUGO LAPOINTE :

Mais Traxys, c'est un *broker*, là, ce n'est pas un acheteur.

2350

LA PRÉSIDENTE :

Ce qu'on a compris, là, c'est que c'est un intermédiaire qui s'est engagé, lui, à acheter ce 15 000-là. C'est ça que je comprends?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Exactement.

2355

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait que lui, s'il n'est pas capable de le vendre, il est obligé de l'acheter.

2360 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Puis il nous prend, il nous charge un montant... bien, c'est une bonne nuance à apporter, c'est un contrat d'approvisionnement, mais il n'est pas « *take or pay* ». Ça fait qu'il n'est pas encore *binding*, dans le sens que...

2365 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., contrairement à l'autre que lui, c'est un vrai contrat qu'il achète, O.K.

2370 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, exactement. Lui c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2375 Ça fait que je pense que ça répond à votre question.

M. HUGO LAPOINTE :

2380 Donc, on parle de 15 000 tonnes?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

25.

2385 **M. HUGO LAPOINTE :**

25 000 tonnes.

LA PRÉSIDENTE :

2390 25 sécurisées, 15 000 avec un broker ou c'est l'inverse?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2395 Non, non. Bien, c'est 25 000 tonnes avec le broker puis l'autre, la quantité n'est pas définie.

LA PRÉSIDENTE :

2400 O.K.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2405 Il n'y a pas de... ça n'existe pas dans le graphite en ce moment d'avoir des approvisionnements payés d'avance.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Sécurisés comme ça?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2415 Ça se vend à chaque année. C'est un marché qui est transaction par transaction puis c'est des contrats qui s'échelonnent sur un an. Il n'y a pas un client qui a nécessairement besoin de payer longtemps d'avance ou de sécuriser longtemps d'avance. C'est tout nouveau qu'il y a des clients comme, par exemple, les manufacturiers de batteries lithium-ion qui ont besoin de sécuriser des grosses quantités parce qu'ils vont construire des grosses usines. Ça fait que c'est nouveau, cette dynamique-là, puis on s'insère dans cette nouvelle dynamique-là qui est à développer dans le monde occidental parce qu'en ce moment, l'approvisionnement dans le marché des batteries lithium-ion se fait exclusivement en Asie.

2420

LA PRÉSIDENTE :

2425 Je comprends. Alors, merci.

M. HUGO LAPOINTE :

Merci.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour vos questions.

Mme CRISTINE FOURNIER :

2435

Madame la Présidente?

LA PRÉSIDENTE :

2440

Oui? Une clarification par madame Fournier?

Mme CRISTINE FOURNIER :

2445 Oui. Je voudrais apporter peut-être une petite précision. Il y a une réflexion qui a été faite
sur les minéraux critiques et stratégiques dans le cadre du BAPE Matawinie. C'est un document
qui est public, qui apporte certaines informations sur la place du Québec dans ce marché-là, les
minéraux critiques et stratégiques. Et il y a certains chiffres aussi qui ont été démontrés qui
2450 proviennent aussi de – excusez mon anglais – *United States Geological Survey*, et on a des
chiffres dans cette analyse-là qui a été faite, qui est publique, qui est disponible, puis il y a
également tout le guide pour les discussions sur la réflexion que le Québec est en train de faire
sur la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques dont fait partie le graphite.

2455 Puis je peux peut-être ajouter, si vous me le permettez? Alors, il y a une mine en activité
actuellement au Lac-des-îles, il y a deux projets de mise en valeur, il y a cinq gîtes avec
ressources qui sont évalués en graphite, alors ce n'est pas, il n'y a pas tant de... je ne sais pas
comment le dire, là. Il n'y a pas tant de gîtes que ça, actuellement. Alors, mais il y a une belle
analyse qui a été faite et il y a une démarche, du côté du ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles avec ces minéraux-là.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. De toute façon, on va enchaîner sur ce sujet de la réflexion lorsque le MERN va
nous faire une présentation. Il est déjà presque 15 h, alors merci, Monsieur Lapointe.

2465 Je propose une courte pause de 10 minutes et après, on enchaînera avec... la commission
va apporter un sujet et après, on enchaînera avec vos questions.

2470

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2475

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE :

2480 Veuillez reprendre vos places, on va poursuivre. Bon, comme j'avais prévenu tout à l'heure,
étant donné qu'on a madame Fafard du MAMH, donc le ministère des Affaires municipales et des
Habitations ainsi que Denis Brochu, de l'Association touristique Lanaudière, on aimerait aborder
les thèmes pendant que vous êtes avec nous.

2485

Alors, je commencerais par des questions de la commission concernant donc le programme de partage des revenus des redevances. En réalité, comme tous grands projets miniers, il y a des revenus générés, il y en a qui vont à l'État, il y en a qui vont à l'État, bon, le provincial, aux MRC, au municipal, peut-être juste de nous décrire l'historique du programme et où il en est rendu maintenant, afin que la population de Saint-Michel-des-Saints ainsi que la commission soit au courant de la situation puis évidemment, si c'est possible, d'avoir un peu un exemple de comment fonctionne le nouveau mécanisme, s'il est encore actif.

2490

Mme CHANTAL FAFARD :

2495

O.K. Effectivement, bien, pour votre information, on a déposé un petit document d'une page et demie qui résume le nouveau programme parce que le programme que vous venez de nommer, là, de partage des revenus et des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles a pris fin dans sa forme qu'il avait, là, entre 2016 et 2019, donc il a pris fin au 31 décembre 2019.

2500

Dans ce programme-là, il y avait le volet 1, qui était le programme où il y avait les redevances d'un projet minier attribuées aux municipalités locales. Ce volet-là n'a pas été reconduit dans le nouveau pacte fiscal. Donc, c'est maintenant un... il y avait aussi dans l'ancien programme, un volet 2, qui était, dans le fond, un calcul du PIB régional, mais où on avait l'ensemble des redevances, là, des ressources forestières, minières, pétrolières, gazières et des pêcheries, c'était un calcul assez élaboré, je vais vous épargner le calcul...

2505

LA PRÉSIDENTE :

2510

Mais c'est une forme de péréquation, là, des ressources naturelles à l'ensemble des municipalités, je dirais.

Mme CHANTAL FAFARD :

2515

Oui. Bien, ce n'était pas aux municipalités, c'était aux MRC admissibles.

LA PRÉSIDENTE :

Aux MRC.

2520

Mme CHANTAL FAFARD :

Dans certains cas, oui, il y avait peut-être des villes, MRC qui étaient aussi admissibles, mais dans le cas ici, ça ne nous concerne pas. Donc, le montant, ce montant-là était donné aux MRC.

2525

2530 Donc, ce volet-là a été reconduit dans le nouveau pacte fiscal 2024 avec certaines modifications. Donc, ce que je peux, c'est ça, vous confirmer, c'est qu'il n'y a pas de programme de redevances au niveau local, il va y avoir des redevances au niveau de la MRC, mais en ce moment, on n'est pas capables de déterminer le montant parce que le projet minier de Matawinie, dans le fond, n'existe pas encore. Et même quand il va exister, ça va être difficile de l'isoler de l'ensemble des autres redevances d'exploitation des ressources naturelles que la MRC, donc, va bénéficier.

2535 **LA PRÉSIDENTE :**

2540 Alors, vous n'êtes pas capable d'évaluer à peu près le budget que pourrait recevoir, malgré, là, avec des hypothèses, là, avoir un peu une idée. Je crois que les citoyens, hier il y a eu une question à cet égard-là, il y a aussi Alain Sylvain qui nous a envoyé des questions par écrit, je pense qu'on s'intéresse à savoir, étant donné qu'il y a des impacts positifs et négatifs dans un projet d'une envergure, bien, de cette taille pour une communauté comme Saint-Michel-des-Saints, de savoir quels sont les revenus pour, dans le fond, les différents paliers de gouvernement, ce que l'initiateur fait pour compenser certaines choses pour son dérangement, donc l'ensemble, on veut faire l'ensemble de ce portrait-là.

2545 Donc, idéalement, on aimerait avoir une idée de ce que ça peut être, même si c'est un estimé basé sur des hypothèses. Donc, je ne sais pas si c'est un exercice qui pourrait être fait, pour savoir qu'est-ce que la MRC de Matawinie aurait dans ses poches et quel usage que la MRC pourrait en faire pour accompagner le milieu dans l'intégration du projet. C'est ça, vraiment, dans le fond, la nature de notre question.

2550 **Mme CHANTAL FAFARD :**

O.K.

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

2560 Puis pour ça, on a besoin de certaines données. Évidemment, ce n'est pas d'être précis, on a demandé la même chose à d'autres ministères, c'est de nous donner ce que l'État québécois reçoit d'un projet comme ça avec... je crois que dans l'étude d'impact, il y a quand même des données de base qui sont fournies par l'initiateur, qui sont évidemment très variables, changeantes, avec des facteurs divers qu'ils ont pris comme hypothèses, mais vous pouvez prendre ça comme base puis après, construire vos estimés.

2565 Je pense qu'à partir de là, on peut savoir aussi si Saint-Michel-des-Saints ne reçoit rien, est-ce que l'entente qui a été proposée est intéressante puis elle va servir à quoi. Nous, c'est un peu par-là qu'on s'en va en ce moment.

Mme CHANTAL FAFARD :

2570 Oui. Bien, avant de venir aujourd'hui, j'avais fait tous les efforts possibles pour obtenir la réponse, mais c'est ça, malheureusement...

LA PRÉSIDENTE :

2575 Mais au moins, vous avez expliqué on est rendus où.

Mme CHANTAL FAFARD :

2580 Oui. Mais je peux refaire la demande, mais je serais vraiment surprise qu'on obtienne un chiffre. Puis pour savoir ce qu'ils peuvent faire, la MRC, avec le montant dont ils vont bénéficier, dans le fond, c'est à leur discrétion. Nous, il n'y a pas d'obligation au niveau du gouvernement.

LA PRÉSIDENTE :

2585 Mais juste vous rappeler que c'est une commission d'enquête, donc c'est une demande de la commission. Donc, ce n'est pas... vous avez, idéalement rapidement, mais sinon vous avez encore plusieurs semaines. Donc, c'est quelque chose qui est faisable, selon moi.

Mme CHANTAL FAFARD :

2590 D'accord.

LE COMMISSAIRE :

2595 Peut-être dit autrement, en fait, on ne manque pas de simulations dans l'étude d'impact, donc peut-être que vous pourriez faire deux ou trois scénarios de revenus possibles, duquel vous pourriez partir et à partir d'un montant donné, dire, bien, voici comment ça pourrait être retourné au niveau des MRC. Et déjà, ça nous donnerait une idée un peu de qu'est-ce qui s'en viendrait et permettrait peut-être aussi à la MRC éventuellement de réagir et aux citoyens de voir un peu qu'est-ce qui peut être attendu ici dans la région de Saint-Michel-des-Saints. Merci.

2600

LA PRÉSIDENTE :

2605 Oui, parfait. Puis la question évidemment qui suit, mais on va profiter du fait que madame Fafard est là aussi, c'est est-ce que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ainsi que la MRC de Matawinie a fait un exercice d'évaluer qu'est-ce que ça va vous coûter, comme institution, l'accompagnement du milieu pour arriver à une entente – là, je le dis par coeur, là –, c'était 400 000 \$ pour Saint-Michel-des-Saints, qui est un programme volontaire soumis par l'initiateur avec un 2 % de partage des flux monétaires nets. Donc, est-ce qu'il y a des usages prévus pour

2610 ça, à quoi ça va servir, et est-ce que c'est suffisant ou...? Bon, en fait, c'est d'évaluer comment vous êtes arrivés à ce montant-là.

2615 Est-ce que vous avez eu un exercice budgétaire pour dire à l'initiateur : voici ce dont on aurait besoin pour l'accompagnement de nos citoyens, on aimerait entendre votre démarche. La même chose pour la MRC de la Matawinie, je ne sais pas si vous avez une idée des montants, mais si vous ne les aviez pas, vous allez potentiellement les recevoir et qu'est-ce que vous feriez avec ça dans vos responsabilités de MRC pour l'accompagnement et l'intégration de ce projet-là. Parce que l'initiateur peut faire des choses, mais il n'a pas toutes les expertises. Il faut aussi que l'État québécois fasse ce qu'il a à faire.

2620 Donc, je commencerais par Saint-Michel-des-Saints, est-ce que...

M. CLAUDE BENOÎT :

2625 Oui, bien, je vais demander à monsieur le maire Réjean Gouin de venir répondre, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

2630 Puis on demanderait, je sais que c'est possible que la municipalité présente un mémoire, donc on vous demanderait de bien séparer votre rôle d'opinion versus d'information.

M. RÉJEAN GOUIN :

2635 Oui. Ce n'est pas un rôle d'opinion, c'est plutôt un rôle de négociation qu'on a terminé vendredi passé.

2640 Écoutez, chez nous, ça fait deux ans qu'on est sur un comité d'accompagnement et aussi avec le Conseil et avec nos différents directeurs, on a pensé comment y arriver. Ça fait que, comme vous avez dit, on a 400 000 \$ minimum annuellement. Si le 2 % de profitabilité est moindre que 400 000 \$, c'est un minimum de 400 000 \$ annuels.

2645 En décollant, on a 400 000 \$. L'idée de ça, c'est d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens, que ce soit récréatif ou que ce soit les camions, la voirie ou ainsi de suite, en gardant un niveau de taxation dans les plus bas de Lanaudière.

2650 Suite à ça, si vous regardez un petit peu, on a négocié aussi la question du 1 % pour les municipalités Haute-Matawinie, qu'il reste 50 %, droit de regard de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Le point, c'est justement notre sécurité, pour la sécurité, que ce soit pour les pompiers ou les demandes qui arriveraient, bien, qu'on puisse y répondre. On aura des investissements à faire, c'est bien sûr, et il s'en vient chez nous avec, oui, les mines, mais aussi avec l'usine de granule, 300 emplois. Il va falloir répondre, ça fait que ça vient améliorer notre qualité.

2655 C'est sûr, comme vous disiez hier, vous avez parlé de transport; chez nous, du transport, il y a 500 000 tonnes de bois qui sort, il y a 200 000 tonnes de granules qui vont sortir plus tard. Ça fait 25 ans que je suis dans le domaine forestier, des 500 000 tonnes, ça fait depuis ce temps-là qu'ils passent chez nous.

2660 Il y aura 200 000 tonnes de granules qui va circuler – je vais continuer – dans le 50 % du 1 %, on va faire une voie de contournement pour justement enlever le transport de la rue principale, Brassard, et de plusieurs rues du village.

LA PRÉSIDENTE :

2665 Est-ce que c'est documenté? Est-ce que vous avez une note qui expliquerait un peu ce que vous venez d'expliquer? Est-ce que ça existe par écrit ou...

M. RÉJEAN GOUIN :

2670 C'est une entente qu'on a discutée avec les conseillers où qu'on va aller, comme on fait depuis six ans que je suis là, on rencontre les citoyens une à deux fois par année, puis on parle de tous les sujets. Comment, où on se situe et où on va. On va parler avec les citoyens et c'est sûr que nous autres, on est des élus, hein, c'est sûr qu'à tous les quatre ans, on passe puis...

LA PRÉSIDENTE :

2675 Oui, je comprends, mais nous, on a une commission d'enquête, on en aurait besoin.

M. RÉJEAN GOUIN :

2680 Oui, oui. Mais non, non, mais qu'est-ce que je vous dis, c'est que oui, il va y avoir des rencontres et c'est avec les citoyens qu'on va décider, mais le Conseil, d'où qu'on va aller avec les investissements.

LA PRÉSIDENTE :

2685 Mais là, c'est plus pour la commission d'enquête...

M. RÉJEAN GOUIN :

2690 Bien, comme je vous dis, la majeure partie, c'est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. C'est là que ça va aller.

LA PRÉSIDENTE :

2695 Oui, c'est un peu vague parce que dans la limite...

M. RÉJEAN GOUIN :

Bien, c'est parce qu'on ne peut pas présentement vous dire...

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, si vous avez dit, moi, ce que je comprends de ce que vous m'avez dit, si vous avez fait une négociation, c'est que vous aviez déjà imaginé la liste des coûts potentiels du projet.

2705 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui.

2710 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, nous, pourquoi ça nous intéresse comme commission, c'est qu'on veut savoir, il y a les ministères qui ont des responsabilités.

2715 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2720 Il y a des responsabilités qui vous incombent, il y a la MRC, il y a l'initiateur. Dans le fond, l'objectif qu'on poursuit avec ces questions-là, c'est de savoir si les citoyens, l'ensemble des accompagnements qu'ils ont besoin, dont certains ont été cités par madame Lajoie, dans les nuisances, les effets psychosociaux, est-ce que c'est complet. Puis pour être capable d'évaluer si c'est complet, nous aurions besoin des... vous n'avez pas besoin de me donner les détails par chiffres, mais les responsabilités et l'argent, comment serait dépensé ce 400 000 \$-là.

2725

Il peut y avoir un volet autre pour l'aspect plus général, la qualité de vie, mais les aspects d'accompagnement du milieu, il faudrait les détailler, pas attendre au prochain Conseil municipal avec les citoyens. Là, c'est la commission d'enquête qui vous le demande.

2730

M. RÉJEAN GOUIN :

Nous demande comment qu'on va accompagner.

2735 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, dans le fond, quand vous avez fait votre démarche pour arriver à 400 000 \$, j'imagine dans les discussions avec l'initiateur, il y avait, vous avez imaginé qu'est-ce que vous souhaitez. Puis là, je pense que c'est cette information-là qu'on vous demande.

2740 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Bien, en fin de compte, quand on a fait les démarches avec l'initiateur du projet, c'est qu'on a débuté avec un minimum de 400 000 \$, ce qui peut aller à plus que ça. Ça fait que vous savez, l'idée c'était d'avoir justement un minimum pour qu'est-ce qu'on aura...

2745 **LA PRÉSIDENTE :**

On a compris. Ce qu'on veut c'est les usages.

2750 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui.

2755 **LA PRÉSIDENTE :**

On l'avait demandé, ça fait depuis votre lettre d'invitation par le président du BAPE, que c'est écrit « les usages de l'argent ».

2760 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Oui. Bien, on vous le fournira. Vous voulez avoir ça dans les...?

2765 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, idéalement c'est 48 heures.

2770 **M. RÉJEAN GOUIN :**

48 heures?

2775 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis si vous n'êtes pas capable dans 48 heures, juste vous assurer que votre porte-parole nous informe puis nous explique pourquoi.

M. RÉJEAN GOUIN :

2780 Oui, parfait.

LA PRÉSIDENTE :

2785 Merci beaucoup.

M. RÉJEAN GOUIN :

Merci.

2790 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis je continue aussi sur ce qu'on a vu, on a vu le fonds régional, on aimerait mieux comprendre comment le fonds régional s'inscrit en plus de... ou c'est peut-être la même chose, le fonds régional, je crois que c'est l'initiateur qui a proposé ça, si je me rappelle bien.

2795

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, c'est nous. Les deux, le fonds régional pour la Haute-Matawinie de 1 % de nos flux de trésorerie nets, mais il n'y a pas de minimum. Puis l'autre, c'est vraiment...

2800

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, c'est lui, le fonds régional, c'est celui qui va à la MRC avec droit de regard de la municipalité. C'est celui-là?

2805

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Oui, pour cinq ans, puis ça, c'est pour financer des projets structurants pour l'ensemble de la Haute-Matawinie.

2810

LA PRÉSIDENTE :

Donc, plus un développement régional.

2815 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, plus un développement régional, puis il y a 50 % de ces projets-là qu'il faut qu'ils soient structurants pour la Haute-Matawinie qui doit être à Saint-Michel-des-Saints.

2820

LA PRÉSIDENTE :

Ah, c'est ça, la clause de 50 %.

2825 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

C'est ça, la... oui.

LA PRÉSIDENTE :

2830

Donc, la même question, les usages prévus avec ce 1 %, est-ce que ça a été déjà imaginé?

M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :

2835

Ça n'a pas été adressé, je n'avais pas l'ampleur des montants, puis ce n'est pas nécessairement l'information que j'ai à ce moment-ci. Puis même chose via le programme, tant que les montants ne sont pas connus, pour nous, c'est difficile de nous prononcer à cet égard-là. Donc, c'est sûr qu'une fois qu'on aura l'information, on va pouvoir essayer de déterminer les utilisations potentielles.

2840

LA PRÉSIDENTE :

2845

Donc, il nous faudrait, donc c'est les simulations, comme monsieur Locat mentionnait, certaines simulations du MAMH puis peut-être certaines simulations de l'initiateur. Évidemment, on sait que c'est variable, là, les flux nets, mais peut-être d'avoir certains scénarios.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2850

Je veux juste peut-être apporter une petite précision. Le 1 % est vraiment pour la Haute-Matawinie, donc c'est Manawan, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon. Ce n'est pas réellement pour la MRC Matawinie qui englobe beaucoup plus grand. La Haute-Matawinie, c'est une portion de la MRC. Ça fait que ce n'est pas administré par la MRC vraiment.

LA PRÉSIDENTE :

2855

Ah, O.K., donc ce serait administré par les trois municipalités?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2860

Bien, dans notre entente avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, on propose la formation d'un OSBL composé d'un membre de chacune des communautés de la Haute-Matawinie et un membre de Nouveau Monde Graphite pour administrer ce fonds régional là de développement.

LA PRÉSIDENTE :

2865

Donc, ça ne concerne pas la MRC de Matawinie.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2870

Ça ne concerne pas la MRC.

LA PRÉSIDENTE :

2875

Je comprends. Donc, finalement, ce serait les usages venant plutôt du programme, bien, le nouveau programme dont madame Fafard... ce que madame Fafard mentionnait.

2880

Sinon, moi, ça faisait le tour, je pense, pour ça. Oui? Ah, peut-être les ententes. Dans le fond, il y a une entente avec Manawan, de pré-développement, puis il y a l'entente un peu précisée par monsieur Gouin. On avait, en fait la demande qu'on aurait, et évidemment je sais que vous avez mentionné hier que c'était probablement confidentiel.

2885

Évidemment, nous, ce qui nous intéresse dans votre entente, c'est un peu le même esprit de ce qu'on dit là, là. L'enveloppe, les usages, si vous, comme initiateur, vous avez précisé des usages, comme celui que vous m'expliquez pour le fonds régional, il y a quand même certains usages parce que c'est l'argent que vous distribuez, puis aussi, il y a souvent une clause des fois quand on fait une entente, la clause qu'on est partenaires, donc on parle en bien l'un de l'autre – je vais l'appeler comme ça – mais cette clause-là existe souvent dans les ententes puis on veut juste savoir si elle existe dans la vôtre. Parce que nous, comme on a un processus de démocratie participative, on veut être au courant de ça.

2890

Donc, en réalité, ce qu'on vous demande, ce n'est pas nécessairement de nous fournir l'entente, mais de confirmer, peut-être par une note écrite, ces trois informations qu'on cherche, dont l'enveloppe, incluant les scénarios, là, ce qu'on dit là, les scénarios du 1 %, du 2 %. Vous pouvez y aller avec pessimiste, réaliste, optimiste, c'est comme vous souhaitez.

2895

Ensuite, s'il y a une clause de ce type-là et les usages que vous, comme initiateur, certaines contraintes que vous donneriez ou intentions que vous lui avez données. C'est bon?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

2900

Pas de problème. Si la commission le demande, on va le produire sans problème.

LA PRÉSIDENTE :

2905

Puis si c'est plus facile de nous donner un document que vous jugez confidentiel, l'autre manière, c'est de faire un extrait, de le mettre dans l'enveloppe scellée confidentielle. Moi et

monsieur Locat, on l'ouvre, on regarde ce qui nous intéresse, mais on peut aussi raturer, tu sais, on peut faire des choses, là, pour éliminer les préjudices, mais au moins obtenir ces trois informations-là dont on a fait mention.

2910

M. ÉRIC DESAULNIERS :

La deuxième option pourrait être intéressante, de vous soumettre l'entente puis vous raturez...

2915

LA PRÉSIDENTE :

O.K., c'est à votre choix. C'est sûr que c'est mieux comme ça parce que c'est plus simple, mais en même temps, nous, si elle est comme ça, puis il y a plein d'affaires qui ne nous concernent pas, donc c'est – est-ce que vous aviez d'autres choses, Monsieur Locat, que les trois demandes que j'avais faites?

2920

LE COMMISSAIRE :

Non, en autant que, quelle que soit la formule, qu'on retrouve les éléments de réponse pour les trois volets, c'est tout.

2925

LA PRÉSIDENTE :

Mais encore là, ce qui est le plus simple pour qu'on avance, donc on vous laisse le choix. Si vous choisissez l'entente, comme je vous dis, c'est de la déposer à la coordonnatrice avec la mention « confidentiel ». À ce moment-là, nous, on juge ce qu'on a besoin puis après on se trouve un format qui convient pour vous, pour l'aspect préjudice, là. C'est bon? D'autres choses?

2930

Donc, je pense que ça ferait le tour. Est-ce qu'il y avait d'autres questions au niveau de la municipalité? Excusez-moi, du MAMH? Peut-être qu'on va revenir, de toute façon vous êtes là.

2935

J'irai avec monsieur, vous avez fait une présentation, l'Association touristique régionale, donc on avait demandé, on trouvait que l'aspect portrait du tourisme le plus local possible, c'est quoi, la villégiature, le récréotouristique à Saint-Michel-des-Saints, plus particulièrement en regard avec la minière, donc on vous avait demandé de présenter quelque chose...

2940

M. DENIS BROCHU :

Oui, avec plaisir.

2945

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on est prêt, est-ce qu'elle a été mise en place par les techniciens du CSPQ?

2950

M. DENIS BROCHU :

Non, il n'y a pas de présentation...

2955

LA PRÉSIDENTE :

Ah, orale. O.K., parfait.

M. DENIS BROCHU :

2960

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2965

C'est bon. Parfait.

M. DENIS BROCHU :

2970

Donc, écoutez, et n'hésitez pas à me questionner en cours de parcours, là. Peut-être, je vais commencer par essayer de donner un élément de réponse à une question qui a été amenée tantôt sur les retombées économiques en lien avec l'industrie touristique. On n'a pas, les calculs, les indicateurs de performance qu'on a ne nous donnent pas des chiffres suffisamment précis pour le calculer pour Saint-Michel-des-Saints, par contre on peut faire des déductions.

2975

Sur l'ensemble de Lanaudière, et là, c'est des chiffres très conservateurs que je vous donne, qui viennent de Statistiques Canada, on parle de retombées économiques de l'industrie de l'ordre de 300 millions. Le ministère du Tourisme vous dirait même plus que ça. Là, on les joue très conservateurs, et on parle d'un équivalent de 6 000 emplois, un équivalent temps plein à l'année.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Puis la proportion Haute-Matawinie?

2985

M. DENIS BROCHU :

Bon, si on le ramène en Matawinie, la Matawinie représente minimalement 50 % de l'industrie touristique de Lanaudière.

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

De Lanaudière, O.K.

2995 **M. DENIS BROCHU :**

Donc, évidemment, on est rendu à 150 millions, 3 000 emplois temps plein, équivalents temps plein. Si on le divisait, bon, Saint-Michel-des-Saints est un des cinq pôles principaux de la Matawinie. Évidemment, l'offre touristique de la Matawinie est éparpillée sur le territoire parce qu'on parle de pourvoiries, on parle de grande nature, etc., mais minimalement, puis on sait que c'est plus que ça, on pourrait dire que c'est à tout le moins un dixième des retombées économiques de la Matawinie et...

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

3005 De Lanaudière aussi?

M. DENIS BROCHU :

3010 Non, de la Matawinie, et je vous confirme que c'est évidemment beaucoup plus que ça. En saison hivernale, par exemple, on doit être beaucoup plus autour d'un 15 à 20 %, ne serait-ce que de voir les centaines de motoneiges qui circulent ici aujourd'hui, on peut se donner une idée.

Donc, si je le ramène à 10 %...

3015 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi, les cinq pôles, c'est lesquels?

M. DENIS BROCHU :

3020 Bon, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Côme, Rawdon, Saint-Donat, Saint-Michel-des-Saints. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des retombées économiques touristiques dans les autres villages, là, mais c'est les cinq pôles, là où il y a le plus d'effervescence de ce côté-là.

3025 Donc, si j'arrive à mon 10 % de la Matawinie, qui est très conservateur, là, on parle d'un ordre de grandeur de 15,3 millions d'emplois. Donc, on sait qu'on est au-dessus de ça, des retombées économiques du tourisme, annuellement, bon an, mal an, au niveau de Saint-Michel-des-Saints. Je ne sais pas si ça peut donner un éclairage d'une simulation, là. Comme je vous dis, c'est une déduction plus qu'un calcul précis, vous ne trouverez pas ce chiffre-là à Statistiques Canada pour Saint-Michel-des-Saints.

3030

LA PRÉSIDENTE :

3035 Oui, je comprends. Puis est-ce que disons, quand vous parlez de 3 000 emplois, c'était Haute-Matawinie? Bien, je veux dire 50 %?

M. DENIS BROCHU :

3040 C'était la Matawinie au complet, 3 000 emplois.

LA PRÉSIDENTE :

3045 O.K., la Matawinie. Donc, la Haute-Matawinie, ce serait quoi?

M. DENIS BROCHU :

3050 Bien, c'est ça. Si on parle de... si on met un dixième de ça, on parle de 300 emplois, 15 millions en retombées économiques.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. DENIS BROCHU :

Donc, c'est minimalement ça.

LA PRÉSIDENTE :

3060 Puis est-ce que l'Association a, dans le fond, avec ses membres, là, est-ce que... l'interaction avec la mine, comment vous voyez ça?

M. DENIS BROCHU :

3065 On est dans une région où l'industrie touristique, en général, c'est une industrie qui cohabite avec d'autres industries. Dans le cas ici, c'est principalement avec la foresterie que ça s'est toujours fait. D'ailleurs, la foresterie a une histoire plus grande, même, que celle du tourisme qui est arrivée plus, disons, à partir des années 70, ici, mais on parle quand même d'hôtellerie, bon, de qualité, on parle de chalets, on parle d'hôtels, on parle d'un parc régional, vous en avez parlé, on parle de restauration, de camping, du plus gros locateur de motoneiges en Amérique du Nord, probablement. Ce n'est pas rien, là, Location Haute-Watawinie, c'est vraiment un *major*, excusez l'expression.

3070

3075 Donc, ces entreprises-là sont habituées à une forme de cohabitation avec des industries, notamment la foresterie, ce qui n'est pas toujours simple, hein, parce que c'est la grande nature qui est utilisée. La foresterie, parfois, ça amène des casse-tête. Vous pouvez imaginer au niveau des sentiers pédestres, de vélos ou de motoneiges, véhicules hors route, etc., mais les liens sont là en général parce qu'il y a un échange de bons procédés.

3080
3085 Par exemple, avec la foresterie, on va souvent avoir des négociations en disant, bien, c'est beau, vous allez nous ouvrir une voie de contournement par là, parce que pendant deux ans, on ne pourra pas utiliser ce secteur-là. Par contre, vous allez nous aider à finaliser le sentier qu'on va récupérer par après. Ce type de deal-là, notre industrie est habituée de composer avec ça ici, et dans ce sens-là, moi, les commentaires que j'ai de mes entrepreneurs, ce n'est pas des commentaires de peur, au contraire, c'est des commentaires de cohabitation.

3090 Les questions qui nous sont amenées c'est : est-ce que la mine va interpréter? Est-ce que le fait que le graphite sert pour l'électricité des batteries, il va être utilisé pour s'en servir comme éléments de force dans l'image touristique de Saint-Michel-des-Saints? Des questions de ce type-là qui nous sont amenées par les entrepreneurs. Et même des questions, des éléments plus positifs liés à l'emploi. Évidemment, on peut penser que des emplois plus payants vont déplacer des emplois en tourisme, mais on peut penser aussi que l'arrivée de nouvelles familles va générer un potentiel d'employés plus grand, donc un dynamisme au niveau de la municipalité qui pourra servir à ces entreprises-là.

3095
3100 Donc, on n'a pas fait d'enquête précise, formelle, auprès de nos membres, mais depuis trois ans, évidemment, on a parlé avec à peu près chacun d'entre eux. Il n'y a pas de lumière rouge d'allumée. Il y a eu des questionnements, beaucoup de lumières vertes, dans la mesure où c'est des gens qui vivent dans une communauté, qui savent qu'ils ont besoin de l'arrivée d'une industrie, puis ils sont habitués de cohabiter avec des industries.

LA PRÉSIDENTE :

3105 Je comprends, merci. Bien, dans le fond, dans le cadre d'une étude d'impact, l'idée c'est... le processus d'une étude d'impact, l'idée c'est de rentrer dans un certain niveau de détail pour anticiper les enjeux.

M. DENIS BROCHU :

3110 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3115 Je pense qu'il y a eu un gros travail de fait ici au niveau technique, mais l'aspect touristique, il n'est pas caractérisé. C'est difficile pour la commission en ce moment de s'imaginer à quoi ça ressemblerait.

M. DENIS BROCHU :

3120 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Par exemple, je vais vraiment le briser, comme dans une étude d'impact, j'aimerais qu'on parle de la construction puis ensuite, qu'on parle de l'exploitation.

3130 Donc, l'aspect construction, on parle de 18 mois de construction. Donc, entre, si je me rappelle bien, c'est entre 250 et 465 employés. Généralement, les firmes d'ingénierie ont des courbes de main d'oeuvre, donc ça commence à un certain niveau, il y a différents niveaux. Quand, disons, là, on va parler du pire scénario, il y a 465 employés de l'externe qui sont ici temporairement, est-ce que Saint-Michel-des-Saints est capable de loger... parce que là, en construction, on s'entend que ce n'est pas des gens qui s'en viennent construire des maisons, s'installer ici, là. On est en temporaire.

3135 **M. DENIS BROCHU :**

Absolument. Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

3140 Donc, je voudrais vous entendre là-dessus, ainsi que l'initiateur. Qu'est-ce qui va se passer, particulièrement dans les saisons hautes, là. On s'entend que quand on est dans un creux, peut-être qu'on est capables dans les logements temporaires, mais est-ce que cette évaluation-là a été faite auprès des entrepreneurs qui eux offrent ce type de logement là pour les touristes? Parce que là, il va y avoir un touriste qui va occuper la chambre, est-ce qu'on est capables de mettre... puis je veux être précise comme ça, là.

M. DENIS BROCHU :

3150 Oui. Bien, ça va de soi qu'il ne faut pas imaginer que l'industrie touristique ou l'industrie hôtelière va être en mesure de répondre aux besoins d'hébergement de 465 personnes à longueur d'année parce que, évidemment, elle vit d'une clientèle qu'elle va vouloir maintenir par la suite, qui provient du Québec, d'Ontario, des États-Unis de la France. Elle ne voudra pas perdre ces marchés-là. Donc, il y a des périodes de pointe où les chambres sont à peu près utilisées pour du tourisme d'agrément.

3160 Dans les périodes hors pointe, évidemment cette période-là est du bonbon, comme toute industrie qui vient construire, pour l'industrie, parce que plus on est haut sur le territoire, plus les fluctuations de saisonnalité, au niveau de l'hébergement, sont fortes et, évidemment, ça va être très, très positif, là, pour l'industrie hôtelière.

LA PRÉSIDENTE :

Mais comment, comme la... bien, je ne sais pas si c'est votre responsabilité ou les...

3165 **M. DENIS BROCHU :**

Non.

3170 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans le fond ce serait peut-être la ville.

M. DENIS BROCHU :

3175 Ce n'est effectivement pas notre responsabilité de voir comment le...

LA PRÉSIDENTE :

La municipalité

3180 **M. DENIS BROCHU :**

... la mine, le projet de mine va se débrouiller pour loger les employés qu'on ne pourra pas prendre, là.

3185 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, mais ça, c'est leur question. Mais de votre côté, par contre, votre opérateur touristique, est-il sensibilisé que durant sa période haute, comment va-t-il faire la conciliation entre l'appel du travailleur et l'appel du touriste?

3190 **M. DENIS BROCHU :**

Bien, en fait, un entrepreneur en tourisme, c'est quelqu'un qui fonctionne par rapport à son marché puis ses opportunités. Ce que je viens de vous expliquer, par exemple je vous donne un exemple concret : une entreprise, je vais prendre l'Entreprise la plus majeure au niveau de l'hôtellerie, l'Auberge du Lac Taureau ne sacrifiera pas ses contrats à long terme avec des tours opérateurs européens, même si la mine lui payait un petit peu plus cher l'hiver prochain, parce que quand ce contrat-là va être terminé, il va devoir reconquérir un marché qui lui a pris une dizaine d'années avant à conquérir.

3200

LA PRÉSIDENTE :

O.K., parce que dans le fond, il a des ententes à long terme.

3205

M. DENIS BROCHU :

Effectivement.

3210

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce que vous me dites c'est que c'est plus...

M. DENIS BROCHU :

3215

Donc, les entrepreneurs, par stratégie, vont protéger leur touriste d'agrément parce que celui-là les fait vivre dans les périodes de tourisme d'agrément et va offrir, évidemment, et souhaiter combler ses vides en d'autres périodes.

3220

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Donc, je vous reviens.

3225

Je demanderais à l'initiateur juste de répondre comment on va... les logements, là, dans les pires situations, donc on a 400 personnes en ville qui cherchent un logement dans Saint-Zénon, ici, et donc, c'est quoi la stratégie de logements pour la construction, dans les 18 mois où il y a des périodes élevées en travailleurs? Même 250, c'est relativement beaucoup aussi pour une communauté comme Saint-Michel-des-Saints.

3230

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Je demanderais à Frédéric de répondre à la première partie de la question puis je vais compléter au besoin.

3235

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

On a fait, dans le cadre des réponses aux questions qu'on a reçues cet été, en fait, on a fait une analyse qui établit que la région avait une capacité pour recevoir ces travailleurs-là. Par contre, on est conscients... en termes d'unités, si je peux dire. Mais par contre, on est conscients qu'il y a une industrie qui est là, qui est vivante et qui, comme monsieur le mentionnait, ne veut pas perdre ses marchés.

3240

Aussi, on a vu qu'il y avait une quantité, une certaine quantité de logements de disponible, soit par le fait que la population a baissé dans les dernières années, mais aussi en lien avec,

3245 parce qu'on est dans une région de villégiature, donc il y a quand même un bon pourcentage de chalets ou résidences qui sont...

LA PRÉSIDENTE :

3250 Qui pourraient être loués temporairement.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3255 Qui pourraient être loués pour une certaine période de temps pendant la construction, surtout pendant les périodes de *peak*. Ensuite de ça, bien, on a eu des discussions avec la municipalité dans les derniers mois pour voir s'il y avait possibilité d'établir de l'hébergement temporaire dans la municipalité, advenant que l'hébergement soit insuffisant lors des périodes de pointe. En fait, notre objectif c'est de ne pas nuire, en fait, au niveau de l'industrie touristique, parce que c'est une destination reconnue.

3260

LA PRÉSIDENTE :

3265 Parfait. Est-ce que ces données-là, parce que moi, je ne me rappelle pas d'avoir vu dans l'étude d'impact l'inventaire des logements disponibles puis la courbe de main d'oeuvre du projet minier, puis voir comment, dans les périodes creuses, les périodes élevées, ça allait s'arrimer. Est-ce que c'est une donnée que vous avez désormais et que la commission pourrait demander?

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3270 On n'a pas la courbe de main d'oeuvre, je crois qu'elle est en élaboration dans...

LA PRÉSIDENTE :

3275 Ça peut être un tableau, c'est juste de voir un peu par mois, là.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3280 Oui, bien, on va vérifier. Oui, au niveau de la courbe de main d'oeuvre puis au niveau des logements, bien, on va peut-être produire une note avec les informations qui sont peut-être dispersées au sein des différents documents qu'on a fournis, là.

LA PRÉSIDENTE :

3285 Puis en fonction de ces données-là, il serait intéressant de voir vos stratégies. Par exemple, c'est sûr qu'il y a des minières qui font des stratégies palliatives d'avoir une espèce de parc de logements disponibles au cas où, là. Je voulais savoir si ça, c'était considéré.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3290 Bien, c'est un élément aussi que l'on considère puisqu'on propose l'acquisition volontaire de
certains propriétés dans le pourtour du projet puis actuellement, là, on regarde pour développer
certains de ces terrains-là pour de l'hébergement au niveau des travailleurs. Mais évidemment,
ces logements-là ne pourront pas satisfaire la totalité, surtout en construction, des besoins en
hébergement.

3295

LA PRÉSIDENTE :

3300 Dans le fond, l'idée c'est, encore là, dans la mesure d'atténuation, d'accompagnement, de
limiter les impacts, c'est juste que dans l'étude d'impact, ce n'était pas... c'était encore un peu
flou, donc si on peut apporter des précisions, profiter de l'enquête pour apporter des précisions,
ce serait bien.

M. FRÉDÉRIC GAUTHIER :

3305 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

3310 As-tu des questions?

LE COMMISSAIRE :

Non.

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

3320 Alors, merci. Je pense qu'on va prendre des questions. Oui, Monsieur Locat? Parfait,
désolée. Donc, on va prendre quelques questions puis après on va retourner, on avait une petite
présentation de madame Fournier du MERN, puis ça va enchaîner sur des questions encore au
MAMH, puis on va peut-être retourner au tourisme.

Mme LOUISE BEAUDRY

3325

LA PRÉSIDENTE :

Donc, j'inviterais madame Louise Beaudry.

3330

Mme LOUISE BEAUDRY :

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

3335 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

3340 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

Vous allez me pardonner, je n'ai pas souvent eu l'occasion d'intervenir au BAPE, alors si j'ai quelques hésitations, j'espère que vous serez indulgente. C'est un peu plus énervant de s'asseoir sur une chaise comme ça que d'être dans la salle.

3345 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est sûr.

3350 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

Mais je pense que...

LA PRÉSIDENTE :

3355 De toute façon, ça va me faire plaisir de vous rappeler nos superbes procédures que...

Mme LOUISE BEAUDRY :

D'accord. Merci.

3360

LA PRÉSIDENTE :

... que tout le monde aime beaucoup, j'ai compris.

3365 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

3370 Alors, j'ai deux questions. J'ai entendu tantôt le commentaire par rapport à la voie de contournement. Mes aspects, mes questions concernent plus le volet social, vous comprendrez. Pour les gens qui me connaissent, je suis plus dans le domaine social depuis plus de 40 ans et j'ai un conjoint qui a travaillé au CLSC ici pendant 30 quelques années. Alors, on connaît un peu le climat social ici dans Saint-Michel et les environs.

3375 Ma question c'est que moi, quand j'ai consulté les gens de Saint-Michel, que je connais très bien, les gens s'inquiétaient au niveau du trafic. Le camionnage, ce qui va se passer et ce que ça a comme implication dans la municipalité. Là, on parle de voie de contournement, mais moi, ce que je connais de Saint-Michel, c'est qu'entre la mine et l'usine, ce n'est pas évident le camionnage, comment ça va se passer là.

3380 Il y a un pont sur la rivière, sur le rang Sainte-Cécile, sur la rivière Matawin, je ne sais pas comment les camions vont faire pour transporter là. Qu'est-ce qu'il va y avoir comme effet dans le village, bon, j'aimerais avoir des explications plus sur la voie de contournement. Mais après ça, les camions, ils descendent la 131, le rang des Sept-Chutes où ces camions-là vont s'en aller, parce que c'est à l'exportation, donc j'imagine qu'ils s'en vont au port de Montréal ou quelque chose du genre, là.

3385

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon. Hier, on a regardé – étiez-vous là hier soir?

3390

Mme LOUISE BEAUDRY :

Non, je n'étais pas là, alors peut-être que la question...

3395

LA PRÉSIDENTE :

Non, O.K. Dans le fond, on a fait un peu le parcours des chemins...

3400

Mme LOUISE BEAUDRY :

Ah, je m'excuse, mais...

3405

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, mais je vais vous dire ce qu'on a discuté, et on avait parlé du nombre de camions. Donc, c'était, si je me rappelle bien, c'était 40 aller-retour, donc ça faisait 80.

3410

Mme LOUISE BEAUDRY :

Dans une journée, Madame...

3415

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

C'est 15 à 20.

3420 **LA PRÉSIDENTE :**

40 passages.

3425 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

40 par jour?

LA PRÉSIDENTE :

3430 Donc, 40 passages supplémentaires.

Mme LOUISE BEAUDRY :

Par jour.

3435 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur la 131, mettons, Saint-Zénon à l'intersection de Saint-Michel qui s'en va sur Matawin Est.

3440 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

Oui.

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis là, après, évidemment, ça, c'est deux parcours, autant le chemin d'accès que, bon, ça, ce n'est pas beaucoup de voitures à part les véhicules pour les gens qui ont des chalets, donc là, ça rajoute le même nombre de passages. Donc ça, c'était la donnée d'hier. Je ne sais pas si vous êtes là ce soir, ce soir on va avoir...

3450 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

Oui, je vais être là ce soir.

3455

LA PRÉSIDENTE :

On a le ministère des Transports du Québec qu'on a invité pour vraiment aborder ce sujet-là en profondeur. Donc, si vous êtes là ce soir, ça...

3460

Mme LOUISE BEAUDRY :

Oui.

3465

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je réserverais votre question.

Mme LOUISE BEAUDRY :

3470

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

3475

Donc, on pourra la garder puis on pourra vous nommer, vous pourrez revenir au micro pour aborder vraiment l'enjeu comme il faut, pour voir ce que le MTQ a prévu aussi, ou prévoit dans ce genre de situation là pour vous éclairer. Ça vous va?

Mme LOUISE BEAUDRY :

3480

Oui, merci. D'accord. Ma deuxième question est un volet social. Pour avoir été impliquée pendant longtemps dans le réseau communautaire, à Saint-Michel, il y a un réseau communautaire très fort, et l'ajout du 465 travailleurs, n'importe quoi, apporte un surplus, je pense, par rapport aux services publics.

3485

On a un CLSC ici, j'ai été à l'origine parmi les bénévoles qui ont mis sur pied ce CLSC ici dans la région, qui s'appelait à l'époque le CLSC Brandon, situé à Saint-Gabriel, mais qui desservait aussi Saint-Michel, et la situation ne s'est pas améliorée. Les gens se sont battus longtemps à Saint-Michel pour installer entre autres un centre de radiographie suite à des accidentés de travail de l'usine de Louisiana ou l'autre usine avant, là, l'usine de palettes.

3490

Alors, comment on va faire? Est-ce qu'il y a des ententes prévues avec le service de santé régional ici, le CISSS, à savoir comment les gens, cet ajout – je ne sais pas s'il va y avoir du *fly-in/fly-out*, comme ailleurs, là, mais les travailleurs/travailleuses qui vont venir ici – d'ailleurs, je me pose la question, est-ce qu'il va y avoir des travailleuses aussi dans ce domaine-là? Puisque c'est supposé être des employés bien...

3495

LA PRÉSIDENTE :

3500 Ça, c'est une autre question.

Mme LOUISE BEAUDRY :

3505 ... bien rémunérés, c'est une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

Un autre thème, mais vous pourrez la poser.

3510 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

Mais je vous la glisse quand même en passant, comme femme.

LA PRÉSIDENTE :

3515 Vous n'êtes pas la seule à en avoir glissé, là.

Mme LOUISE BEAUDRY :

3520 Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3525 Mais je fais juste vous dire que je l'ai vu.

Mme LOUISE BEAUDRY :

Est-ce que ces personnes-là qui vont arriver avec un poids supplémentaire de services...

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, donc votre souci...

Mme LOUISE BEAUDRY :

3535 ... est-ce que notre CLSC ici à Saint-Michel va être en mesure de servir ça? Est-ce que le réseau scolaire est aussi en mesure d'accueillir les nouvelles familles et les enfants? Est-ce que le réseau communautaire qui est déjà très, très, très, très sous-financé dans la région de Lanaudière, il y a un déficit – madame du CISSS pourrait peut-être le dire, là, un déficit de 45 millions au niveau des services de santé qu'on devrait avoir plus –, est-ce qu'on a des

3540

ententes, des assurances, des contacts avec le réseau de la santé pour assurer que ces personnes-là soient...

LA PRÉSIDENTE :

3545

C'est bon. Je comprends bien votre question. Je vais juste préciser que quand on parlait de 465 employés, c'était le plus haut niveau durant la période de construction de 18 mois. Donc, ça, en principe, oui, ça doit augmenter un peu la pression sur les services, mais c'est peut-être la portion de nouveaux habitants dans la période d'exploitation, quand la mine... puis là, si je me rappelle bien, c'est 160 que vous avez dit au début? À peu près 160 employés permanents qui eux ont plus de chances de déménager dans la région et tout ça.

3550

Donc, votre question sur la pression sur le service de la santé est comme en deux volets, là.

3555

Mme LOUISE BEAUDRY :

Oui.

3560

LA PRÉSIDENTE :

La construction, c'est un autre type de service qu'on a besoin, mais ce qui est intéressant de votre question c'est qu'évidemment, l'entente dont on parle avec Saint-Michel-des-Saints ainsi que Manawan – bon, Manawan ils ont probablement des services de santé au niveau du Conseil de bande, mais effectivement, la municipalité n'a pas ces responsabilités-là.

3565

Alors, je poserais la question à madame Lajoie. Donc, comment ça fonctionne les projets miniers et comment le ministère de la Santé dans son... dans le fond, si les services, la demande pour les services augmente durant la construction ainsi que dans l'exploitation, comment le ministère s'assure d'injecter des nouveaux fonds dans la région? C'est quoi, la mécanique, puis est-ce qu'il y a un lien avec les redevances ou les revenus miniers ou pas du tout de lien? Juste nous expliquer un peu la mécanique parce que je crois que, effectivement, il ne faut pas que la population locale ait moins de services parce qu'il y a des nouveaux venus puis que c'est mal planifié. C'est un peu ce que j'entends de la question de madame Beaudry.

3570

3575

Mme LOUISE LAJOIE :

Je vais répondre partiellement parce qu'au point de vue des redevances ou du côté économique, je dois préciser avec mes instances, mais j'ai fait la demande au CISSS de répondre, parce que c'était aussi une inquiétude qui avait été soulevée en santé publique, de voir que la hausse de la pression sur le milieu va créer une demande, comme on disait tantôt, de logements, mais aussi de besoins en eau potable, sanitaire, en électricité, en offres de services pour la population puis aussi de services culturels, de loisirs, transport et tout ça.

3580

3585

Et sur le côté du CISSS donc de Lanaudière, on m'a répondu que les derniers ajouts pour le service ambulancier de véhicules et de quarts de travail nous permettaient de répondre adéquatement à l'augmentation. Les services médicaux, il y a une offre de services sans rendez-vous au CLSC, qui se jumelle à un groupe de médecins qui fait la rotation entre le CLSC actuel et celui de Saint-Donat et qui a un recrutement pour faire face à la demande supérieure qui va dans ce sens.

3590

La même chose au niveau des services infirmiers. L'offre est ajustée en fonction de la demande et ça tient aussi compte des besoins qui sont associés aux services médicaux qui vont être requis.

3595

Puis pour les autres services, jeunesse, vaccination, santé mentale, etc., c'est évalué régulièrement et on sait qu'on attend une demande pendant cette période-là qui sera accrue.

3600

Le projet est majeur pour la région, donc le CISSS est en train d'évaluer les besoins et il s'ajuste à l'évaluation populationnelle de la région puis il le fait déjà présentement. Donc, il y a un système de surveillance de cette fluctuation de population puis c'est attendu.

3605

Il y a un modèle de gestion intégrée qui est en place sous la responsabilité d'une dame qui s'appelle Sandra d'Auteuil, qui assure, justement, le suivi des activités du milieu et les besoins et de voir à l'allocation des ressources, et s'il y a des questions additionnelles qui ont à être adressées, notre directeur général adjoint est disponible pour répondre.

Ça, c'est pour les côtés de la santé.

3610

Pour la question au niveau des écoles, logements et autres questions, je pense que je dois l'adresser aux autres instances qui sont responsables puis, entre autres, je crois que la municipalité a une partie, un rôle à jouer à l'intérieur de ça.

LA PRÉSIDENTE :

3615

D'accord.

Mme LOUISE LAJOIE :

3620

Puis j'ai une présentation qui faisait état un peu de tout cet aspect d'effet *boomtown* et le *fly-in ou fly-out*, ou le *drive-in/drive-out*, mais on m'a mentionné hier que ce n'était pas le cas qui semblait être mentionné dans l'évaluation du projet présent.

LA PRÉSIDENTE :

3625

Parfait, merci beaucoup.

Mme LOUISE BEAUDRY :

3630 Est-ce que je comprends, Madame la Présidente, qu'on associe les services à Saint-Donat puis à Saint-Michel? Dans l'entente de service par l'autoroute de bois, là, qu'on connaît? Est-ce que les gens de Saint-Donat vont desservir aussi Saint-Michel? Je vais faire un commentaire, peut-être que je n'ai pas le droit, mais...

LA PRÉSIDENTE :

3635 Non, mais vous pouvez l'écrire dans votre mémoire que vous avez une préoccupation.

Mme LOUISE BEAUDRY :

3640 Oui, je suis en train de penser que j'aurais beaucoup d'éléments pour le mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

3645 Ce que j'ai compris de la réponse, c'est qu'ils adaptaient l'offre à la demande. Donc, ils ont un système de planification mis à jour en fonction des données de population, donc ils ont des prévisions venant de l'initiateur, donc ils sont en train de s'organiser pour ça. Alors, je vais... ça ne veut pas dire que c'est la bonne réponse pour votre perception, mais...

Mme LOUISE BEAUDRY :

3650 Non, ça n'éteint pas mes doutes.

LA PRÉSIDENTE :

3655 Puis pour le trafic, si vous êtes là ce soir, vous allez pouvoir avoir...

Mme LOUISE BEAUDRY :

3660 Oui, je vais être là ce soir, d'accord, merci. Est-ce que je dois me réinscrire pour la question?

LA PRÉSIDENTE :

3665 Je devrais m'en rappeler puis vous réinviter.

Mme LOUISE BEAUDRY :

Merci, Madame.

3670 **LE COMMISSAIRE :**

Le montant du déficit opérationnel que vous avez mentionné de plusieurs millions de dollars, c'était à propos de quoi, exactement?

3675 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

3680 Au niveau des services de santé, à l'époque. Peut-être que j'ai... je suis maintenant à la retraite, mais au moment où je travaillais dans le réseau communautaire, la région de Lanaudière était en déficit de 45 millions en budget en santé. Et il y a des CLSC, dont le mien chez nous à Saint-Gabriel, qui n'a plus de médecin, etc. Alors, je ne sais pas comment à Saint-Michel on va réagir par rapport à ça, mais ça prend des médecins. Puis même la population présentement, il y a beaucoup de patients orphelins dans Lanaudière.

3685 **LE COMMISSAIRE :**

Merci. Alors, est-ce que vous pouvez me donner les chiffres éventuellement pour mettre à jour cette information-là, s'il y a lieu?

3690 **Mme LOUISE LAJOIE :**

Je vais prendre la question en note et je vous apporte la réponse en différé.

3695 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

3700 **Mme LOUISE BEAUDRY :**

Merci de votre question, Monsieur.

3705 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Madame Beaudry. Alors, merci à mon équipe de me dire que j'ai oublié un citoyen. Je suis désolée. Son nom c'est Dimitri Kharitidi que j'inviterais à la table.

3710 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

Madame la Présidente.

3710 **LA PRÉSIDENTE :**

Je suis désolée.

M. DIMITRI KHARITIDI :

3715 Non, c'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

3720 C'est vraiment une erreur de...

M. DIMITRI KHARITIDI :

3725 En fait, il y a un autre citoyen qui doit partir, donc on pensait, si je pouvais switcher la place avec lui, est-ce que ce serait permis?

LA PRÉSIDENTE :

C'était qui?

3730 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

Monsieur Denis Fillion, je pense qu'il est tout de suite après moi.

LA PRÉSIDENTE :

3735 Non, mais c'est ça, il y a comme d'autres personnes avant.

M. DIMITRI KHARITIDI :

3740 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3745 Donc, vous allez prendre la place de monsieur Fillion après, c'est ça? C'est ce qu'on comprend?

M. DIMITRI KHARITIDI :

3750 Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

3755 Mais vous ne serez pas immédiatement après, là, il y a deux personnes avant vous.

M. DIMITRI KHARITIDI :

Ah, il n'y a pas de problème, je suis là pour la journée.

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon? Parfait. Donc, on invite monsieur Denis Fillion.

3765

M. DENIS FILLION

LA PRÉSIDENTE :

3770 Il faut que je fasse payer mon erreur de vous avoir oublié, c'est bon.

M. DENIS FILLION :

3775 Je vous remercie, Madame la Présidente. Je vous salue, Madame la Présidente, la commission, Monsieur le Commissaire et les différents intervenants. Je me présente, je suis Denis Fillion de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge qui, on le sait, est actuellement sous le coup d'une poursuite de 96 millions et je suis également conseiller municipal.

3780 Avec la permission de la commission, j'aimerais déposer un document qui est une carte géographique qui illustre l'actuel boom minier avec les différents claims dans l'industrie du graphite, dans les régions de l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière dans le sud du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

3785 Oui, on va l'évaluer puis on va la déposer si c'est conforme.

M. DENIS FILLION :

3790 C'est parfait. Cette carte va permettre d'illustrer la situation actuelle où, depuis 2012, on constate une effervescence et un boom minier dans le domaine de l'exploration minière pour les minéraux stratégiques et le graphite en particulier, c'est le but de la carte. Donc, ma question va en particulier s'adresser au niveau...

LA PRÉSIDENTE :

3795 Bien, posez la question et on va s'organiser avec « à qui ».

M. DENIS FILLION :

3800 Oui, oui – au gouvernement et là, je vois qu'en venant, j'ai fait un « Enter » sur...

LA PRÉSIDENTE :

3805 Vous avez effacé l'ensemble de la question?

M. DENIS FILLION :

3810 Non, non, elle est encore là. Donc, actuellement, il y a une initiative du ministère des Ressources naturelles et on en a parlé, là, c'était l'avant-dernière question juste avant la pause.

LA PRÉSIDENTE :

La réflexion.

3815 **M. DENIS FILLION :**

3820 Tout à fait, réflexion sur les minéraux stratégiques actuels. Donc, la question : est-ce que les ministères comptent mieux baliser l'exploration minière et l'implantation de mines de graphite dans les milieux de villégiature et de tourisme et de mieux protéger ces milieux et comment comptent-ils le faire?

LA PRÉSIDENTE :

3825 Donc, dans le fond, ce qu'on aimerait entendre, Madame Fournier, c'est en quoi consiste cette réflexion, premièrement; puis, deuxièmement, est-ce que dans les volets de cette réflexion, il y avait une idée de balisage, notamment pour les communautés plus au sud qui ont beaucoup de résidents ou qui ont une industrie touristique?

Mme CRISTINE FOURNIER :

3830 En ce qui concerne les minéraux critiques et stratégiques, le Ministère est actuellement à entamer une réflexion et notre sous-ministre s'est déplacé dans différentes régions du Québec pour recevoir les avis des gens par rapport à cette réflexion-là. Ça fait partie du document qu'on a déposé, là, où on voit aussi les différentes questions reliées à la présentation qui est faite.

3835 Maintenant, la *Loi sur les mines* ne sera pas différente pour les minéraux stratégiques ou critiques par rapport à d'autres minéraux, que ce soit pour l'or, l'argent...

LA PRÉSIDENTE :

3840

Donc, il n'y a pas un encadrement différent d'aller plus rapide parce que c'est critique.

Mme CRISTINE FOURNIER :

3845

Non. Non, pas pour le moment en tout cas. Mais je peux valider pour voir s'il y a d'autres informations relativement à ça.

LA PRÉSIDENTE :

3850

En fait, moi, je suis allée les lire, là, c'est clair qu'on n'a pas le détail de l'objet de la réflexion. Pourquoi on lance cette réflexion, puis si je me rappelle bien, les zones où le sous-ministre a été ne comptaient pas les communautés du sud, à ce stade-ci. C'était plus les zones minières actuelles. Je ne sais pas si, depuis, il y a eu différentes visites, mais...

3855

Mme CRISTINE FOURNIER :

Il va falloir que je vérifie vraiment.

LA PRÉSIDENTE :

3860

Parfait.

Mme CRISTINE FOURNIER :

3865

Parce qu'outre le fait qu'on a déposé des documents, je n'en sais pas beaucoup plus, mais je vais me renseigner puis je vais vous revenir avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

3870

Ce serait bien, dans le fond, qu'il nous donne un certain niveau de détail dans le cadre de l'enquête qui peut être, encore là, une note, un écrit...

Mme CRISTINE FOURNIER :

3875

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

3880

... qui nous explique et peut-être plus particulièrement – évidemment, nous, notre enquête c'est vraiment sur le projet minier Matawinie –, en quoi la réflexion vient alimenter ce projet-là. Est-ce qu'on veut l'encadrer – là, vous dites qu'il n'y a pas d'encadrement différent, mais les

3885 éléments de réflexion, vont-ils être appliqués à ce projet-là ou est-ce que la commission ou les analyses du ministère de l'Environnement vont alimenter votre réflexion? Parce qu'à ma connaissance, c'est le premier projet minier en développement comme ça, dans la zone plus au sud.

3890 Puis j'avais peut-être, dans le fond, on avait... bon, pour votre question. Donc, c'était votre première question, vous n'avez pas la réponse maintenant, mais vous l'aurez en différé. Je voudrais juste enchaîner sur cette question-là. Il y avait une question hier aussi sur les zones incompatibles, donc j'aimerais profiter...

M. DENIS FILLION :

3895 J'allais y arriver.

LA PRÉSIDENTE :

3900 ... j'aimerais profiter justement de madame Fafard qui est ici. On aimerait peut-être que vous nous expliquiez comment ça fonctionne, comment une municipalité ou, je pense que c'est la MRC, réclame... est-ce que c'est les citoyens? Est-ce qu'il y a une consultation? Comment ça fonctionne? Parce que ça, c'est vraiment, de mémoire, issu des consultations sur le chantier de l'acceptabilité sociale. Peut-être que ça a émergé de cette consultation-là, puis là, à ce jour-ci, on en est rendu où avec cette zone?

3905 **Mme CHANTAL FAFARD :**

3910 Oui. Bien, je vais faire un petit historique. Dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, depuis les débuts de la loi, en 1979, il y a l'article 246 qui interdit aux MRC, en fait, de venir réglementer les activités minières. Donc, dans un schéma d'aménagement, on s'assure que la MRC n'interdit pas l'activité minière.

3915 Toutefois, il y a eu des modifications en 2013 à la *Loi sur les mines*. Là, je laisserai ma collègue du MERN en parler plus précisément, mais aussi par la suite, en 2016, il y a eu une modification à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* où l'article 6, alinéa 7, on permet maintenant aux MRC, dans leur schéma d'aménagement, de délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière.

3920 Donc, les municipalités ont ce pouvoir-là, mais c'est facultatif. Il n'y a pas d'obligation. Donc, si elles veulent le faire, elles le peuvent, mais il n'y a pas d'obligation. Et puis on a publié, le 11 janvier 2017, l'orientation gouvernementale qui venait indiquer les critères pour l'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière. Donc, cette orientation-là, dans le fond, relève du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. C'est eux qui en font l'application quand une MRC décide d'aller de l'avant avec cette identification-là.

3925 Je pourrais laisser aussi la MRC répondre à sa situation particulière, là, pourquoi elle a fait... parce que la MRC n'a pas encore fait l'identification de ces territoires-là, mais c'est vraiment... c'est son choix. Donc, ils pourront vous répondre. Mais le cadre légal est ça maintenant aujourd'hui.

3930 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce qu'il y a une municipalité à ce jour qui l'a appliqué ou combien?

Mme CHANTAL FAFARD :

3935

En fait, ce n'est pas par municipalité, il faut que ce soit...

LA PRÉSIDENTE :

3940

Excusez-moi, est-ce qu'il y a une MRC qui s'en est prévalue?

Mme CHANTAL FAFARD :

Oui, il y a plusieurs MRC au Québec, là, qui ont fait la démarche.

3945

LA PRÉSIDENTE :

Plusieurs? O.K. Parfait.

3950

Mme CHANTAL FAFARD :

Mais je peux vous dire, dans la région de Lanaudière – moi, je travaille pour la Direction régionale de Lanaudière –, il n'y en a aucune à ce jour qui a fait la démarche.

3955

LA PRÉSIDENTE :

Qui a été faite dans Lanaudière.

Mme CHANTAL FAFARD :

3960

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3965

Donc, c'est au niveau du MRN peut-être de nous expliquer, bon, dans le fond, quand il y a eu ces changements, cette nouvelle disposition en 2016 par rapport à la mine en 2013, est-ce que quand le projet minier Matawinie a commencé... dans le fond, est-ce que la MRC pouvait utiliser,

3970 dans le fond, la nouvelle disposition de la Loi de l'aménagement, compte tenu du moment où ça a été appliqué? Tu sais, il y a comme un timing, je veux juste savoir si c'était quelque chose que la MRC aurait pu faire ou ne pouvait pas faire à cause des nouvelles lois puis à quel moment elles sont arrivées.

Mme CRISTINE FOURNIER :

3975 Moi, de mon côté, j'ai fait des vérifications et on m'a informée que la MRC avait communiqué avec le Ministère pour obtenir certaines informations, mais ils n'ont pas fait de demande pour soustraire les terrains à l'activité minière ni non plus pour des territoires incompatibles avec l'activité minière.

3980 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce qu'ils pouvaient?

Mme CRISTINE FOURNIER :

3985 C'était en quelle année déjà?

LA PRÉSIDENTE :

3990 Le projet? C'est... en tout cas, l'avis de projet, mais là, je ne crois pas que c'est au moment de l'avis de projet. C'est un peu ça que je veux éclaircir.

Mme CRISTINE FOURNIER :

3995 Parce que ce sont des dispositions qui datent de décembre 2013.

LA PRÉSIDENTE :

4000 O.K., donc ça fait longtemps. Parce que je crois que... donc, c'est quand le moment où vous avez, dans le fond, acheté les claims? Soit acheter les claims et déposer l'Avis de projet?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4005 Les premiers claims dans la Haute-Matawinie étaient en 2013 puis ça s'échelonne jusqu'en, je dirais, 2015, la dernière série de claims qu'on a pris sur le projet Matawinie.

LA PRÉSIDENTE :

4010 Puis le bloc Tony, là, qui sont là, c'est en quelle année?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

C'est ça. Le bloc Tony, il y avait des premiers claims, je dirais, en 2014, en fait. 2014, les premiers. À l'été 2014.

4015

LA PRÉSIDENTE :

Donc, autant au niveau des claims que l'avis de projet, en principe, la Loi était déjà applicable.

4020

Mme CRISTINE FOURNIER :

Les dispositions de la Loi étaient là et puis, comme je vous dis, moi, mes collègues m'ont fait part qu'il n'y avait pas eu...

4025

LA PRÉSIDENTE :

De suite.

4030

Mme CRISTINE FOURNIER :

C'est ça, exactement. Puis peut-être pour terminer là-dessus, il y a six MRC actuellement qui ont fait la démarche pour les territoires incompatibles.

4035

LA PRÉSIDENTE :

Il y en a six au Québec?

4040

Mme CRISTINE FOURNIER :

Oui, au Québec. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4045

Oui, Madame Fafard, vous voulez réagir?

Mme CHANTAL FAFARD :

Oui, juste une précision. C'est ça, la *Loi sur les mines* a été modifiée en 2013, mais c'est la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui a rendu effective la possibilité pour la MRC de faire une identification des territoires incompatibles, et la date précise d'entrée en vigueur, c'est le 14 décembre 2016.

4050

LA PRÉSIDENTE :

4055

2016, parfait. Mais est-ce qu'elle aurait pu le faire, les claims sont achetés, mais l'Avis de projet n'est pas déposé, c'est quoi, le déclencheur? Qu'est-ce qui fait qu'on peut... est-ce qu'elle aurait pu l'activer, même s'il y a des claims d'achetés? Parce que comme les droits miniers ce n'est pas la même chose que l'Avis de projet puis la procédure, donc je me demande juste à quel moment...

4060

Mme CHANTAL FAFARD :

Bien, en fait, ça, ça se retrouve dans l'orientation gouvernementale. Normalement, les territoires – je pourrai laisser ma collègue répondre, là – mais les territoires qui sont déjà claimés ne peuvent pas faire l'objet de territoire incompatible.

4065

LA PRÉSIDENTE :

O.K., c'est bon. Ça répond à ma question. Est-ce que tu avais d'autres choses?

4070

Mme CRISTINE FOURNIER :

Madame la Présidente, peut-être une chose. C'est qu'on a déposé le document d'orientation gouvernementale et puis tous les documents qui sont afférents à cette démarche-là de territoire incompatible sont là pour consultation publique.

4075

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup.

4080

LE COMMISSAIRE :

Juste un petit point.

4085

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4090

LE COMMISSAIRE :

C'était pour le ministère des Affaires municipales. C'était à savoir, vous avez mentionné un document d'orientation disponible que vous avez fait en 2017. Est-ce qu'il a été déposé, ce document-là? Sinon, ce serait intéressant de le déposer, je crois.

4095

Mme CHANTAL FAFARD :

Bien, je pense que c'est le document auquel le MERN vient de faire référence, là.

4100

LE COMMISSAIRE :

Oui. Est-ce que vous pouvez le déposer?

4105

Mme CHANTAL FAFARD :

C'est pour l'activité minière.

LA PRÉSIDENTE :

4110

C'est l'orientation.

Mme CHANTAL FAFARD :

4115

Bien, c'est le même document.

LE COMMISSAIRE :

Ah, c'est le même document.

4120

Mme CHANTAL FAFARD :

Oui.

4125

LE COMMISSAIRE :

Ah, O.K. D'accord.

Mme CHANTAL FAFARD :

4130

C'est un document qui a été produit par les deux ministères.

LE COMMISSAIRE :

4135

Ah, O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je crois que vous avez une deuxième question?

4140 **M. DENIS FILLION :**

Bien, je n'avais pas de deuxième question, mais basé sur ce qui vient d'être dit, je vais en improviser une, ça fait que dans la perspective...

4145 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez prendre votre privilège.

4150 **M. DENIS FILLION :**

4155 ... dans la perspective où l'initiateur veut favoriser une acceptabilité sociale très, très large et où la municipalité et la MRC ont le même souci, je pense que ce serait fondamental d'initier le processus d'identification des territoires incompatibles à l'activité minière en considérant, parmi les orientations gouvernementales, parmi les OGAT où les secteurs récréotouristiques, les zones écologiques à préservation, les zones de villégiature font partie des critères qui peuvent être préservés.

LA PRÉSIDENTE :

4160 Bien, j'enverrais en fait la question à la MRC, plutôt qu'à l'initiateur, ce n'est pas lui qui peut déclencher cette zone-là.

M. DENIS FILLION :

4165 Je suis d'accord avec vous.

LA PRÉSIDENTE :

4170 Oui. Donc, j'aimerais juste, en fait peut-être nous expliquer comment ça marcherait, parce que l'aspect opérationnel, si les citoyens souhaitent dialoguer avec la MRC, est-ce qu'il y a un moment où vous rencontrez les citoyens à chaque année? Est-ce que c'est un dialogue qui a déjà même eu lieu à la MRC depuis le début, là, que les gens savent qu'il y a la mine, puis est-ce que si les gens voulaient en ce moment commencer le dialogue, comment ça s'opère dans vos opérations, comment ça s'applique, là?

4175 **M. FÉLIX NADEAU-ROCHON :**

4180 En fait, on est toujours disponibles, si jamais les gens veulent échanger sur cette démarche-là. La réalité, c'est que quand l'orientation gouvernementale a été connue, la MRC de la Matawinie était en processus d'adoption de son schéma d'aménagement. Donc, il y avait déjà un travail qui était fait. La superposition de ces démarches-là ne s'est pas faite à ce moment-là. Par contre, on

envisage, en 2020, initier ce processus-là. C'est un processus qui est lourd, là, ce n'est pas pour rien qu'il y a juste six MRC qui s'en sont prévalués.

4185 Dans le fond, la démarche se fait sur l'ensemble du territoire et par la suite, vient en travail avec les ministères concernés et par la suite, en modification de schéma d'aménagement. Donc, dans ce processus-là, il y a des consultations qui sont prévues, soit des consultations officielles qui sont précisées dans l'orientation gouvernementale, et il y aura aussi des consultations publiques qui interviennent dans le processus de modification d'un schéma d'aménagement.

4190 Par contre, ce qui est important de dire dans une démarche aussi vaste que celle-là, c'est sûr qu'on envisage des consultations supplémentaires et des sessions de travail parce que c'est un vaste, vaste chantier que de déterminer des territoires incompatibles à l'activité minière.

4195 **M. DENIS FILLION :**

Tout à fait.

4200 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, je pense que ça répond à votre question. Je vais proposer – oui, une réaction de...

4205 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Oui, j'aimerais ajouter quelque chose, c'est que, peut-être que j'ai mal compris, mais tout à l'heure on a dit qu'on ne pouvait pas avoir des territoires incompatibles avec l'activité minière s'il y avait des claims déjà existants. Ce n'est pas vrai, ça.

4210 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce n'est pas le cas? O.K.

4215 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

On peut faire la démarche pour des territoires incompatibles avec l'activité minière. Ce qui va être regardé c'est certaines dispositions qui prévoient que s'il y a des claims dans un territoire qui serait incompatible, à ce moment-là, il va y avoir des exigences au niveau, peut-être plus particulières pour les travaux ou... en tout cas.

4220 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est comme une négociation, un encadrement, on détermine.

4225 **Mme CRISTINE FOURNIER :**

Oui, c'est ça.

4230 **LA PRÉSIDENTE :**

On applique...

Mme CRISTINE FOURNIER :

4235 Il faut que ce soit maintenu, puis effectivement, s'il y a une exploitation qui est démontrée, bien, à ce moment-là, oui, c'est des projets qui vont se réaliser. Mais les territoires incompatibles avec l'activité minière, il y a un support chez nous. Les régions ont été formées aussi pour répondre aux questions des différentes MRC, alors... puis chez nous, on a les ressources pour répondre aux questions.

4240 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci beaucoup. Alors, je vais proposer une courte pause de cinq minutes et on reviendrait après avec... on n'avait pas fini la discussion avec l'Association touristique régionale sur le tourisme en exploitation. Donc, pas la construction, mais après.

4245 Alors, merci. Cinq minutes, ce n'est pas très long.

4250

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

4255

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

LA PRÉSIDENTE :

4260 Donc, juste vous préciser qu'on a vraiment beaucoup de questions, nous sommes très enthousiastes de voir que vous êtes aussi nombreux cet après-midi, mais disons qu'on n'avait pas prévu que vous soyez aussi enthousiastes, alors on veut quand même s'assurer que les personnes-ressources qu'on a invitées aient quelques questions. Donc, on espère que beaucoup poursuivrez la séance de publique de ce soir, sinon il va évidemment y avoir demain après-midi, là. Je peux tout de suite l'annoncer.

4265

4270 Donc, j'avais une mini-question complémentaire à madame Fafard. En fait, tout à l'heure vous avez fait la mise à jour du programme des redevances, ce que c'était avant puis qu'est-ce que c'est rendu maintenant, puis on se demandait juste pourquoi, par exemple les municipalités, le volet municipalité a été éliminé, en réalité. Peut-être que c'est difficile de répondre, mais disons que dans le cadre... là, on voit bien que le fait qu'il ait été éliminé, il y a une implication du privé, là, mais pourquoi, en réalité, la réflexion qui a mené à ça? Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut, qui a été documenté, par exemple?

4275 **Mme CHANTAL FAFARD :**

Oui, je ne suis vraiment pas une spécialiste de ce programme-là. Je pourrais demander d'avoir les confirmations. On me l'avait expliqué, là, mais je pense que c'était plus pour des questions d'application du programme...

4280 **LA PRÉSIDENTE :**

4285 Puis ce que je comprenais c'est qu'il avait peut-être augmenter aussi la... il y a comme eu une augmentation peut-être dans le pacte fiscal, c'est juste qu'ils ont enlevé à la municipalité. Donc, c'est juste de savoir qu'est-ce qui s'est passé.

Mme CHANTAL FAFARD :

4290 Bien, en fait, bien, c'est ça. C'est comme une redistribution des budgets. Autrement, le pacte fiscal dans son ensemble, oui, il y a plus, les montants sont plus élevés pour le nouveau pacte que l'ancien. Mais je pense qu'il y avait des difficultés d'application, là, au niveau du programme des redevances auprès des municipalités. Beaucoup de projets miniers ne sont pas en territoire municipal, donc il y avait ça aussi. Il n'y avait peut-être pas tant de municipalités qui pouvaient en bénéficier, mais si vous voulez, ça, je peux aller chercher un complément d'information.

4295 **LA PRÉSIDENTE :**

4300 Ce serait bien en argumentaire. Par exemple, si un de vos spécialistes de ce programme-là peut bâtir la justification, surtout si vous êtes pour donner certaines simulations, parce qu'évidemment, c'est la municipalité hôte qui a, comment je peux dire, l'odieux de tout coordonner et s'assurer qu'il y ait une bonne intégration en soutien par l'initiateur et d'autres ministères, mais ce serait bien d'avoir cet argumentaire.

4305 **Mme CHANTAL FAFARD :**

Oui, parfait.

LA PRÉSIDENTE :

4310 Donc, je voulais juste terminer sur le volet touristique, l'aspect, donc, durant l'exploitation. Donc, durant l'exploitation, on parle de 160 travailleurs supplémentaires qui soit vont venir de la communauté parce qu'ils sont sans emploi et qualifiés, ou qui changent d'emploi ou bien, évidemment, ils peuvent habiter dans d'autres communautés. Mais la question qu'on avait, c'est est-ce que le secteur touristique pourrait perdre de l'attrait, disons, lié au... évidemment, un projet industriel de cette envergure-là, il va y avoir différentes activités liées au projet, est-ce que vos membres ou votre Association anticipe une forme de dérangement qui pourrait rendre, dans le fond, vos quatre pôles peu intéressants?

4320 Puis la question complémentaire que j'ai, c'est est-ce qu'il y a aussi un tandem avec Manawan? Est-ce que c'est un produit touristique, ça, de faire Saint-Michel-des-Saints – Manawan puis est-ce que si l'attrait vers Manawan est réduit... l'attrait vers Saint-Michel-des-Saints réduit, ça réduit aussi l'attrait de Manawan?

M. DENIS BROCHU :

4325 O.K. Bon, bien, premièrement, je vous rassure, on n'anticipe pas, nous autres, de réduction de l'intérêt de Saint-Michel parce qu'il y aurait un projet minier. La question qu'on se pose tout le temps quand il arrive une autre industrie, c'est : est-ce qu'il y a des conflits d'usages? Là, on dit si à Saint-Michel il y a l'industrie touristique à Saint-Michel, il y aura l'industrie minière à Saint-Michel, mais il faut regarder où sont les pôles par rapport à ça.

4335 L'endroit où est située la mine par rapport au, je vais prendre le terme bijou qui fait – l'icône, je devrais dire – de Saint-Michel-des-Saints, c'est le lac Taureau en tant que tel. Donc, géographiquement, il n'y a pas de conflit d'usages, mis à part la circulation évidemment sur les routes, parce que le gros du tourisme et de la villégiature, il se fait autour du lac Taureau.

4340 Évidemment, ça amène une inquiétude au niveau de, et la principale qui nous est amenée de nos intervenants, c'est au niveau des impacts potentiels liés à la qualité de l'eau. Évidemment, à part poser la question, il y a beaucoup plus d'experts que moi ici pour répondre à cette question-là. L'enjeu central qui pourrait être lié à l'industrie touristique c'est, est-ce que, à court, moyen, long terme, il pourrait y avoir un impact sur la qualité de l'eau du réservoir Taureau? Parce que c'est vraiment un endroit unique. Des lacs autour de Montréal, à deux heures, il y en a beaucoup, mais des plans d'eau de cette taille-là avec des plages, et qui est, aux deux tiers, en parc régional, c'est quelque chose d'unique.

4345 Donc, c'est un actif, mais c'est surtout un potentiel de développement vraiment, vraiment important au niveau récréotouristique pour l'avenir.

4350 Donc, il y a cet enjeu-là. On a décelé un certain enjeu de cohabitation potentielle lié, qui est plus routier. On sait que si tout se passe comme prévu, la Route 3 qui traverse le parc national de

4355 Saint-Donat vers Saint-Michel-des-Saints va ouvrir dans les années qui viennent. En sortant du parc, elle va passer pas très loin de la mine. On a décelé que probablement il y aurait des percées visuelles à certains endroits. Évidemment, nous autres on va souhaiter que le promoteur démontre qu'il est capable de concilier ça et s'assurer que, à la limite, s'il y a des percées visuelles, qu'il va même en profiter pour interpréter la mine.

4360 Parce qu'il faut penser aussi que dans l'industrie touristique, on touche différents aspects et l'interprétation d'une autre industrie et de la communauté, de ce qui fait vivre la communauté est intéressant.

4365 Par exemple, on pourrait, et on rêve depuis longtemps qu'il y ait un centre d'interprétation de la foresterie, en Matawinie, il y en aura un éventuellement, on espère qu'il y aura un centre d'interprétation de cette mine-là qui semble amener beaucoup d'éléments technologiques nouveaux et qui peut devenir, au contraire, un élément d'intérêt important parce qu'on a beau attiré les gens pour la grande nature, une fois que les gens sont là, les gens, on a besoin de les animer, minimalement, et tout ce qui est culturel ou qui est plus intellectuel lié à la compréhension de ce que font les gens dans le milieu et des industries qui les font vivre peut être drôlement intéressant. Donc, il y a un intérêt de ce côté-là.

4370 L'autre enjeu est celui du partage de la main d'oeuvre. Évidemment, il y a un enjeu qui est là, qui est dans la tête des gens de l'industrie touristique, salaires plus payants, fort probablement, risque de déplacement. En même temps, ça fait partie de, bon, il y a d'autres industries qui s'implantent dans la région et qui vont amener ça et on mise plutôt sur le fait que l'arrivée de population nouvelle pourra générer – bon, la deuxième personne du couple, l'enfant qui grandit qui va générer, là, un impact positif à terme, à moyen, long terme, pour l'industrie touristique.

4375 **LA PRÉSIDENTE :**

4380 Donc, au sujet, justement, de la compétition de la main d'oeuvre, donc souvent les mines, c'est une main-d'oeuvre masculine, en réalité, puis les opérateurs touristiques, je ne connais pas le profil de l'opérateur touristique ici, est-ce que c'est plus féminin? Est-ce qu'on a des gagnants d'un côté, des perdants de l'autre? En termes de, je parle de la concurrence de la main d'oeuvre, là, si tes meilleurs atouts dans ton commerce s'en vont vers la mine, puis on comprend, c'est plus payant, tout ça, comment vous avez discuté de ça avec les membres?

4385 **M. DENIS BROCHU :**

4390 Bon, bien, un, c'est très large, là. C'est très mixte, dépendamment du type de fonction, il va y avoir effectivement plus d'hommes, même s'il y a des femmes aussi dans le travail extérieur physique, puis il va y avoir plus de femmes dans le travail en cuisine et en entretien, par exemple, mais l'industrie touristique, ce n'est pas que de l'hôtellerie aussi. Ça peut être un terrain de golf, ça peut être les restaurants qui y sont associés. C'est des pourvoiries, etc., ça fait qu'il y a vraiment un peu de tout et déjà, nos entreprises sont quand même habituées d'aller chercher de la main-

4395 d'oeuvre à l'extérieur, elles aussi, et elles ont souvent des façons de loger elles-mêmes leur main-
d'oeuvre parce que, bien, on sait, au Québec, on est dans une situation de pénurie de main-
d'oeuvre, puis ça n'échappe pas à Saint-Michel-des-Saints; déjà, pour des postes clés dans
l'industrie touristique, les employeurs vont chercher des gens ailleurs au Québec et à Montréal et
même à l'étranger, là, parfois.

4400 Ça fait que ça, pour ça, c'est quelque chose avec lequel l'industrie est déjà habituée de
dealer, mais oui, il y a une inquiétude normale, mais qui n'est pas une contre-indication. En fait, on
n'empêchera pas un village de se développer parce que ça amène des enjeux de main d'oeuvre
qui sont déjà là de toute façon.

4405 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais juste donner la parole à l'initiateur. Je pense que vous avez un programme de
formation en place, bien, en tout cas, d'augmentation de l'employabilité, ce qu'on a lu dans l'étude
d'impact et évidemment, dans le cadre, je veux dire, pour aider des commerces, est-ce que vous
4410 avez prévu des modalités d'information de vos besoins? Parce qu'en réalité, la seule manière qu'ils
peuvent anticiper la concurrence de la main d'oeuvre, c'est d'en savoir plus sur votre demande en
main d'oeuvre.

4415 Donc, je me demandais si vous aviez des précisions pour l'augmentation de l'employabilité
avec, peut-être l'agenda. Je sais que vous avez un agenda d'employabilité autochtone, mais est-ce
qu'il y a aussi employabilité des autres citoyens de Saint-Michel-des-Saints qui n'ont peut-être pas
les qualifications, pour donner la chance à tous d'accéder aux emplois miniers qui sont attrayants?

4420 Ça fait que ça, c'est un volet de ma question, puis l'autre volet de la question c'est
évidemment, là, bon, il y a l'aspect diversité puis l'aspect... la concurrence, bien, en fait, le réseau
d'information, dans le fond. Leur donner une information qu'ils puissent anticiper les enjeux de
concurrence de main d'oeuvre.

4425 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

Oui, effectivement. Puis je rajouterai une couche en termes de concurrence. Je dirais, pour
nous, c'est important aussi de s'arrimer avec l'expertise qui est locale de la foresterie, ça fait qu'il y
a déjà des entreprises qui emploient des gens. Ça fait que c'est très important de ne pas arriver
avec, par exemple, un salaire horaire démesurément plus élevé que qu'est-ce qui serait payé, par
4430 exemple, dans la foresterie qui sont des expertises qui sont relativement similaires.

Donc, on est vraiment, en ce moment, quand on embauche des gens, là, dans les 17
personnes au total qu'on a formées puis les 12 employés qu'on a, opérateurs sur notre projet, c'est
important de s'arrimer aussi avec la foresterie. Historiquement, on a plus d'affinités, je dirais,
4435 d'expertise avec les gens de la foresterie que peut-être les gens qui travaillaient auparavant dans
la main d'oeuvre.

Ça fait que pour répondre aussi à notre programme d'employabilité, on a un DEP...

LA PRÉSIDENTE :

4440

Vous voulez dire que la concurrence de la main-d'oeuvre risque d'être plus élevée avec le...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4445

Le secteur de la forêt, oui.

LA PRÉSIDENTE :

4450

... avec, oui, la forêt que le récréotouristique vu qu'ils ont moins les mêmes qualifications. Je comprends.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4455

Oui. Exactement, il est concurrent, mais complémentaire aussi, ça fait qu'on a réussi à faire de très belles ententes en ce moment avec La Granaudière, qui est en construction et avec la scierie de Saint-Michel. On a un programme à trois, là, un DEP en opération d'équipement de production, qui va commencer ce printemps, le 1er avril - la première cohorte - qui va être donné à même les anciennes installations de Louisiana-Pacific. C'est coordonné par la Commission scolaire des Samares. Notre directeur des ressources-humaines est très impliqué dans ce projet-là avec monsieur Toustou, là, pour développer ce programme-là conjointement avec les autres entreprises de la région pour qu'on puisse, les trois entreprises ensemble, former un bassin d'opérateurs qui est assez versatile entre la forêt et l'opération minière.

4460

4465

Donc, pour nous, c'est super important. On est là-dedans parce qu'on en embauche des gens actuellement, on est déjà un des employeurs importants à Saint-Michel-des-Saints puis on voit déjà la dynamique. Il y a beaucoup de gens qui reviennent dans la région dans nos employés. C'est des gens qui, par exemple, pouvaient travailler à Joliette, pouvaient travailler n'importe où au Québec dans une opération plus industrielle, manuelle, puis maintenant, on leur donne la chance de revenir dans la région.

4470

4475

Et on amène aussi, en ce moment, on amène aussi beaucoup de jeunes diplômés qu'on va chercher dans les écoles directement puis on leur permet de venir travailler concrètement dans un nouveau marché porteur. Ça fait qu'on a de jeunes employés qui s'établissent pour la première fois dans la région puis on a beaucoup d'anciens opérateurs qui pouvaient travailler auparavant chez Louisiana-Pacific. Mais qu'est-ce qu'il faut comprendre, c'est que Louisiana-Pacific embauchait environ 300 à 400 personnes, ça a fermé il y a une douzaine d'années, ça fait qu'il y a déjà une infrastructure qui est connue en termes scolaires, en termes de formation, d'hébergement, de maisons, d'infrastructures dans le village. Ça fait que ça s'est déjà fait, même

4480 plus gros que la quantité qu'on a besoin. Ça fait que pour nous, c'est une opportunité d'être ici pour ça, plus qu'un défi, là.

LA PRÉSIDENTE :

4485 Puis pour l'accessibilité à l'emploi, étant donné que c'est des salaires, bon, qui oscillent autour de trois à quatre fois plus – évidemment pas tous les salaires, mais disons en moyenne – que ce qui gagne en ce moment, est-ce qu'il y a un programme d'accès à ces emplois-là? Donc, ce que je veux dire, c'est que les populations traditionnellement intéressées à ce type d'emploi là, ce que vous venez de me nommer, mais ceux qui aimeraient avoir accès, mais que pour se rendre là, ils ont besoin d'encore plus de qualifications, est-ce qu'il y a des mesures en place?

4490

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Plus qu'un DEP?

4495

LA PRÉSIDENTE :

Bien, quelqu'un qui ne serait pas encore rendu là ou qui serait vraiment dans un autre secteur puis qui serait intéressé?

4500

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Bien, je veux dire, avec...

4505

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez dire que le DEP c'est le programme suffisant.

4510

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Pour nous, pour être opérateur qualifié, puis on s'est engagé que nos... en tout cas, il nous reste 33 opérateurs à embaucher pour le début de l'opération, on prévoit faire entre aujourd'hui puis le début 2022, ça fait qu'on s'est engagés auprès du DEP qui va être formé, d'exiger ce DEP-là pour que les gens puissent venir travailler chez nous ou qu'ils nous démontrent une équivalence ou une expérience suffisamment pertinente pour ça.

4515

LA PRÉSIDENTE :

O.K. C'est bon. Alors, je prendrai – vous avez des questions?

4520 **LE COMMISSAIRE :**

Il y avait la question que tu avais justement tantôt, juste la monter, à savoir pour l'industrie touristique, est-ce que de miser sur le tourisme minier pourrait être vu comme développer une moins belle image pour la région?

4525 **M. DENIS BROCHU :**

4530 Non, je ne crois pas. Je crois que de toute façon, on va parler d'offre secondaire. Souvent, le produit central d'un pôle comme lac Taureau va toujours être la grande nature et le lac lui-même. Ça va toujours être ça. Ajoutée à ça, la pêche, évidemment, parce qu'il y a plusieurs pourvoiries, mais on est dans le même thème de la grande nature.

4535 Je ne crois pas qu'à part des gens vraiment intéressés spécifiquement par ce type de domaine là vont se déplacer à Saint-Michel-des-Saints uniquement parce qu'il y aurait un centre d'interprétation minier. C'est un élément complémentaire qui vient ajouter de l'attractivité à des gens qui viendraient déjà pour d'autres raisons faire un court, un moyen ou un long séjour, là, sur le territoire.

4540 Je ne sais pas si je réponds à votre question?

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est correct. Merci.

4545 **LA PRÉSIDENTE :**

4550 Merci. J'avais un petit message d'intérêt public. Pour ceux qui ont, il y a des citoyens qui ont déposé des documents – ainsi que, je pense, l'initiateur – qui semblent être en anglais seulement; donc, évidemment, on est un service public, alors c'est en français. On ne vous demande pas de le traduire au complet, on vous demande de fournir un résumé en français pour que la personne qui ne peut pas lire l'anglais de manière facile puisse avoir accès à l'essence de l'information.

4555 Même chose pour les citoyens qui ont déposé des documents, citoyens et groupes qui ont déposé des documents seulement en anglais.

Alors, j'inviterais monsieur Jean Brûlé à venir à la table des intervenants. Ah, est-ce qu'il revient dans la séance de ce soir? O.K., donc je vais le garder pour ce soir. Donc, j'inviterais monsieur Christian Lamarche.

4560

M. CHRISTIAN LAMARCHE

4565 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir! Bonjour! Quasiment bonsoir.

4570 **M. CHRISTIAN LAMARCHE :**

Christian Lamarche, Saint-Michel-des-Saints. Je suis natif de Saint-Michel et puis je m'implique beaucoup dans ma communauté. Et puis, moi, je suis un promoteur, développeur du lac Taureau. Ça fait déjà 26 ans que je développe le lac Taureau. On est partis de zéro et puis on a pu aller chercher du territoire sur le lac afin de se développer aussi, parce que tout a parti alentour, ça fait que...

4575

Ça fait que là, les questions que j'avais, bien, il y a eu beaucoup de réponses, j'ai essayé de m'en trouver d'autres.

4580 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut improviser.

4585 **M. CHRISTIAN LAMARCHE :**

Bon, moi, sur Internet, j'avais été chercher les états financiers consolidés intermédiaires, le résumé non audité pour la période des trois et neuf mois terminée le 30 septembre 2018-19. Juste un...

4590 **LA PRÉSIDENTE :**

De Nouveau Monde Graphite?

4595 **M. CHRISTIAN LAMARCHE :**

De Nouveau Monde Graphite, puis je voyais à la page 11, l'article 9 ou paragraphe 9, je me suis interrogé un petit peu, je voyais un montant de 2,561 millions de dollars de brevets achetés. Ma question était, est-ce que c'est des brevets pour des investissements de la mine dans l'industrie de la mine ou c'est pour la deuxième transformation ou troisième transformation ou... que ces brevets sont achetés?

4600

LA PRÉSIDENTE :

4605 Parfait. Puis on enchaînerait avec la question, on avait une question, nous, la commission, sur la deuxième transformation, celle qui se passe à Saint-Michel-des-Saints puis la troisième qui se passe à Bécancour ou...

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4610 Localement, là, c'est plus...

LA PRÉSIDENTE :

4615 Oui. Mais ça, c'était la nôtre, mais pour la vôtre, je crois qu'elle était claire, donc vous pouvez peut-être répondre à la question de monsieur Lamarche en premier.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4620 Ça touche effectivement la deuxième transformation ou ce qu'on peut appeler deuxième, troisième. Ce qu'on fait ici à Saint-Michel c'est extraire le minerai et faire la première transformation, faire un concentré de graphite en flocons. Donc, le 2,5 millions total, en fait c'est 2 millions US qui a été donné à Hydro-Québec dans le cadre de notre entente pour obtenir toute leur propriété intellectuelle ou une licence sur leur propriété intellectuelle pour la deuxième transformation.

4625 Hydro-Québec était les pionniers pour développer le procédé de deuxième transformation pour les batteries lithium-ion. Donc c'est de prendre le flocon de graphite, de faire une boule et de le purifier, puis d'y mettre un petit enduit à l'entour pour qu'il soit bon pour les batteries lithium-ion.

4630 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est ça qui est fait à Bécancour.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4635 Bien, c'est ça qui est...

LA PRÉSIDENTE :

4640 Ou qui serait fait.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4645 ... c'est ça qui est le projet qui serait développé à Bécancour pour différentes raisons techniques qu'on pourra élaborer.

LA PRÉSIDENTE :

4650 Donc, c'est ça dans vos documents, quand vous parliez que ce serait peut-être fait à Saint-Michel-des-Saints, mais je veux dire les plus vieux documents, là, donc finalement, ça a été choisi...

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4655 Je dirais oui, quand on a commencé à développer, on a pris connaissance du procédé, c'est quoi que ça implique au niveau chimie, puis au niveau type d'industrie lourde qui a besoin d'être attachée avec le procédé pour être économique, ce ne serait pas possible de le faire ici à Saint-Michel-des-Saints pour plusieurs raisons techniques.

4660 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Puis, dans le fond, la transformation finale en batteries, elle, elle ne se fait pas au Québec en ce moment?

4665 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

4670 Effectivement, au Québec, comme je l'indiquais hier dans ma présentation, on a les matières brutes, on a les expertises et la qualité, les brevets, la propriété intellectuelle pour se rendre jusqu'au matériau. Hydro-Québec a aussi beaucoup de propriétés intellectuelles pour faire les batteries lithium-ion comme telles, mais il n'y a pas de projet en ce moment de batteries lithium-ion, mais il y a des utilisateurs de batteries lithium-ion. Donc, c'est une priorité gouvernementale d'essayer d'attirer des investissements de joueurs étrangers, vraiment, dans la filiale de manufacturer des cellules lithium-ion.

4675 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends. Donc, pour l'histoire des brevets, je pense que vous avez eu votre réponse?

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4680 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

4685 Avez-vous une deuxième question?

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4690 La deuxième, c'est si on revient, comme hier on avait discuté aussi, puis au début de l'après-midi, du bassin d'eau qui va rester après le montage, si tu veux, des sédiments de la balance des matériaux, est-ce que ce bassin-là...

LA PRÉSIDENTE :

4695 Vous voulez dire dans la fosse?

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4700 Dans la fosse, tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. L'eau qui va remonter à la fin de vie de la mine.

4705 **M. CHRISTIAN LAMARCHE :**

4710 C'est ça. Est-ce que c'est juste de l'eau de pluie ou il y a des sources qui vont nourrir ce bassin-là? Est-ce que c'est potable ou c'est viable aussi pour de la faune aquatique, comme le poisson ou, je ne sais pas, là...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est réhabilitable, finalement, à long terme.

4715 **M. CHRISTIAN LAMARCHE :**

C'est réhabilitable ou c'est... je ne sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

4720 C'est bon. C'est bon, la question, c'est clair. Donc, qu'est-ce qui se passe en fin de vie de mine dans la fosse avec son nouveau lac puis son potentiel de vie pour la faune et la flore?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4725

Je vais prendre la première partie de la réponse et ma collègue Martine, qui va sûrement me regarder avec des gros yeux pendant ma réponse, va sûrement compléter. Mais ce qui est prévu aujourd'hui, c'est de caractériser au minimum, pendant 10 ans, la qualité de ces eaux-là puis de s'assurer qu'elles vont répondre à la *Directive 019*, puis c'est de favoriser l'implantation plutôt de plantes aquatiques milieux humides, d'évaluer comment qu'on va être capables de faire intervenir la nature ici.

4730

D'en faire un habitat du poisson, ce n'est pas prévu à l'heure actuelle. C'est très loin, là, on parle dans 26 ans, mais aujourd'hui, dans le plan de restauration qu'on a établi, ça va être un site qu'on va monitorer la qualité de l'eau, année après année, comme on a dit, 10 ans minimum requis. On va avoir besoin, par exemple, si on veut que ça devienne un habitat naturel, tu sais, de briser les pentes un peu, c'est déjà prévu dans...

4735

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4740

La paroi, O.K.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4745

... briser les parois parce qu'il faut que ça devienne naturellement avec un littoral, puis il y a tout un processus à faire, que Martine est une experte, puis je suis en train de prendre son champ d'expertise – ça fait que je ne sais pas si tu veux compléter?

LA PRÉSIDENTE :

4750

La qualité de l'eau puis est-ce que c'est viable?

Mme MARTINE PARADIS :

4755

Oui. Bien, pour la provenance de l'eau, je trouvais qui faisait partie de la question.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4760

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4765

Mme MARTINE PARADIS :

4770 En fait, il y a des bassins versants, ça va être l'eau de surface et l'eau souterraine de
d'autres bassins versants qui font le pourtour de cette section-là de la fosse, plus il y a une
partie du remblai, du stérile et peut-être résidus qui va être retournée dans la fosse et c'est
seulement une petite partie, selon le gradient des eaux souterraines, environ 10 % qui retourne
dans ce plan d'eau là. Donc, ça va monter tranquillement, autant avec les eaux souterraines, de
4775 surface, qui n'auront pas été touchées par les eaux de la fosse ni des résidus miniers stériles plus
un 10 %, et c'est ça. On a calculé, il y a un temps de remontée d'eau qui est de 25 ans...

LA PRÉSIDENTE :

4780 O.K., c'est lent quand même avant qu'il...

Mme MARTINE PARADIS :

4785 C'est lent, mais comme le remblai est très perméable, comparativement à la roche
encaissante, bien, dans les trois premières années, on a 80 % de la remontée d'eau qui va être
effectuée. On adoucit les pentes, c'est déjà prévu dans le plan de restauration, et ensuite, on peut
en faire un milieu aquatique pour, dépendamment, là, des...

LA PRÉSIDENTE :

4790 Donc, l'eau est potable ou l'eau... ça ressemble à quoi?

Mme MARTINE PARADIS :

4795 L'eau respecte les critères de la *Directive 019*.

LA PRÉSIDENTE :

4800 Mais est-ce que c'est viable pour... la question c'était les animaux, je pense, Monsieur
Lamarche?

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4805 Parce que moi, c'est parce que je parlais avec quelqu'un tantôt puis il m'a parlé qu'il avait
déjà vu une fosse comme ça puis il y avait des plantes aquatiques. Ça fait que j'imagine, s'il y a
des plantes aquatiques, aussi il peut y avoir de la faune, ça fait que c'est pour ça que je posais la
question.

Mme MARTINE PARADIS :

4810 Tout à fait, il y a possibilité de mettre des plantes aquatiques, il y a même des plantes qui
peuvent... mais là, ce n'est pas... nous, notre eau, elle va rencontrer les critères de qualité, mais
pour le site minier, mais tu sais, tu peux avoir mis de la phytoremédiation, des plantes aquatiques,
4815 mais ça fait partie de l'aménagement des bandes, là. Les endroits où ça va être du mort terrain et
non du roc, on peut adoucir encore plus. On peut faire même des milieux humides à certains
endroits, mais ça fait partie du plan à plus long terme qu'on veut regarder, là, avec qu'est-ce qu'on
peut faire avec...

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4820 Ma question était, mettons, au bout de 25 ans, tu sais, c'est parce que c'est comme, tu
récupères un lac, mettons, dans le milieu qui devient naturel. Parce que quand même, moi, j'ai...
parce que le secteur qui est là, c'est un secteur où j'ai travaillé avec un réseau de sentiers de ski
de fond pendant plusieurs années, 25 kilomètres de piste. Ça fait que...

4825 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous voulez savoir si après, si ça va être encore...

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4830 C'est ça. Est-ce que c'est un plus qui se rajoute ou...?

LA PRÉSIDENTE :

4835 Peut-être, juste faire réagir le ministère de l'Environnement. La *Directive 019*, ce que
propose l'initiateur, est-ce que c'est effectivement viable? Est-ce que ça revient un peu à la
situation normale d'avant ou on a quand même certains risques puis ce n'est pas vraiment...

Mme MAUD ABLAIN :

4840 Bien, c'est certain qu'il va falloir s'assurer, avant éventuellement de, mettons, ensemercer,
si c'était un objectif, là, je ne suis pas certaine que ce soit déjà l'objectif, mais s'il y avait un objectif
à un moment donné d'ensemencer la fosse une fois remplie, il faudrait s'assurer que la qualité de
4845 l'eau est adéquate pour assurer la vie de la faune. Et puis, effectivement, tout l'aménagement du
pourtour de la fosse pourrait être un élément important. Là, on est plus dans l'habitat faunique,
mais pour la qualité de l'eau de la fosse, ça va être surveillé et il faudra s'assurer qu'elle soit de
bonne qualité pour être un réel habitat potentiel.

LA PRÉSIDENTE :

4850

Mais typiquement, les mines...

Mme MAUD ABLAIN :

4855

Comme ça, à ma connaissance, je ne pense pas qu'on ait déjà des...

LA PRÉSIDENTE :

4860

De points comparables.

Mme MAUD ABLAIN :

4865

C'est ça, de points comparables parce qu'effectivement, c'est assez long, parfois, ça dépend des sites, mais la remontée de la nappe phréatique peut être assez longue, donc le remplissage d'une fosse. Donc à ma connaissance, on n'a pas d'exemple, mais il y en a peut-être ailleurs, mais c'est sous toute réserve.

LA PRÉSIDENTE :

4870

Donc, il semble y avoir un peu d'inconnu pour répondre totalement à votre question, sauf qu'il semble y avoir une forme d'espoir.

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4875

Parce que, je le sais, mais comme madame disait, peut-être qu'au début, il y aurait peut-être 85 % de l'eau qui remplirait peut-être le bassin.

LA PRÉSIDENTE :

4880

Bien, comme, c'est ça, comme le Ministère précise, c'est sûr qu'on n'a pas encore vu ça au Québec, mais...

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

4885

C'est en plein le temps pour ça.

LA PRÉSIDENTE :

4890

... mais il semble avoir des engagements pour se rendre là le plus possible, oui.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

4895 Il y a quelques exemples qui peuvent exister, là. Comme, par exemple, le lac Leamy à
Gatineau, c'est vraiment une ancienne carrière. Bon, chaque endroit, je dirais, chaque nouveau
plan d'eau qui est créé va avoir sa propre signature physico-chimique, il va attirer son type de
plante, il va attirer son type de poisson. C'est difficile aux yeux d'aujourd'hui, de voir exactement
selon le pH de l'eau, selon les éléments qui vont être présents, quel type d'habitat va pouvoir
s'installer, ça fait qu'on va monitorer ça dans le temps.

4900

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Lamarche.

4905

M. CHRISTIAN LAMARCHE :

Ça répond à mes deux questions.

LA PRÉSIDENTE :

4910

Parfait.

LE COMMISSAIRE :

4915

J'avais une question.

LA PRÉSIDENTE :

4920

C'est une question pour lui?

LE COMMISSAIRE :

4925

Quelques points additionnels. Non, c'est pour... la première c'est pour le MFFP, ça concerne
la faune à savoir, est-ce qu'ils sont au courant de cas semblables où on a pu réintroduire le
poisson dans des anciens lacs de mines? Parce qu'il y en a quand même plusieurs lacs de mines
au Québec, là, c'est très nombreux.

LA PRÉSIDENTE :

4930

Madame Benoît?

Mme AMÉLIE BENOÎT :

4935 Oui, en fait, non, pas de cas recensés à mon niveau. Je peux m'informer, par contre, puis peut-être mentionner que nous, des cas comme ça d'envolement de fosses pour créer un potentiel d'habitat du poisson, bien, ça, ça va être analysé justement dans le plan de compensation et de restauration lors de l'analyse environnementale, mais peut-être valider d'autres cas, oui, c'est possible.

4940 **LE COMMISSAIRE :**

O.K., merci. J'avais une question technique concernant donc le niveau de l'eau. Est-ce qu'on pourrait nous fournir une courbe d'augmentation du niveau de l'eau à la fin des travaux?

4945 **Mme MARTINE PARADIS :**

Oui, c'est disponible...

LE COMMISSAIRE :

4950 En fonction du temps?

Mme MARTINE PARADIS :

4955 Oui.

LE COMMISSAIRE :

4960 Et puis ensuite, quand vous parlez de la réorganisation des angles de talus, vous parlez des talus de la fosse, des talus rocheux?

Mme MARTINE PARADIS :

4965 Oui, des talus.

LE COMMISSAIRE :

4970 Est-ce que ces angles-là sont mentionnés dans le document de fermeture? Il ne me semble pas l'avoir vu.

Mme MARTINE PARADIS :

Oui, ils sont mentionnés au niveau conceptuel, oui.

4975 **LE COMMISSAIRE :**

O.K. Est-ce que vous savez de combien ils sont modifiés, l'objectif?

4980 **Mme MARTINE PARADIS :**

Non, je ne peux pas vous dire, non. Ils sont quand même abrupts, là.

LE COMMISSAIRE :

4985 Oui, c'est ça.

Mme MARTINE PARADIS :

4990 Mais ce qu'on dit c'est qu'on pourra les adoucir, dépendamment de ce qu'on va en faire comme milieu...

LE COMMISSAIRE :

4995 Je sais que vous en parlez, mais vous n'avez pas encore fait de dimensionnement à ce moment-ci.

Mme MARTINE PARADIS :

5000 Non.

LE COMMISSAIRE :

O.K., d'accord.

5005 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Lamarche, j'inviterais maintenant monsieur Dimitri Kharitidi.

5010

M. DIMITRI KHARITIDI

M. DIMITRI KHARITIDI :

5015 Rebonjour!

LA PRÉSIDENTE :

5020 Bonjour!

M. DIMITRI KHARITIDI :

5025 Donc, j'ai deux questions quand même assez complexes, mais succinctes. Ça cadre dans le principe de santé et de qualité de vie, un des 16 principes de développement durable. Et la première question est en rapport avec la santé des travailleurs du site minier. Je sais que le nombre peut fluctuer, mais durant la période d'exploitation de la mine, on va compter environ 180 travailleurs, il me semble?

5030 **LA PRÉSIDENTE :**

Exploitation?

M. DIMITRI KHARITIDI :

5035 Exploitation.

LA PRÉSIDENTE :

5040 Oui, 160 qui a été dit.

M. DIMITRI KHARITIDI :

5045 Oui, O.K., parfait. Merci pour la correction.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, juste pour préciser.

5050 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

5055 Donc, hier, ça a été bien mentionné durant la séance qu'il y a des particules fines et autres contaminants dans l'air qui sont susceptibles d'affecter la santé des travailleurs et de la population. Selon les modèles présentés dans l'étude d'impact, ces particules sont en fortes concentrations au site. Je me demande comment exactement ces concentrations vont affecter la santé des travailleurs et à quelle fréquence et quel type de maladies peuvent suivre.

LA PRÉSIDENTE :

5060 Parfait. Je pense qu'on a les experts dans la salle, même, à ce sujet.

Mme LOUISE LAJOIE :

Je vais consulter l'équipe de santé au travail et docteur Hemery.

5065 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être reprendre un peu aussi l'idée d'hier. Dans le fond, vous nous avez fait un peu le portrait que vous êtes déjà en dialogue, dans le cadre de vos fonctions, avec l'initiateur pour planifier... dans le fond, c'est avec la CNESST. Donc, je ne sais pas si vous étiez là, Monsieur Kharitidi, hier, quand on parlait, dans le fond madame Lajoie parlait qu'ils sont déjà en train de travailler et planifier avec l'initiateur plusieurs éléments. Ça, c'est le cadre de gestion qu'elle nous expliquait.

5070

Et là, maintenant, pour répondre à votre question plus spécifique, on a une experte en travail qui va être là pour vous. Juste vous nommer pour la sténotypie.

5075

Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :

Bonjour! Docteur Hemery, je suis médecin du travail à la Direction de santé publique dans le département de santé au travail. Donc, je suis le médecin responsable de l'entreprise d'essais en ce moment actuellement et nous avons déjà établi un programme de santé spécifique à l'établissement dans le cadre de l'exploitation expérimentale.

5080

Donc, nous, notre rôle, c'est de faire l'évaluation des risques à la santé. Les risques à la sécurité incombent à la CNESST. Nous, on est là pour faire l'évaluation des risques à la santé.

5085

Donc, dans le cadre de l'entreprise qui actuellement est en activité, on a déjà établi un programme de santé avec l'établissement et on a déjà listé des interventions qui doivent être faites dans le cadre de ce programme de santé. On a déjà fait une évaluation des risques, de certains risques, notamment l'exposition à la silice, pour lesquels les résultats ont été donnés à l'entreprise et les recommandations qu'on a faites ont été également données à l'entreprise.

5090

Donc, dans le cadre de la surveillance médicale, on va dire, des travailleurs, la mine est assujettie au *Règlement mine et carrière*. Donc, c'est-à-dire que toutes les entreprises qui sont assujetties à ce règlement ont une obligation de surveillance médicale pour tous les travailleurs qui sont exposés.

5095

Donc, dans le cadre de ce règlement, à l'embauche, il y a un examen médical qui est fait pour les travailleurs et nous avons, nous, la responsabilité, aux trois ans, de refaire cet examen médical. Donc, ça, c'est la surveillance médicale qui est assujettie à tous les travailleurs qui sont exposés à la mine et pour lequel on s'est engagés de faire ce suivi auprès de l'employeur et des travailleurs.

5100

5105 En ce qui concerne les autres risques à la santé, ils sont évalués. Il y a des évaluations
environnementales qui sont faites. On a des évaluations de tous les facteurs de risque qui nous
paraissent nécessiter une surveillance médicale ou qui nous paraissent nécessiter une
amélioration et pour lesquels l'employeur est informé systématiquement des recommandations
qui sont faites.

5110 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répondait à votre question ou il y avait certains éléments qui étaient...

5115 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

Oui, en partie. Je comprends que c'est un sujet...

LA PRÉSIDENTE :

5120 Mais elle a répondu quand même à la fréquence, la responsabilité donc est à la direction?

M. DIMITRI KHARITIDI :

5125 Est-ce qu'on peut faire un résumé? Chaque travailleur subit un examen médical quand il
rentre à l'emploi?

Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :

5130 Oui.

M. DIMITRI KHARITIDI :

Ensuite, à chaque trois ans?

5135 **Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :**

Oui, c'est le règlement.

M. DIMITRI KHARITIDI :

5140 O.K.

Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :

5145 C'est le minimum. Après, si nous on estime aussi, enfin s'il y a une estimation que la
surveillance médicale, elle doit être plus rapprochée, ça nous incombe à nous. C'est moi, le

médecin, qui décide si je demande une évaluation médicale plus rapprochée ou pas. Le règlement, c'est tous les trois ans.

5150 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

O.K. Peut-être, alors, ma deuxième question serait : est-il possible d'avoir un modèle ou une analyse méta des cas similaires des développements miniers qui peuvent prédire comment ce genre de maladies peuvent se développer afin d'améliorer les programmes de suivi, limiter la fréquence des maladies, s'il doit y en avoir, et réduire les coûts pour le système public de la santé...

5155 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour la prévention, dans le fond, la prévention.

M. DIMITRI KHARITIDI :

Oui.

5165 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais peut-être nommer pour les risques actuels. Donc, j'imagine que vous avez fait quand même une analyse de risque?

5170 **Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :**

Les risques dans le secteur minier, bien, ils sont connus.

5175 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, du projet en question, le projet minier Matawinie, les risques, puis est-ce qu'il y a...

5180 **Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :**

Mais je pense que le contenu du programme de santé est confidentiel. C'est-à-dire c'est comme un dossier médical qu'on fait, les risques qui sont écrits dedans, bien, ils ont été rapportés à l'employeur. Je n'ai pas le droit de divulguer ce qui est écrit dans le programme de santé. Si l'employeur veut le divulguer, c'est sa responsabilité.

5185 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, c'est peut-être plus au niveau des risques...

5190 **Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :**

At large, les risques dans le secteur minier, bien, c'est la silicose. C'est l'exposition aux poussières de silice qui peut entraîner des pathologies pulmonaires. C'est le risque principal dans le secteur minier. C'est pour ça qu'il y a une surveillance médicale, c'est pour surveiller les cas de silicose.

5195

Après, les moyens de prévention qui sont mis en application concernant ce risque-là, bien, ils sont connus, ils sont déjà mis en application. C'est les principes de réduction à la source, c'est le principe de hiérarchie des moyens de protection qui se met en place, donc protection collective, réduction à la source, aspiration et puis, *in fine*, protection individuelle. Donc, ça, ça s'applique à tous les risques professionnels.

5200

Après, en ce qui concerne les méta-analyses, bien, sur la silice, il y en a plein les revues médicales. Donc ça, c'est sûr que c'est un risque qui est connu. Les moyens de protection sont connus. Les perspectives, les taux d'exposition et puis la relation avec l'apparition de la maladie sont connus, donc c'est des choses qui sont à disposition...

5205

LA PRÉSIDENTE :

Par contre, pour compléter la question de monsieur Kharitidi, c'est peut-être au niveau de madame Lajoie, quand vous avez validé l'étude d'impact, j'imagine que vous avez quand même fait une analyse pour ce projet-là en particulier des risques... bon, là, il y a les risques évidemment externes à la communauté, mais pour les travailleurs, est-ce qu'il y avait des risques spécifiques, pour mieux répondre à l'inquiétude de Kharitidi, et qui ne sont pas personnels à un dossier médical, mais bien dans l'ensemble, le projet, est-ce qu'il y a des risques différents de d'autres projets miniers?

5210

5215

Mme LOUISE LAJOIE :

Ma collègue pourra compléter, mais il y a une étude qui a été faite pour l'exposition aux poussières, dans le cas de Malartic. Il y avait une analyse toxicologique qui avait été faite pour toutes les voies d'exposition et il n'y avait pas de conclusion de risque significatif, selon cette analyse toxicologique, là. Je ne veux pas en parler en long et en large, mais au niveau des travailleurs, l'exposition, elle est contrôlée à cause, justement, des mécanismes de protection individuelle mis en place.

5220

5225

LA PRÉSIDENTE :

Puis je donnerais aussi la parole à l'initiateur parce que normalement, de par la loi, vous êtes tenus aussi à avoir des programmes de prévention santé, sécurité au travail. Peut-être, nous dire le programme en question.

5230

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5235 J'ai le rapport ici qui nous a été remis. Pour compléter ma réponse, si la commission le
désire, notre directeur des ressources-humaines est ici. Ce que je peux dire sur le programme qui
a été mis en place avec le MSSS, c'est qu'il y a eu 61 recommandations qui ont été faites suite à
leur visite, suite à plusieurs visites dans la dernière année, je dirais. 59 d'entre elles ont été mises
5240 en place, il en reste deux à mettre en place, et on a vraiment fait l'effort de mesurer les quantités
en silice cristalline à plusieurs postes de travail, et comprendre chacun des risques au travail dans
chacun des postes de travail, pour porter des mesures correctrices au besoin.

5245 Donc, les normes par rapport à l'exposition au travail, ne sont pas du tout les mêmes que
nos modélisations qu'on a montrées pour les récepteurs environnementaux, par exemple...

LA PRÉSIDENTE :

Externes, oui.

5250 **M. ÉRIC DESAULNIERS :**

... au domaine Lagrange. On parle de pratiquement un facteur de 1 000. L'exposition n'est
pas du tout la même pour un travailleur temporaire par rapport à quelqu'un qui va habiter là
70 ans, par exemple. Ça fait qu'on parle de microgrammes puis pour l'exposition, ici, on parle de
5255 milligrammes. Donc, il y a une bonne distinction.

Ça fait qu'on a ciblé des postes de travail qui étaient plus problématiques que d'autres. Il y a
des postes de travail, comme par exemple au concasseur, quand on concasse la roche, il y a
naturellement beaucoup plus de silice, il va y avoir des mesures à apporter, par exemple, soit
5260 porter un masque ou fermer les portes du véhicule ou... améliorer l'aération. Ça fait qu'on a
plusieurs programmes en place. Si vous voulez plus de détails, notre directeur est ici.

LA PRÉSIDENTE :

5265 Dans le fond, c'est spécifique à chaque poste en fonction de l'exposition du travailleur.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

Exact.

5270

LA PRÉSIDENTE :

Non, je pense que ça fait pas mal le tour de votre question, en avez-vous une deuxième?

5275

M. DIMITRI KHARITIDI :

Bien, en fait, c'était mes deux questions. Peut-être juste pour finir, je pense que...

5280 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pouvez demander un éclaircissement.

5285 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

Hein?

LA PRÉSIDENTE :

5290 Vous pouvez demander un éclaircissement.

M. DIMITRI KHARITIDI :

5295 Oui. Peut-être que ce serait utile pour le bien de la communauté et des futurs travailleurs de la mine d'avoir accès à tous ces documents-là, aussi bien que certaines analyses et une conclusion *overall*, là, axés principalement sur ce projet-là et où on peut voir la description de chaque poste, leur quantité de différents contaminants auxquels ils seront exposés, quels sont les risques associés avec ça et quelles seront les potentielles conséquences, aussi bien que décrire les mesures qui seront mises en place par le promoteur...

5300 **LA PRÉSIDENTE :**

Le gouvernement.

5305 **M. DIMITRI KHARITIDI :**

... par le système de la Santé publique pour faire ...

5310 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bon, j'entends bien. La seule question, c'est que je ne sais pas à quel point, bon, il y a un enjeu de confidentialité peut-être des deux côtés, mais je pense qu'encore là, dans le concept d'informer le public, c'est faisable de décrire vos actions puis peut-être de voir qu'est-ce qui se dit bien publiquement dans un but de faire le tour de la question de monsieur Kharitidi.

5315

Dre MARIE-LAURE DURAND-HEMERY :

5320 Mais là, moi, je pense que ça va demander concertation avec l'employeur parce que nous, on n'a pas... enfin, on n'a pas autorité pour divulguer des choses comme ça. Maintenant, moi, ce que je peux vous dire c'est que nous, on agit en toute indépendance. On dépend du ministère de la Santé, donc il n'y a pas de... il y a une relation certes de travail puisqu'on va dans l'entreprise pour évaluer les risques, mais les recommandations qu'on fait sont purement objectives, médicales et scientifiques. Et puis on a charge aussi de suivre la mise en application de ces recommandations.

5325
5330 Donc, nous, on a... parce que ce qu'il faut savoir, c'est qu'on agit sous mandat aussi de la CNESST. Donc, si jamais on a affaire à des recommandations qui ne sont pas mises en place ou qui tardent à être mises en place et qu'il y a un gros risque pour la santé, on peut toujours interpeller la CNESST pour qu'ils viennent faire du pouce pour... et puis qui est une manière plus coercitive, on va dire, pour mettre en place les mesures de prévention qu'on a demandé d'installer.

5335 Actuellement, ce n'est pas le cas, je peux vous le dire. Donc, c'est vrai qu'on essaie de travailler en partenariat et dans l'intérêt de la santé des travailleurs parce que ça, c'est notre objectif primaire, c'est la santé des travailleurs. Donc, les évaluations des risques à la santé sont faites, les recommandations sont faites, et on fait un suivi régulier de ces recommandations-là en sachant qu'on a aussi une partie... on ne fait pas que de la santé, on fait la santé des travailleurs puis aussi, on a une partie programme maternité sans danger.

5340 Tout à l'heure, on parlait aussi de, est-ce qu'il y a des madames qui travaillent dans l'entreprise, on a aussi une part de responsabilité dans le programme maternité sans danger, donc ça, on suit ça aussi avec sérieux.

LA PRÉSIDENTE :

5345
5350 Parfait. Mais je crois que dans le fond, le document qui serait intéressant, c'est juste la description de la responsabilité du ministère de la Santé dans la, dans le fond, la planification de ce nouveau projet là. Donc, ça, je ne crois pas qu'il n'y ait rien de confidentiel, peut-être que vous avez même un document déjà qui décrit votre action liée à la santé des travailleurs. Puis, de votre côté, ce serait l'essence de votre programme de prévention, l'analyse que vous avez faite puis où vous en êtes, je pense que... ça va? Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

5355 Peut-être que pour l'initiateur, ce serait possible de faire un tableau des types d'emplois, les risques auxquels ils sont exposés et les mesures qui sont prises pour réduire le risque, tout simplement.

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5360

Pas de problème, Monsieur le Commissaire.

LE COMMISSAIRE :

5365

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

5370

C'est probablement mieux comme ça que votre procédé en soi. Parfait. Alors, merci pour vous questions.

M. DIMITRI KHARITIDI :

5375

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

5380

Dans le fond, il est presque 17 h, je vais prendre... je pense que c'est un bon moment, 17 h, ça arrive pleinement. Donc, il nous reste évidemment plein de questions, votre ordre sera respecté.

5385

Il y avait un citoyen qui nous a exprimé le désir de rectifier une information. Monsieur Berthelot, vous pouvez venir à la table rectifier l'information que vous désiriez rectifier. Puis la même chose, après, si les personnes-ressources ou l'initiateur veulent corriger une information ou faire une dernière interpellation avant la fin de la séance, pensez-y.

5390

RECTIFICATION
M. MICHEL BERTHELOT

M. MICHEL BERTHELOT :

5395

Bonjour, merci de me donner l'occasion de corriger une petite erreur que j'ai faite hier lorsque j'ai parlé du scénario catastrophe de la pollution possible du lac Taureau, je vous ai donné un chiffre erroné. C'est-à-dire que l'expérience qu'on a faite montre qu'une eau contaminée issue du site minier via le ruisseau à l'Eau Morte de la rivière Matawin mettrait sept heures et pas sept minutes, vous l'aurez compris, pour arriver au lac Taureau. Voilà. Et si vous voulez avoir des détails sur l'expérience qui a été faite, la personne qui est à l'origine du test est dans la salle.

5400

C'est tout ce que je voulais signifier, mais je voulais...

LA PRÉSIDENTE :

5405 Bien, c'est bien. On vous remercie beaucoup de la précision. Évidemment, c'est mis par écrit, donc c'est bien d'avoir fait la précision.

M. MICHEL BERTHELOT :

5410 Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bien, le mot Matawin veut dire une rivière avec des rapides, quand même.

5415 **M. MICHEL BERTHELOT :**

Oui, alors une crue...

LA PRÉSIDENTE :

5420 Mais peut-être pas si rapide.

M. MICHEL BERTHELOT :

5425 ... une crue printanière exceptionnelle, peut-être que ça aurait mis beaucoup moins de sept heures, c'est sûr, mais pas sept minutes.

LA PRÉSIDENTE :

5430 Merci, Monsieur Berthelot. Est-ce que quelqu'un aux personnes-ressources veut... oui, faire une dernière intervention avant qu'on ferme cette séance publique. Madame Maud Ablain.

Mme MAUD ABLAIN :

5435 Oui. J'avais dit que je complèterais la réponse par rapport au contrôle qui est fait par le Centre de contrôle environnemental. Donc, peut-être ajouter à ce que j'ai dit tout à l'heure que par l'utilisation des moyens, des premiers moyens qu'on a, comme l'avis de non-conformité, les sanctions administratives, pécuniaires et les condamnations pénales, on arrive à une diminution des infractions et à un retour à la conformité dans la majorité des cas.

5440 Mais advenant le cas où ce serait nécessaire, il pourrait y avoir une évaluation des recours possibles pour le Ministère et les résultats de cette analyse-là pourraient mener à une révocation de l'autorisation. Ça, c'était un premier point.

5445 L'autre point, c'est qu'on a en ligne une directive sur le traitement des manquements qu'on va pouvoir déposer à la commission.

LA PRÉSIDENTE :

5450 Parfait, merci beaucoup. Du côté de l'initiateur?

M. ÉRIC DESAULNIERS :

5455 Oui, une petite rectification.

Mme MARTINE PARADIS :

5460 En fait, c'est une précision concernant la réponse sur les charges demandées avec traitement, sans traitement, je voulais juste préciser que l'information peut être calculée à partir de nos scénarios, mais ces trois scénarios-là ne sont pas directement, ni les charges calculées dans le rapport.

5465 Donc, je ne sais pas s'il faut que je revienne avec un calcul de charge ou si la personne peut aller chercher les... c'est juste une précision. On peut le faire. On peut faire le calcul de charge.

LE COMMISSAIRE :

5470 Je pense que vous êtes la mieux placée pour faire le calcul, si c'était possible.

Mme MARTINE PARADIS :

Il n'y a pas de problème pour faire le calcul, oui.

5475 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez l'air apte. Donc, nous vous remercions pour vos contributions. Nous allons maintenant terminer cette séance publique...

5480 **M. RÉJEAN GOUIN :**

Excusez-moi de vous déranger, je voulais juste rappeler les gens...

LA PRÉSIDENTE :

5485 Je ne pense pas que vous avez un droit de parole, Monsieur Guoin.

M. RÉJEAN GOUIN :

5490 Ce n'est pas pour la ville. Excusez-moi, ce n'est pas pour la ville.

LA PRÉSIDENTE :

5495 Oui, mais vous êtes dans ma session en ce moment, je suis désolée, vous pourrez...

M. RÉJEAN GOUIN :

5500 C'est pour tout le monde, c'est parce qu'hier, il y a eu quatre autos qui sont allées vers la piste de motoneiges. Avant que le monde sorte, excusez-moi de vous déranger, là.

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour la sécurité, je comprends.

5505 **(INTERVENTION HORS MICRO)**

LA PRÉSIDENTE :

5510 Parfait, c'est bon. Il fallait juste annoncer votre petit sujet au début. Merci.

Nous vous remercions pour vos contributions, nous allons maintenant terminer cette séance publique. Nous revenons ce soir à 19 h. Si vous ne comptez pas revenir, profiter de l'occasion pour informer madame Annie St-Gelais si vous avez l'intention de déposer un mémoire.

5515 Donc, avant de partir, nous vous invitons à remplir aussi le sondage derrière, c'est important pour améliorer le service public.

Encore merci d'avoir respecté les règles de participation, on se voit tout à l'heure. Merci.

5520 **AJOURNEMENT**

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 JANVIER 2020 À 19 H

5525

5530

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique et au meilleur de la qualité de l'enregistrement, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5535



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.